



MODERNITÉ
DÉMOCRATIE
PROGRÈS

TOME 1: LE NOUVEAU POUVOIR.

MODERNITE DEMOCRATIE PROGRES

TOME 1: LE NOUVEAU POUVOIR.

© Parti MDP

www.parti-mdp.fr

AVANT-PROPOS

Je ne suis pas un politique. Je n'ai pas fait l'ENA. Je n'ai pas grandi dans les palais de la République et en toute honnêteté, le pouvoir ne m'intéresse même pas, au contraire...

J'ai 40 ans et ai grandi en Bretagne, dans un milieu modeste, celui de la France qui se lève tôt et qui compte ses sous.

Je n'ai pas été un élève modèle au lycée, loin de là ! J'ai connu le travail difficile dans l'alimentaire, j'ai commencé en bas de l'échelle puis monté les échelons à la sueur de mon front, j'ai fait des erreurs, été stupide, peu investi car certaines tâches ou jobs ne me motivaient pas, me suis ressaisi, ai évolué dans le commerce avant de me reconvertir dans l'informatique. Je sais ce que c'est que de devoir s'adapter, apprendre, et se remettre en question pour avancer.

Pourquoi vous raconter cela ? Parce que mon parcours est celui de millions de Français. Et comme vous, depuis que je suis en âge de comprendre le monde, je regarde mon pays changer.

J'ai vu la France, cette Nation qui a une Histoire avec un grand H, pionnière, éclairée, devenir peu à peu l'ombre d'elle-même. J'ai vu les décisions prises « là-haut » impacter violemment nos vies « en bas ». J'ai été meurtri, triste, et finalement en colère de voir tout ce gâchis.

Toute ma vie, j'ai vu défiler à la télévision les mêmes têtes. Des professionnels de la politique, un terme qui est pour moi un non-sens absolu. La politique devrait être un service temporaire, pas une carrière à vie. J'ai vu ces gens, issus pour la plupart d'une fonction publique coupée du réel, façonner un système qui les sert eux, tout en nous expliquant comment vivre. Je vois aujourd'hui des candidats faire des danses sur TikTok sans savoir ce qu'ils font là, débitant des messages téléphonés, gênants et déconnectés de nos souffrances à tous et toutes.

Le constat, nous le faisons tous : inégalités croissantes, pays fracturé, haine attisée. On essaie de nous faire croire que le riche est le mal incarné et la cause de la pauvreté. C'est un mensonge. Le pauvre n'est pas pauvre à cause du riche. Il est pauvre à cause d'un système qui gère mal la répartition, qui écrase le travail sous les charges et qui maintient les gens dans la précarité par la perfusion des aides.

Il y a aussi des gens qui souffrent, piégés dans leur condition. Il faut les aider à s'enrichir. Mais ce n'est pas en restant enchaîné au doux mamelon des subventions de l'État que l'on s'en sort. Cela ne fait que ruiner l'État et maintenir le citoyen dans la dépendance. Pour s'enrichir, il faut le permettre. Il faut accepter que les gens puissent être prospères en arrêtant de leur confisquer arbitrairement le fruit de leur effort pour nourrir une machine administrative devenue totalement folle et obèse.

Face à ce désastre, et face à l'accélération de la chute ces derniers mois, j'ai eu l'envie un peu folle d'essayer de convaincre. J'ai cherché le « pourquoi du comment ». J'ai regardé ailleurs, là où ça marche. En Suisse pour la démocratie, à Singapour pour l'éducation, au Canada pour l'intégration. J'ai pris le meilleur, sans idéologie partisane. Je ne suis ni de droite, et certainement pas de gauche, car la réalité, elle, n'a pas de parti : elle est froide et implacable.

Ce que nous proposons ici, c'est LA solution. Ce n'est pas une réforme. C'est un reset total du système.

La crise qui arrive (ou qui a déjà commencé, à vous de voir) n'est pas une fatalité. Mais elle ne se résoudra pas avec les outils qui l'ont créée. Nos politiques ont échoué. Leurs propres concitoyens ne veulent plus les écouter, et à raison. L'État est devenu un monstre bureaucratique qui étouffe ceux qu'il prétend servir. Et le cadre européen, parti d'une belle idée de libre circulation et de marché commun, s'est transformé en machine à produire des normes, pilotée par des technocrates que personne n'a élus et que personne ne contrôle. Le DSA, le DMA, l'AI Act, et demain le Chat Control, des textes décidés à Bruxelles, sans le consentement des peuples, qui grignotent chaque jour un peu

plus nos libertés fondamentales et la capacité de nos États à décider pour eux-mêmes.

Là où les autres se résignent, nous voyons une opportunité unique. Nous avons en fait l'occasion de redevenir une puissance industrielle souveraine, d'assainir notre dette humiliante et de restaurer la richesse pour tous et toutes. Du plus modeste au plus aisé d'entre nous. Car si l'argent ne fait pas tout le bonheur, il y participe grandement par la sécurité matérielle, qui est la base vers la liberté et la dignité pleine et entière.

Notre ambition est simple : nous allons reconstruire la France de l'intérieur. Réformer nos institutions, libérer le travail, restaurer l'ordre, relancer l'énergie et l'industrie, rendre le pouvoir aux territoires. Si ces réformes sont compatibles avec le cadre européen, tant mieux. Si elles ne le sont pas, ce sera la preuve que ce cadre ne sert plus les peuples mais les bureaucraties.

Nous ne haïssons pas l'Europe. Nous aimons l'Europe des nations libres, des peuples souverains, des échanges et de la culture commune. Ce que nous refusons, c'est la tutelle. C'est la surveillance de masse qui stocke vos données pour toujours, déguisée en vertu. Car n'y a-t-il pas d'autres moyens de protéger les citoyens que de projeter dans la réalité les scénarios les plus terrifiants de Black Mirror ? L'Europe combattait jadis les régimes qui espionnaient leurs peuples. Aujourd'hui, elle cherche à appliquer les mêmes méthodes sous couvert de bien-pensance. Curieuse errance philosophique, dans une ère où les politiques sont de plus en plus opportunistes et de moins en moins compétents ! Ce que nous combattons, c'est l'impuissance organisée d'un État français qui a renoncé à décider pour lui-même.

Vous le verrez, notre programme est radical. Il bouscule. Il appuie là où ça fait mal. Mais il est juste.

Retrouvons notre fierté. Relevons la tête. Faisons de la France un pays où il fait bon vivre, travailler et surtout réussir. Une Nation réconciliée avec elle-même et débarrassée des clowns de

l'Assemblée nationale qui ne font que s'invectiver sans aucun débat réel.

Ne cherchez pas ici de la « politique » au sens politicien du terme. Vous n'y trouverez ni droite, ni gauche, ni centre, mais le haut de la vision stratégique, et le bas du bon sens terrain.

Il est temps de changer de système d'exploitation. Voici le code source de la nouvelle France.

Lisez-le. Jugez-le. Et si vous êtes prêts à reconstruire, rejoignez-nous.



M
La

Bu
de
de
Syn
de
reg
Le
l'al
Ce
cha
de

SOMMAIRE DU TOME 1

Thèmes abordés dans ce premier tome :
Institutions, Démocratie & Organisation de l'État

Ce tome explique comment on change la machine (le "moteur") avant de vouloir changer la route.

1. **Une nouvelle Constitution**
De Gaulle est mort, il faut changer de logiciel
2. **Fin de l'homme providentiel**
Le nouveau rôle du Président, du Conseil Fédéral et de la Banque de France
3. **Pour une Europe des Nations libres**
DSA, DMA, AI Act, Chat Control : le bilan de la tutelle européenne
4. **8 Pôles au lieu de 20 Ministères**
L'État Stratège
5. **Le nouveau pouvoir législatif : Le Conseil des Pairs**
6. **Le RIC et la Démocratie Numérique**
Le peuple souverain tout le temps
7. **Institutions : Le grand ménage de Printemps**
Suppression des agences inutiles
8. **Renouvellement symbolique des lieux de pouvoir**
L'Élysée, les Châteaux, le patrimoine Français...
9. **La loi territoires responsables**
Transparence des élus, fin des baronnies
10. **Régions Fédérées : 100% Autonomes**
Le modèle Fédéral Suisse

11. **Gouvernance des Régions fédérées**
Fin du clientélisme local
12. **Prendre soin de nos Outre-Mers**
Les confédérations océaniques
13. **La transparence et le quotidien**
Le tableau de bord de la Nation





1.

UNE NOUVELLE CONSTITUTION

De Gaulle est mort il y a longtemps, son monde aussi.

UNE ARMURE DE 1958 DEVENUE UNE CAMISOLE.

La Vème République n'a pas été conçue pour gérer la France du XXIème siècle. Elle a été forgée dans l'urgence, en 1958, pour un homme exceptionnel (le Général de Gaulle) et pour une crise spécifique. C'était un régime de temps de guerre, pensé pour un commandement vertical. Mais ce monde n'existe plus. Nous continuons pourtant d'utiliser ce logiciel de l'après-guerre, alors qu'il est désormais habité par des nains politiques. Ce qui était une « force de frappe » institutionnelle est devenu une machine à broyer le peuple. Dans un monde complexe et horizontal, maintenir un pouvoir aussi concentré est une aberration. Cela ne crée plus de l'ordre, mais du blocage. La Vème République est devenue un dangereux anachronisme : elle donne les pleins pouvoirs à des hommes qui n'ont ni la carrure, ni la légitimité historique pour les exercer.

Notre solution : une Constitution nouvelle pour les défis de demain.

Nous bâtissons donc une Constitution pour le temps présent, celui de la responsabilité partagée et du contrôle citoyen. Nous ne cherchons pas à détruire l'héritage mais constatons simplement qu'il est périmé. Il est grand temps de changer de système d'exploitation. Ce n'est pas une pensée d'anarchistes, au contraire

c'est une pensée de bâtisseurs. Et tout bâtisseur commence par le même travail : trier ce qui tient encore debout de ce qui doit être abattu.

SANCTUARISER L'ESPRIT DE LA FRANCE.

Il ne s'agira pas de faire table rase, mais de protéger ce qui fait de nous une Nation libre. Ces principes seront réaffirmés avec une force nouvelle.

La République et ses symboles.

Le drapeau tricolore, l'hymne national et la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » demeureront intouchables.

La laïcité de 1905.

Elle ne sera plus négociable. La religion relèvera de la sphère strictement privée, chez soi, et ne dictera jamais la loi civile dans l'espace public.

Les libertés fondamentales.

La liberté d'expression, d'opinion, de conscience et de circulation resteront le socle de notre société.

L'unité de la Nation.

Même en donnant de l'autonomie aux Régions fédérées, la France restera Une. Le chef de l'État demeurera le dépositaire de cette unité et de l'intégrité du territoire : le Président Fondateur pendant les vingt-quatre mois de la refondation, puis le Gardien de la République Française, chef de l'État permanent, dont le chapitre suivant détaille la charge.

La liberté d'aimer et de disposer de soi.

Ce sera une ligne rouge absolue. L'État n'aura rien à faire dans votre chambre à coucher. Le droit de se marier et d'aimer qui l'on veut, qu'il soit du sexe opposé au nôtre ou non, restera un acquis irréversible. De même, le droit des femmes à disposer de leur propre corps (IVG) restera constitutionnalisé pour qu'aucun changement politique ne puisse jamais le menacer. L'interdiction constitutionnelle des thérapies de conversion : nul ne pourra être

soumis à une pratique, médicale, psychologique, religieuse ou communautaire, visant à modifier son orientation sexuelle ou son identité de genre. Vous êtes qui vous êtes. Aucun gourou, aucun prêtre, aucun « thérapeute » autoproclamé n'a le droit de prétendre vous « guérir » de ce que vous êtes. Cette interdiction existe en France depuis 2022 par une simple loi. Nous la graverons dans la Constitution pour qu'aucun retour en arrière ne soit possible.

La justice pénale nationale.

Le crime de sang et les grandes atteintes à la société seront jugés par une justice unique et nationale pour garantir l'égalité des peines sur tout le territoire.

L'égalité stricte devant la loi.

Ce sera la fin de la société de castes. Qu'on soit puissant ou non, ministre ou ouvrier, la loi est la même pour tous. Nous réaffirmons ce principe de 1789 pour interdire définitivement toute juridiction d'exception ou tout régime de faveur.

Le suffrage universel direct.

Il restera l'unique source de légitimité du pouvoir politique. Aucune commission d'experts ni instance supranationale ne pourra prévaloir sur le vote des citoyens.

La langue française comme langue commune.

Le français demeure la langue de la Nation tout entière, la seule dans laquelle la loi est écrite et la République s'exprime au niveau national. C'est le ciment indivisible qui permet à un pêcheur de Brest de comprendre un viticulteur de Perpignan et à un ouvrier de Dunkerque de débattre avec un berger de Corse. Sans langue commune, il n'y a pas de Nation, il n'y a qu'un archipel de communautés qui ne se parlent plus.

Mais une langue commune ne signifie pas une langue unique. La France est riche de ses langues régionales (breton, corse, alsacien, basque, occitan, catalan, créole...), et nous refusons de les laisser mourir dans l'indifférence. Ces langues ne sont pas des vestiges folkloriques, ce sont des identités vivantes. Les Régions fédérées auront le droit de reconnaître leurs langues historiques

comme langues co-officielles sur leur territoire. Concrètement, cela signifie qu'un citoyen pourra, à terme, s'adresser à son administration régionale dans sa langue, recevoir ses documents locaux dans sa langue, et voir sa langue enseignée dans les écoles de sa région. Tout le monde parle français pour se comprendre ensemble. Mais chacun a le droit de vivre aussi dans la langue de ses racines sur son territoire. L'unité dans la diversité, pas l'uniformité dans l'effacement.

Le droit de propriété.

La propriété privée est inaliénable. L'État ne pourra pas spolier les citoyens par l'impôt confiscatoire ou la saisie arbitraire. Ce que vous avez gagné, construit ou épargné vous appartient.

CHANGER LES MÉCANIQUES DES POUVOIRS.

C'est ici que la rupture opérera. L'outil de 1958 est devenu une arme contre le peuple.

Fin de l'irresponsabilité politique.

Nous supprimerons la Cour de Justice de la République et l'immunité présidentielle pour les actes délictueux. Les élus seront des justiciables comme les autres. Un ministre corrompu ou incompétent répondra de ses actes devant les mêmes juges que vous. Le mandat ne sera plus un chèque en blanc : la confiance, ça se maintient ou ça se retire.

Fin de la monarchie présidentielle.

Dans notre modèle, le chef de l'État abandonnera la gestion de l'intendance, l'économie, le social, la santé, au Conseil Fédéral, pour se consacrer exclusivement au temps long. La République vivra en deux temps : d'abord un Président Fondateur, élu au suffrage universel direct pour vingt-quatre mois, qui rebâtit les institutions et s'en va ; puis, pour longtemps, un Gardien de la République Française, proposé par le Conseil des Pairs et choisi par le peuple, qui ne gouverne pas mais qui dure. Le second deviendra littéralement l'assurance-vie de la Nation et le dépositaire fidèle de la volonté populaire. Le détail de cette

nouvelle architecture est dans le chapitre suivant, "Fin de l'homme providentiel".

Fin de la centralisation jacobine.

Expliquons simplement ce qui ne va pas, parce que ce mot, « jacobine », est un terme de manuel scolaire que plus personne n'utilise dans la vraie vie. Et pourtant, c'est le problème numéro un de la France. Le principe est simple : en France, tout remonte à Paris. Tout. Votre école, votre hôpital, votre route, vos impôts locaux, les normes de votre fromagerie, le tracé de votre ligne de bus, tout est décidé ou validé par un ministère parisien. Votre maire, celui que vous connaissez, celui que vous croisez au marché, celui en qui vous avez confiance, il ou elle est pieds et poings liés. Il n'a que très peu de marge de manœuvre. Il applique des règles qu'il n'a pas écrites, avec un budget qu'il ne maîtrise pas, sous la surveillance d'un préfet qu'il n'a pas choisi. Et quand il vous dit « je ne peux rien faire, c'est Paris qui décide », il ne ment pas. Résultat : les Français n'ont plus confiance en personne. Et on les comprend ! Ils votent pour un maire qui promet de changer les choses, et ce maire se retrouve à mendier des autorisations auprès de fonctionnaires qui n'ont jamais mis les pieds dans sa commune. Ils votent pour un président qui promet de « libérer les territoires », et rien ne change parce que la machine administrative parisienne résiste à toute réforme qui lui retirerait du pouvoir.

La France est le seul grand pays occidental qui fonctionne encore comme ça. Regardez autour de vous. En Suisse, chaque canton gère ses écoles, sa santé, sa police, ses impôts, et c'est le pays le plus riche et le mieux géré d'Europe. En Allemagne, chaque Land a son propre parlement et son propre budget, et Munich, Hambourg ou Stuttgart sont des puissances économiques mondiales, pas des sous-préfectures qui attendent les ordres de Berlin. Au Canada, en Australie, aux États-Unis, partout où le pouvoir est distribué au plus près du terrain, ça fonctionne mieux. En France, il y a Paris. Et le désert. 31 % du PIB dans une seule région. Des hôpitaux qui ferment en province pendant qu'on rénove des ministères dans le VII^{ème} arrondissement. Des écoles rurales abandonnées pendant qu'on finance des « comités

d'expertise » dans des tours de bureaux parisiens, la liste des exemples est longue...

Ce n'est pas de la malchance, c'est de l'architecture : le système est conçu pour tout aspirer vers le centre et asphyxier la périphérie. Nous allons inverser la logique. L'article 1er de la nouvelle Constitution reconnaîtra l'autonomie pleine et réelle des Régions. Chaque Région disposera de sa propre constitution régionale, de son parlement souverain et de la maîtrise de son budget. Votre maire ne sera plus un figurant, il sera le maillon primordial d'une chaîne de décision qui commence chez vous et qui finit chez vous. L'État national ne conservera que ce qui est indivisible : l'armée, la diplomatie, les finances publiques nationales, la justice pénale et les grands réseaux. Tout le reste (santé, éducation, routes nationales, économie et finances publiques locales) appartiendra aux Régions. Le détail de cette révolution territoriale est dans le chapitre consacré aux Régions fédérées.

Fin de la soumission juridique.

Nous inscrirons dans le marbre la supériorité de la Constitution française sur toute norme européenne ou internationale. Ce que l'Allemagne s'autorise depuis des décennies via le Tribunal de Karlsruhe, nous le ferons. Et nous irons plus loin : si le cadre européen actuel ne peut accueillir cette souveraineté retrouvée, c'est lui qu'il faudra refonder, pas notre Constitution qu'il faudra plier. Notre position complète sur le cadre européen est dans le tome 3.

L'habeas corpus numérique.

Vos données personnelles sont le prolongement de vous-même. Vos messages, vos fichiers, vos serveurs, vos clouds et vos téléphones seront juridiquement définis comme des extensions de votre domicile privé. L'État n'aura aucun droit d'accès à vos communications, vos documents et vos données personnelles sans mandat judiciaire individuel, fondé sur des soupçons concrets et un signalement humain. Pas un algorithme. Pas une machine. Un juge, des preuves, un suspect. Ce droit protège votre vie privée : ce que vous dites, ce que vous écrivez, ce que vous stockez. Il ne s'étend pas à votre comportement dans l'espace

public, où chacun est visible, identifiable et responsable de ses actes. La mort dans l'œuf d'un éventuel Chat Control généralisé et de toute forme de surveillance préventive est détaillée dans le chapitre " Pour une Europe des Nations libres ". Votre vie privée est un sanctuaire inviolable. L'espace public est un lieu de responsabilité. La République ne lira jamais vos messages, mais elle identifiera ceux qui commettent des crimes dans ses rues.

Le droit constitutionnel à l'identification dans l'espace public.

Non, ce n'est pas contradictoire avec l'habeas corpus numérique ! C'est même l'inverse : c'est la même philosophie appliquée à deux espaces différents. Le privé est inviolable. Le public est responsable. Vos messages dans votre téléphone sont chez vous : sanctuaire. Votre comportement dans la rue est sous le regard de tous : responsabilité. Ainsi, la République protège votre intimité ; elle exige votre civisme dans l'espace partagé. L'espace public n'est pas une zone d'anonymat ni d'impunité.

La République déploiera d'avantage de systèmes de vidéo-protection et de reconnaissance faciale dans l'espace public pour garantir la sécurité de tous et toutes et mettre ainsi fin à l'impunité de ceux qui agressent, volent, dégradent ou menacent. Celui qui respecte la loi n'a rien à craindre car il ne sera ni suivi, ni profilé, ni fiché. Celui qui commet un délit sera identifié, retrouvé et poursuivi.

Quatre garde-fous inviolables encadreront ce droit :

- Premièrement, aucun système de notation sociale, de score comportemental ou de profilage des habitudes de vie ne pourra être créé ou exploité sur le territoire français. La reconnaissance faciale identifie un délinquant. Elle ne juge pas un citoyen.
- Deuxièmement, le suivi des déplacements d'une personne identifiée à travers plusieurs caméras ne pourra être activé que sur mandat judiciaire dans le cadre d'une enquête sur une infraction précise.

- Troisièmement, les flux vidéo captés dans l'espace public seront automatiquement et irréversiblement effacés après un an s'ils ne sont liés à aucune procédure judiciaire. Ce délai d'un an n'est pas arbitraire, il répond à une réalité judiciaire concrète : une victime d'agression met parfois des semaines à porter plainte, un vol peut n'être découvert que des mois après les faits, un harcèlement de rue répété ne devient identifiable qu'après recoupement de plusieurs signalements étalés dans le temps. Avec un délai trop court, les preuves ont disparu avant que la justice n'ait pu les exploiter, et le délinquant reste impuni. Un an, c'est le temps nécessaire pour que la justice travaille sans pression, et pas un jour de plus. Passé ce délai, les données sont détruites. Les bases nationales d'identification utilisées pour le recoupement (données biométriques de la carte d'identité et registre des plaques d'immatriculation) ne pourront être ni vendues, ni transférées, ni exploitées à des fins commerciales ou de profilage. Seule la justice pourra interroger ces bases, et uniquement pour identifier l'auteur d'une infraction constatée.
- Quatrièmement, l'ensemble du système sera placé sous le contrôle d'une autorité indépendante, publique et audité chaque année, dont seuls les rapports seront accessibles à tout citoyen (pas les vidéos). Pas d'opacité. Pas de dérive. La transparence du système est la condition de sa légitimité.

Le droit constitutionnel à la sécurité et le principe de certitude de la peine.

La sécurité des personnes et des biens est un droit fondamental. Le principe d'une réponse judiciaire à chaque infraction existe déjà dans nos textes. Ce qui manque, c'est son application réelle. Aujourd'hui, faute de moyens et de volonté, une part massive des affaires est classée sans suite et nombre de peines prononcées ne sont jamais exécutées ou le sont trop tard pour avoir un sens. Nous ferons de l'effectivité de la peine une exigence constitutionnelle, et non plus une intention. Le classement sans suite pour simple motif d'opportunité sera strictement encadré et réservé aux cas où la poursuite est matériellement impossible. Toute peine prononcée sera réellement exécutée, dans un délai qui lui donne encore un sens. Car une règle que l'État n'applique

pas n'est pas une règle, c'est un aveu d'impuissance qui insulte la victime et encourage le délinquant.

Le principe constitutionnel de la justice immédiate.

Le droit d'être jugé dans un délai raisonnable existe déjà, il est garanti par la Convention européenne des droits de l'homme. Le problème, c'est que la France ne le respecte pas : ses délais de jugement sont environ trois fois plus longs qu'en Allemagne, ce qui lui vaut des condamnations régulières. La cause est connue et chiffrée : la France manque cruellement de magistrats, avec environ onze juges pour cent mille habitants là où la médiane européenne en réclame dix-sept, et à peine trois procureurs pour cent mille contre plus de onze ailleurs. On ne rend pas une justice rapide avec des effectifs aussi faméliques. Nous ferons donc de l'effectivité du délai raisonnable une exigence constitutionnelle, adossée à un plan massif de recrutement de magistrats, de greffiers et d'attachés de justice, à chaque échelon, régional comme fédéral. Aucun citoyen, victime ou accusé, ne devra plus attendre des années pour être jugé. Car une justice trop lente n'est pas seulement inconfortable, c'est un déni de justice.

L'immunité constitutionnelle des données françaises.

Aucune loi étrangère (Cloud Act américain, loi sur le renseignement chinois ou directive européenne) ne pourra contraindre une entreprise de droit français à livrer les données de citoyens français sans l'accord d'un juge français. La France deviendra le coffre-fort numérique du monde. Ce que vous stockez sur le sol français est protégé par la Constitution française. Point.

L'interdiction constitutionnelle de la censure algorithmique.

Aucun algorithme, aucune intelligence artificielle, aucune plateforme ne pourra supprimer, rétrograder ou masquer un contenu légal sur le territoire français sans décision d'un juge. La liberté d'expression ne sera pas soumise à l'appréciation d'une machine ou d'un commissaire non élu. Si un contenu viole la loi française, c'est à la justice française de le retirer, pas à un robot de la Silicon Valley sur ordre de Bruxelles.

Le Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC).

Le peuple deviendra le législateur de dernier recours. Il pourra proposer, abroger ou modifier la loi sans passer par ses représentants, et révoquer ceux qui le trahissent. Le détail complet de ce mécanisme est dans le chapitre " Le RIC et la Démocratie Numérique ".

L'interdiction de tout transfert de souveraineté sans référendum.

Aucune compétence nationale ne pourra être transférée à une organisation supranationale, quelle qu'elle soit, sans l'accord explicite du peuple par référendum. Si cette clause avait existé en 2008, Sarkozy n'aurait jamais pu imposer le Traité de Lisbonne par la fenêtre parlementaire. Ce qui a été donné sans consulter le peuple devra être re-légitimé ou repris si nécessaire. On ne brade plus la souveraineté dans le dos des Français.

Le droit constitutionnel à la préférence nationale dans les marchés publics.

Quand l'État ou une Région dépense l'argent des contribuables français, cet argent doit prioritairement faire vivre des entreprises françaises et des emplois français. C'est ce que font les Américains avec le Buy American Act depuis 1933. C'est du bon sens, pas du protectionnisme. Et ce qui est légitime à Washington pour défendre Boeing l'est à Paris pour défendre Airbus, Alstom, Dassault et nos PME. Il faudra le faire intelligemment, par le droit et non contre lui.

Plutôt que de proclamer une préférence nationale qu'un tribunal européen annulerait en une seule audience, nous réécrivons nos appels d'offres autour de critères exigeants et parfaitement légaux : bilan carbone du transport, traçabilité sociale des composants, sécurité et proximité de l'approvisionnement.

Ces critères sont autorisés par le droit européen, et ils écartent de fait le soumissionnaire lointain, moins-disant et moins vertueux, pour attribuer le marché à nos entreprises et à nos PME. C'est le résultat d'une préférence nationale, sans la faille juridique qui permettrait de l'abattre.

Pour les marchés inférieurs aux seuils européens, où la marge de manœuvre nationale est réelle, la préférence sera directe et assumée. Et la refondation du cadre européen détaillée dans le tome 3 visera à inscrire cette préférence européenne dans les traités eux-mêmes, pour la rendre un jour pleinement opposable à tous nos partenaires. Mais nous n'attendrons pas ce jour : notre outil fonctionne dès le premier marché signé, et aucune juridiction ne peut le casser.

L'interdiction du surcoût public.

Aucun bien ni service vendu à une collectivité publique ne pourra être facturé à un prix significativement supérieur à son prix de marché constaté. L'argent public est votre argent. La loi organisera les mécanismes de contrôle et de transparence des achats publics.

La souveraineté alimentaire.

La France devra être capable de nourrir sa population en toute circonstance, quoi qu'il arrive dans le monde. Souveraineté ne veut pas dire autarcie : il ne s'agit pas de tout produire soi-même, mais de ne jamais dépendre de l'étranger pour les denrées vitales au point de ne plus pouvoir se nourrir si une crise ferme les frontières.

Ce droit constitutionnel implique la protection absolue des terres agricoles contre l'artificialisation, un niveau de production nationale garanti pour les denrées stratégiques de base comme les céréales, le lait et la viande, l'interdiction d'importer des produits ne respectant pas les normes sanitaires et environnementales imposées à nos propres agriculteurs, et le droit pour la France de bloquer tout accord commercial qui menacerait cette sécurité vitale.

Pour tout le reste, les produits de spécialité, de goût et de diversité venus du monde entier, le commerce restera libre, pourvu que ces produits respectent nos normes. On protège l'essentiel sans se couper du monde.

Le frein à l'endettement.

On ne paie pas les factures du quotidien avec la carte de crédit de

nos enfants. L'État visera donc l'équilibre structurel sur l'ensemble du cycle : des déficits resteront possibles en récession, à condition d'être compensés par des excédents en période de croissance. Le frein disciplinera la dépense courante et réservera l'emprunt souverain à l'investissement productif (nucléaire, rail, défense, industrie), parce que celui-ci se rembourse lui-même. C'est le modèle suisse, en vigueur depuis 2003, et c'est la raison pour laquelle la Suisse est l'un des pays les moins endettés du monde développé quand nous sommes l'un des plus endettés.

Le droit constitutionnel au contrôle des frontières.

La France décide seule qui entre sur son territoire et qui en sort. Ce droit est permanent et ne peut être délégué à aucune instance extérieure. La France est une terre d'accueil, mais c'est elle qui tient la porte, pas un règlement décidé ailleurs.

Le marché intérieur unique.

La libre circulation des personnes, des biens et des capitaux entre les Régions fédérées est garantie par la Constitution. Aucune région ne pourra ériger de barrière commerciale, fiscale ou administrative à l'encontre des citoyens ou des entreprises d'une autre région. La France est fédérale, pas fracturée.

L'indépendance stratégique.

La France restera dans ses alliances pour la garantie de sécurité qu'elles offrent, mais jamais au prix de sa liberté de décision. Aucun engagement de ses forces ne pourra lui être imposé par un commandement étranger ou une décision automatique : elle seule décide quand, où et pour qui ses soldats combattent. Elle défendra ses alliés, mais parce qu'elle l'aura choisi souverainement, et elle ne déploiera ses armées que pour la défense de son territoire, la protection de ses ressortissants, le soutien à ceux qu'elle aura choisi de secourir et les missions qu'elle aura librement décidées. C'est la ligne du Général : dans l'Alliance pour la force, hors de toute tutelle pour la souveraineté. La France est une puissance qui honore sa parole, pas un soldat auxiliaire aux ordres d'un état-major étranger.

L'obligation de planification stratégique à triple horizon.

La France ne sera plus gouvernée à vue, d'élection en election.

La Constitution imposera une planification à trois niveaux qui s'emboîtent.

- Le Plan Opérationnel (5 ans) fixera des objectifs chiffrés et mesurables dans chaque domaine vital, voté par le Conseil des Pairs et validé par référendum, avec un bilan d'étape annuel public.
- La Vision Nationale (15 ans, soit trois plans successifs) définira le cap d'une génération. Chaque plan quinquennal devra démontrer qu'il s'inscrit dans cette trajectoire. Aucun gouvernement ne pourra défaire la Vision au gré d'une nouvelle majorité ou d'un caprice politique. Il pourra en revanche la réviser, mais seulement par la voie qui l'a établie, le référendum : le long terme est protégé contre le court-termisme, jamais contre la volonté clairement réexprimée du peuple.
- Le Cap du Siècle (30 ans, soit deux Visions) fixera l'horizon civilisationnel : quel pays voulons-nous laisser à nos petits-enfants ?

La planification longue n'est pas un luxe d'autocrate ! Singapour et le Japon, démocraties électorales, pensent en décennies, et toute grande entreprise raisonne à quinze ou vingt ans.

Si la Chine avance ses pions à cet horizon quand nos présidents pensent au prochain remaniement, ce n'est pas parce qu'elle vote moins, c'est parce que nous, nous avons abandonné la vision longue. Nous allons l'institutionnaliser, sans rien céder de notre démocratie.

La limitation stricte des mandats.

Nul ne fera plus carrière du pouvoir. Tous les mandats électifs, Pairs, présidents de Région, maires, seront limités à deux mandats consécutifs dans la même fonction. Le Président

Fondateur obéit à une règle plus stricte encore : sa charge dure vingt-quatre mois, elle n'est ni prolongeable ni renouvelable, et elle s'éteint avec elle-même. Le Gardien de la République Française (qui prend le relais après le mandat du président fondateur) relève d'une logique inverse, celle de la permanence : il n'a pas de terme fixe, mais il reste révocable à tout instant par référendum, et il paie cette durée d'un silence politique à vie.

Les Conseillers Fédéraux, eux, n'ont droit qu'à un mandat unique et non renouvelable, détaillé au chapitre 2. Au terme de son dernier mandat, tout élu retournera à la vie civile, dans le privé et non dans un placard public doré, pour une durée au moins égale à un mandat plein avant de pouvoir se représenter. Le pouvoir doit circuler, pas rester dans les mêmes mains qui font de la politique, une carrière.

Le droit constitutionnel à la déconnexion.

En dehors de ses heures de travail, aucun salarié ne pourra être contraint de répondre à un e-mail, un message ou un appel professionnel. Aucune sanction ni conséquence sur sa carrière ne pourra résulter de son silence en dehors de ses horaires. Votre soirée, votre week-end et votre sommeil vous appartiennent.

Le droit constitutionnel à l'intégrité sexuelle et au consentement.

Toute relation sexuelle repose sur le consentement libre et éclairé de chaque personne impliquée. Ce consentement peut être retiré à tout moment. Un refus clair exprimé pendant l'acte, un « non », un « stop », un geste explicite d'arrêt, met fin au consentement : poursuivre alors devient une agression, sans que la difficulté du moment ne puisse jamais l'excuser. La loi protégera avec la même rigueur la victime d'une agression et la personne injustement accusée. Toute accusation dont le caractère mensonger est établi sera fermement sanctionnée comme la dénonciation calomnieuse qu'elle constitue, car elle brise une vie et insulte les vraies victimes. Mais cette fermeté contre le mensonge ne devra jamais devenir un instrument de dissuasion contre celles et ceux qui portent une plainte sincère.

Le droit constitutionnel à la dignité au travail et à la protection contre le harcèlement managérial.

Aucun salarié ne pourra être poussé à la démission par la dégradation méthodique de ses conditions de travail, ni voir ses droits sacrifiés lors du rachat de son entreprise. La dignité du travailleur prime sur les stratégies de gestion qui l'usent ou le poussent dehors. Les mécanismes concrets de cette protection, inversion de la charge de la preuve, responsabilité des donneurs de franchise et transparence du passé social des employeurs, sont détaillés dans le Tome 2.

L'interdiction constitutionnelle de la mort au travail.

La santé et la vie du salarié priment sur la productivité de l'entreprise. Aucun travailleur ne devra mourir, dans son corps ou dans son esprit, des conditions que son employeur lui impose. Les mécanismes concrets de cette protection, plafonnement et contrôle du temps de travail effectif et présomption de responsabilité de l'employeur en cas de drame lié à une surcharge documentée, sont détaillés dans le Tome 2.

Le droit constitutionnel de reprise par les salariés.

Lors de toute cession d'un commerce ou d'une entreprise, les salariés disposeront d'un droit de préemption pour formuler une offre collective. Ceux qui ont construit l'entreprise doivent avoir la première chance de la sauver. Les modalités, forme coopérative et seuils selon la taille de l'entreprise, sont détaillées dans le Tome 2.

Le principe constitutionnel de réciprocité du contrat de travail.

La dignité au travail est un droit. L'effort au travail est un devoir. La Constitution protège le salarié contre l'employeur toxique, et l'employeur contre le salarié qui refuse de tenir sa part du contrat. L'équilibre de ce contrat, notamment la simplification du licenciement pour insuffisance documentée et la lutte contre la fraude aux protections sociales, est mis en œuvre dans le Tome 2.

L'obligation constitutionnelle à l'honnêteté commerciale.

Le consommateur français a le droit de savoir exactement ce qu'il achète. Toute représentation d'un produit, visuelle, textuelle ou

publicitaire, constitue une promesse contractuelle, et la charge de la preuve en cas de tromperie repose sur le vendeur, jamais sur l'acheteur. Les mesures concrètes, de l'interdiction du mensonge sur l'emballage aux obligations de durabilité et de réparabilité, sont détaillées dans le Tome 2.

L'interdiction des réseaux sociaux avant 15 ans.

Aucun mineur de moins de 15 ans ne pourra créer, détenir ou utiliser un compte sur un réseau social. La vérification d'âge sera obligatoire et techniquement fiable, mais respectueuse de la vie privée : elle prouvera l'âge sans jamais révéler l'identité, par le procédé à divulgation nulle détaillé dans le Tome 2, et non par une simple case à cocher qu'un enfant de huit ans sait contourner.

L'interdiction de la collecte de données des mineurs.

Aucune plateforme, aucune application, aucun site ne pourra collecter, stocker, analyser ou monétiser les données personnelles d'un mineur de moins de 18 ans. Les enfants ne sont pas des produits. Leur vie privée n'est pas une ressource commerciale.

L'interdiction des mécanismes addictifs ciblant les mineurs.

Tout mécanisme conçu pour exploiter les biais cognitifs des jeunes cerveaux, scroll infini, loot boxes, récompenses aléatoires, notifications compulsives, sera constitutionnellement interdit pour tout service accessible aux mineurs. Le détail de ces dispositifs et de leur interdiction figure dans le Tome 2.

L'interdiction constitutionnelle des mutilations génitales sur mineurs.

Toute mutilation sexuelle pratiquée sur un mineur, comme l'excision ou l'infibulation, toute ablation ou destruction d'un organe ou d'une fonction, sera un crime constitutionnel imprescriptible. Aucune tradition, aucune coutume, aucune croyance religieuse ne justifie de mutiler le corps d'un enfant.

Parce que la victime a souvent été mutilée trop jeune pour agir, ce crime ne connaîtra ni prescription ni circonstance atténuante, afin qu'elle puisse demander justice à tout âge. La loi organisera la détection, la prévention et la sanction de ces pratiques avec la

même fermeté que pour les crimes les plus graves contre les personnes.

Le droit constitutionnel à mourir dans la dignité.

Nul ne pourra être contraint de subir une agonie que la médecine ne peut plus soulager. Ce droit repose d'abord sur son préalable : l'accès garanti, pour tous et partout, à des soins palliatifs de qualité, car nul ne doit se voir proposer la mort faute d'avoir reçu le soulagement. Ce socle posé, tout citoyen majeur et conscient, ou l'ayant exprimé par directive anticipée, atteint d'une affection incurable et en phase terminale qui lui inflige une souffrance que rien ne peut plus apaiser, aura le droit de choisir une fin de vie digne, sous le contrôle d'un collège médical indépendant. La liberté de conscience de chaque soignant sera pleinement respectée, nul ne pourra être contraint d'y participer. L'État n'a pas à imposer la souffrance à celui qui n'en veut plus, ni la mort à celui qui la refuse.

La protection constitutionnelle des animaux contre la cruauté.

Les animaux sont des êtres sensibles. La Constitution le reconnaîtra et en tirera les conséquences. Tout acte de cruauté, de torture, de maltraitance ou de négligence grave envers un animal sera un délit constitutionnel, sanctionné avec une sévérité dissuasive incluant des peines d'emprisonnement ferme et l'interdiction définitive de détenir un animal. L'élevage intensif en cage, les pratiques d'abattage sans étourdissement et toute forme d'exploitation animale fondée sur la souffrance seront progressivement interdits. La loi organisera la transition vers des méthodes respectueuses du vivant. La France cessera de traiter les animaux comme des meubles dans son Code Civil et commencera à les traiter comme ce qu'ils sont : des êtres qui ressentent la douleur, la peur et le stress exactement comme nous.

Le droit à l'harmonie du cadre de vie.

L'espace public appartient à tous. Il doit être digne de ceux qui y vivent. La Constitution inscrira le principe que tout aménagement urbain, toute construction et toute rénovation visible depuis l'espace public devra respecter une cohérence esthétique définie

par chaque Région en fonction de son patrimoine, de son identité architecturale et de son histoire. Les façades délabrées, les entrées de ville défigurées par des zones commerciales anarchiques, les barres d'immeubles indignes, les panneaux publicitaires envahissants, tout cela relève d'une forme de violence visuelle quotidienne qui dégrade la santé mentale et le sentiment d'appartenance des citoyens. La loi organisera un droit de veto architectural régional contre tout projet qui dénature l'harmonie d'un quartier, d'une rue ou d'une entrée de ville, et imposera la réhabilitation progressive des espaces publics dégradés. La France a été pendant des siècles le pays le plus beau du monde. Elle le redeviendra.

Le droit à un environnement sain.

Tout citoyen a le droit de vivre dans un environnement qui ne menace pas sa santé ni celle de ses enfants. La protection de l'air, de l'eau, des sols et de la biodiversité est un devoir de l'État et des Régions. Ce droit ne sera pas un slogan écologiste, ce sera un droit opposable.

La Charte de l'environnement de 2004 a proclamé ce droit, mais l'a laissé sans dents : vingt ans après, les nappes se polluent et les responsables ne paient presque jamais. Nous passerons de la proclamation à la réparation : un citoyen dont la santé est mise en danger par une pollution industrielle, une contamination de l'eau ou une dégradation environnementale pourra en demander réparation devant la justice. La loi organisera le principe du pollueur-payeur, la sanctuarisation des nappes phréatiques et l'interdiction de toute activité qui compromet durablement les ressources vitales de la Nation.

Le devoir constitutionnel de civisme et de respect des règles communes.

La liberté individuelle s'arrête là où commence celle des autres. Ce principe existe depuis 1789. Il est temps de le faire respecter. La France souffre d'une épidémie d'incivilité, ces comportements quotidiens de ceux qui estiment que les règles s'appliquent aux autres mais pas à eux. Le cycliste qui grille les feux rouges et insulte le piéton qu'il a failli renverser. L'automobiliste qui colle, double par la droite, fait des appels de phares et transforme chaque trajet en combat. Celui qui jette ses déchets par la fenêtre,

qui hurle dans son téléphone dans le train, qui fraude dans les transports, qui dégrade le mobilier public. Ce ne sont pas des détails. C'est le tissu social qui se déchire fil par fil. La Constitution inscrira un principe clair : le respect des règles communes est un devoir du citoyen, au même titre que le paiement de l'impôt. La loi organisera une réponse immédiate, certaine et proportionnée à toute infraction aux règles de la vie en commun. La sanction ne sera plus théorique ni différée, elle sera systématique. Pas de la répression aveugle, mais la fin de l'impunité quotidienne. Car une société où chacun décide quelles règles il respecte n'est plus une société, c'est une jungle où le plus agressif gagne. Et nous refusons cette jungle.

L'unicité du droit sur le sol français.

Une seule justice rend la justice sur le territoire de la République. Aucun tribunal informel, aucun conseil communautaire, aucune autorité religieuse ou coutumière ne pourra rendre de décisions ayant un effet juridique sur les personnes vivant en France. Le mariage, le divorce, la garde des enfants et l'héritage des résidents se règlent devant le juge français, et aucune règle religieuse ou coutumière ne pourra jamais y déroger. Le commerce international conservera ses usages et le droit des affaires ses arbitrages, car une puissance commerçante ne vit pas en autarcie juridique. Mais en toute matière, l'ordre public français aura le dernier mot. Une seule justice, la même pour tous. Sans exception. Pour personne.

Le devoir d'adhésion aux valeurs de la République pour tout résident étranger.

Toute personne non européenne résidant sur le territoire français, quelle que soit sa nationalité, s'engage à respecter les lois de la République, l'égalité entre les hommes et les femmes, la laïcité de l'espace public, la liberté de conscience et l'intégrité physique des personnes. Cet engagement sera une condition formelle d'obtention et de renouvellement de tout titre de séjour. La loi impose déjà un tel engagement depuis 2024, mais elle en confie la sanction à l'administration. Nous l'élèverons au rang constitutionnel et nous en confierons la sanction au juge. Toute atteinte grave et documentée à ces principes, constatée par décision judiciaire motivée et susceptible d'appel, pourra entraîner

le retrait du droit de résider sur le territoire. La décision sera prise par un juge, pas par un préfet. La France accueille ceux qui veulent vivre avec elle. Elle ne tolérera pas ceux qui veulent vivre contre elle, mais elle ne sanctionne qu'après procès.

La souveraineté des ressources et des secteurs stratégiques.

Les réserves d'or, les installations nucléaires, les ressources énergétiques et les ressources maritimes de la France sont la propriété du peuple français, dont nul gouvernement ne pourra disposer à sa place. Aucun gouvernement ne pourra donc les vendre, les engager, les privatiser ou les transférer à une entité étrangère sans référendum. EDF, ses centrales et son réseau sont inclus dans cette protection : aucun démembrement, aucune vente à la découpe, aucune obligation de céder sa production à prix bradé à des fournisseurs qui ne produisent rien. L'État et les Régions auront le droit de nationaliser, de créer ou de maintenir des monopoles publics dans tout secteur jugé vital pour la souveraineté nationale : énergie, transports, télécommunications, eau, santé. Ce qui appartient à tous ne sera pas vendu au plus offrant. Ce qui a été vendu pourra être repris. Ce qui est indispensable à la survie de la Nation ne sera pas soumis à la loi du profit.

Le droit constitutionnel à l'électricité au prix de production.

Les citoyens et les entreprises françaises paieront l'électricité au prix réel de sa production nationale. La France ne paiera plus le prix du gaz qu'elle ne consomme pas parce qu'un marché européen l'indexe sur la source la plus chère du continent. Notre nucléaire produit une électricité parmi les moins chères d'Europe, les Français en bénéficieront donc directement. Aucun mécanisme de marché extérieur ne pourra imposer un prix déconnecté du coût réel de notre production souveraine.

La souveraineté fiscale absolue.

La France fixera seule ses taux d'imposition, ses assiettes fiscales et ses régimes de TVA. Aucune institution extérieure ne pourra imposer un taux minimum, un taux maximum ou une contrainte sur la politique fiscale de la Nation. L'impôt est l'expression de la souveraineté d'un peuple sur lui-même. Il se décide ici, par ceux qui le paient.

Le droit constitutionnel de soutenir l'industrie nationale.

L'État pourra investir dans, subventionner ou protéger toute entreprise ou filière jugée stratégique pour la souveraineté nationale, sans limitation imposée par une instance extérieure. La Chine et les États-Unis bâtissent leurs champions industriels avec l'argent public. La France fera de même. Ce soutien restera ciblé sur ce qui touche à notre survie : il armera nos filières vitales sans se substituer au marché sur le reste, et il relèvera de la nation, jamais d'une enveloppe distribuée d'en haut. On ne gagne pas une guerre économique les mains attachées dans le dos.

La maîtrise constitutionnelle des flux migratoires.

Le droit d'asile est garanti pour ceux qui fuient la persécution. Mais la France fixera seule ses critères d'accueil, ses quotas et ses procédures d'immigration. Aucun mécanisme de répartition, de relocalisation ou de quota imposé par une instance extérieure ne sera applicable sur le territoire français sans référendum. La France est une terre d'accueil généreuse, mais c'est au peuple français de décider qui il accueille, combien et dans quelles conditions.

La sanctuarisation constitutionnelle des forêts françaises.

La surface forestière nationale ne pourra pas diminuer. Toute exploitation forestière devra être compensée par une replantation équivalente sur le territoire national. Les forêts françaises couvrent 31 % du territoire, elles sont notre poumon, notre puits de carbone, notre patrimoine vivant. Aucun gouvernement ne pourra autoriser un recul de cette surface au profit de l'urbanisation, de l'agriculture intensive ou de l'exploitation commerciale. La Suisse grave la protection de ses forêts dans son droit fédéral depuis 1876. Il est temps que la France en fasse autant.

L'eau comme bien commun constitutionnel.

L'accès à une eau potable de qualité est un droit fondamental. Les nappes phréatiques, les rivières, les lacs et les sources du territoire français sont la propriété inaliénable du peuple. Aucune entité privée ne pourra détenir un monopole sur la distribution de l'eau potable ni spéculer sur cette ressource vitale. Les concessions de distribution seront encadrées, mises en

concurrence et plafonnées dans leur durée. La commercialisation de l'eau en bouteille reste libre, l'eau est un bien commun, pas un bien interdit. Mais l'accès à l'eau du robinet, saine et abordable pour chaque foyer, sera garanti par la Constitution. Aucun Français ne devra acheter une bouteille pour boire en sécurité.

Le droit constitutionnel à une alimentation saine.

Le principe de précaution primera en matière alimentaire. Aucun produit alimentaire vendu sur le territoire français ne pourra contenir des substances dont l'innocuité pour la santé humaine n'a pas été démontrée. La charge de la preuve sera inversée : ce ne sera plus au citoyen de prouver qu'un produit est dangereux, ce sera au fabricant de prouver qu'il est sûr. Les pesticides interdits chez nous mais tolérés dans les produits importés, les perturbateurs endocriniens, les additifs controversés, les viandes importées gavées d'antibiotiques de croissance que notre élevage s'interdit depuis vingt ans, tout ce qui est suspect sera interdit jusqu'à preuve d'innocuité. On ne joue pas à la roulette russe avec la santé des Français en attendant qu'une étude prouve le lien avec un cancer trente ans plus tard.

La souveraineté maritime et la protection des océans.

La France possède le deuxième espace maritime mondial grâce à ses Outre-Mers : plus de 11 millions de km² d'océan. C'est une richesse colossale : ressources halieutiques, fonds marins, biodiversité, hydrocarbures, minerais, routes commerciales. La Constitution sanctuarisera la souveraineté absolue de la France sur cette zone économique exclusive. L'exploration et l'exploitation des ressources sous-marines (pétrole, gaz, minerais) seront réservées exclusivement aux entreprises de droit français détenues majoritairement par des intérêts français, dans le respect de normes environnementales strictes définies par la loi. Aucune concession ne sera accordée à une entreprise étrangère. Ce qui est sous nos eaux appartient aux Français et sera exploité par des Français, proprement. La loi organisera l'équilibre entre exploitation des ressources et préservation des écosystèmes marins, car la mer nourrit nos pêcheurs aujourd'hui et nourrira nos enfants demain.

Le devoir d'un enseignement fondamental complet.

Chaque enfant de la République recevra un enseignement obligatoire couvrant les savoirs essentiels à la vie d'un citoyen libre, autonome et éclairé. La Constitution sanctuarisera un socle de matières fondamentales qu'aucun gouvernement ne pourra réduire, supprimer ou diluer : Les langages : Français, Anglais, langue régionale du territoire là où elle existe, selon le choix de la Région" et une deuxième langue vivante au choix. Les savoirs : Mathématiques, Histoire, Géographie, Sciences physiques et chimiques, Sciences du vivant et de l'environnement, Économie et finance, Culture numérique et compréhension de l'IA. Les compétences de vie : Éducation civique et constitutionnelle, Économie personnelle, vie quotidienne et administrative, Cuisine et nutrition, Premiers secours et sécurité. Les savoir-faire : Sport. La philosophie et l'esprit critique seront enseignés de manière transversale à travers l'ensemble des matières dès la primaire. L'Économie et finance inclura, dès le lycée et sur l'ensemble du cycle, un atelier obligatoire de création d'entreprise : de l'idée au business plan, du statut juridique à la comptabilité, du premier client à la gestion d'une équipe. Chaque lycéen sortira du système scolaire en ayant vécu concrètement les étapes de la création d'une activité. Aucun ministre ne pourra retirer une heure de mathématiques pour la remplacer par une heure de « sensibilisation au vivre-ensemble ». Le socle est le socle. Il est constitutionnel. Il ne bouge pas. La loi organisera les modalités, les volumes horaires et la progressivité par niveau. Mais les matières elles-mêmes seront gravées dans le marbre.

2.

FIN DE L'HOMME PROVIDENTIEL

Cesser de chercher un sauveur, construire une équipe.

Le constat de faillite.

De l'Hyper-Président Sarkozy à Jupiter-Macron, le mythe de l'homme providentiel a vécu et il a failli tuer la France. Aujourd'hui, nous élisons un monarque républicain qui prétend tout savoir et tout faire : de la guerre nucléaire au prix du ticket de métro, de la diplomatie mondiale à la gestion des ronds-points. C'est une imposture structurelle. Personne ne peut gérer seul un pays en ruine et un monde en guerre. Résultat : le Président gesticule, sature l'espace médiatique, mais ne résout rien. Il sert de paratonnerre pendant que le pays s'enfonce. Les Français attendent le Messie, ils finissent par guillotiner symboliquement un impuissant, gouvernements après gouvernements. Ce système fabrique de la paralysie et de la haine. Il doit être détruit.

Notre solution : La séparation des temps.

Nous ne voudrions plus d'un homme-orchestre qui joue faux. Nous diviserons le pouvoir exécutif national en trois forces distinctes et étanches : **le chef de l'État qui veille sur l'avenir, Fondateur d'abord, Gardien ensuite ; le Conseil Fédéral** qui gère le présent, et **la Banque de France** qui sanctuarise la monnaie. Chacun dans son couloir. Aucun ne peut empiéter sur l'autre. Nous ne réinventons pas la roue. Nous reprenons un modèle qui fonctionne depuis 1848 et qui a fait de la Suisse le pays le mieux géré d'Europe : le gouvernement collégial. Sept personnes

responsables, un mandat unique, une présidence qui tourne chaque année, zéro homme providentiel. Ce qui marche pour 8 millions de Suisses fonctionnera pour 67 millions de Français.

1. LE PRÉSIDENT FONDATEUR, PUIS LE GARDIEN

La France aura deux chefs d'états successifs, jamais deux en même temps:

D'abord le Président Fondateur.

Élu par tous les Français au suffrage universel direct. Vingt-quatre mois, pas un jour de plus, non renouvelable. Il rebâtit les institutions, puis il rend les clés et redevient un citoyen.

Ensuite le Gardien de la République Française.

Proposé par le Conseil des Pairs, choisi par le peuple au référendum. Sans terme fixe, révocable à tout instant. Il ne gouverne rien : il veille, il arbitre, il garde l'avenir et le feu nucléaire.

Entre les deux, jamais de vide.

Le Conseil Fédéral prend la conduite de la défense et de la diplomatie dès le vingt-cinquième mois. Le Conseil des Pairs exerce les missions de veille jusqu'à l'entrée en charge du premier Gardien. Et le feu nucléaire repose, pendant ce seul intervalle, dans la main du Conseiller à la Souveraineté.

Le premier construit la maison. Le second en garde la porte.

PREMIER TEMPS : LE PRÉSIDENT FONDATEUR.

On ne redresse pas un pays en ruine avec un arbitre muet. Au commencement, il faut un bâtisseur, légitimé par le peuple tout entier. Le Président Fondateur sera élu au Suffrage Universel Direct. Il sera le seul élu de l'ensemble des Français, et cette légitimité lui donnera l'autorité pour s'imposer face aux Présidents de Région et aux puissances étrangères.

Son mandat tiendra en un chiffre rond : 24 mois. Deux ans, pas un jour de plus. Son mandat ne sera pas une carrière, ce sera un chantier : le mandat de fondation et la période de redressement ne feront qu'un, un seul sablier, retourné le jour de l'élection. Pendant ces 24 mois, il portera seul les pouvoirs forts dont un pays en reconstruction a besoin :

L'Arbitre des Territoires.

Avec des Régions fédérées puissantes, des conflits éclateront, par exemple sur la gestion de l'eau entre deux régions. Il sera le Juge de Paix, présidera la « Conférence des Territoires » et tranchera les litiges en dernier ressort. Il sera le ciment qui empêche l'archipélisation du pays.

Le Chef de Guerre.

La France dispose du feu nucléaire. La conduite de la guerre ne se discute pas en comité. En matière de défense, il décidera seul, en secret et en temps réel. Il aura le doigt sur le bouton pour garantir notre survie. Il sera aussi le garant de l'article qui sanctuarise l'effort militaire à un socle de 3,5 % du PIB.

Le Diplomate.

Premier ambassadeur de France, il négociera les traités et portera la voix de notre puissance dans le monde, avec un verrou démocratique absolu : tout traité engageant la vie des Français (Mecosur, accords européens, alliances) devra être validé par référendum.

Le bras du Peuple.

Si le peuple vote une loi par RIC, il aura le devoir sacré de la faire appliquer, même contre les résistances de l'administration ou des lobbies. Il sera l'allié ultime du citoyen.

L'Assurance-vie du Peuple.

Si un corps constitué tente de trahir le peuple pendant la reconstruction, il aura le devoir de le bloquer en déclenchant un référendum. Il sera le dernier rempart.

Ces pouvoirs s'exerceront dans le cadre des pouvoirs spéciaux strictement encadrés par les 4 verrous détaillés plus bas, dont un référendum obligatoire à mi-parcours, au 12e mois. Son salaire : 10 fois le SMIC brut, indexé sur l'inflation, pas un centime de plus : il ne s'enrichira pas si le peuple s'appauvrit.

Sa révocation : il restera nu face au peuple, destituable à tout moment par Référendum Révocatoire. Le mandat n'est pas un coffre-fort, c'est un contrat de confiance résiliable.

Et au dernier jour du vingt-quatrième mois, voici ce qu'aucun homme de pouvoir n'a fait dans ce pays depuis Cincinnatus : **il rendra le pouvoir.**

La conduite de la défense et la diplomatie passeront au Conseil Fédéral, qui les exercera collégialement. Quant à l'engagement du feu nucléaire, il ne se partagera jamais, parce qu'une dissuasion qui se décide à plusieurs ne dissuade plus personne. Il reviendra au Gardien de la République Française, l'homme que le peuple entier aura choisi, le seul dont le mandat ne doive rien à un parti, à une carrière ou à une ambition. Il décidera seul, en secret et en temps réel, comme la survie l'exige. Nul n'aura de veto sur sa décision, mais nul ne pourra non plus usurper sa voix : l'ordre transitera par la chaîne de commandement, qui n'obéit qu'à un ordre authentique et conforme au cadre fixé par la Nation. L'épée exécute, elle ne décide pas, et elle n'exécute que la voix du Gardien.

En attendant qu'un premier Gardien veille, et lors de toute vacance de la charge, le feu reposera provisoirement dans la main du Conseiller à la Souveraineté, diplomate de carrière. Le doigt reste sur un seul bouton, et ce bouton n'appartient plus à un homme providentiel : il appartient au veilleur de la Nation, choisi par elle, révocable par elle, jusque dans le feu.

SECOND TEMPS : LE GARDIEN DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

La maison rebâtie, il faudra quelqu'un pour en garder la porte à travers les décennies. Non pour gouverner : pour durer. Cette fonction ne sera pas le prolongement du Fondateur, elle naîtra après lui, et elle naîtra du peuple.

Le Gardien de la République Française sera proposé par le Conseil des Pairs, la chambre unique qui vote la loi de la Nation et que le chapitre 5 présente en détail, à la majorité des deux tiers, et son nom sera soumis au peuple français, qui tranchera par référendum. Jamais candidat : une candidature, c'est une campagne, donc un camp, donc des adversaires, l'exact inverse d'un homme qui doit parler au nom de tous. Proposé par les Pairs, choisi par le peuple : il tiendra son mandat directement des Français, et c'est ce mandat direct qu'il défendra chaque fois que le peuple voudra s'exprimer.

L'ancien Fondateur pourra être proposé à cette charge, mais jamais moins de six mois après son retour à la vie civile, et jamais par lui-même. Le pouvoir lui sera rendu parce qu'il aura prouvé qu'il ne le gardait pas. Dans l'attente du premier Gardien, ou en cas de vacance de la charge, le Conseil des Pairs disposera de six mois pour présenter un nom au peuple. Pendant ce seul intervalle, les missions de veille du Gardien seront exercées collégialement par les Pairs, à l'exception d'une seule : la garde du feu nucléaire, qui ne se partage jamais et qui repose alors dans la main du Conseiller à la Souveraineté, comme il est dit plus haut. Une chambre entière ne peut pas tenir un bouton que la survie exige d'appuyer en quelques minutes.

La Constitution le définira d'une phrase : le Gardien de la République Française est le symbole de la permanence de l'État et de l'unité du peuple français.

SES POUVOIRS : SIX, ET PAS UN DE PLUS.

Le pouvoir de conseil.

C'est la règle d'or des démocraties les plus stables du monde. Le Gardien a le droit d'être consulté, d'encourager et de mettre en garde. À huis clos, jamais en public, jamais pour contraindre. Le Conseil Fédéral vient le voir, écoute l'expérience de celui qui a tout vu passer, puis décide seul. Une influence réelle, un pouvoir nul. C'est ainsi qu'un veilleur pèse sur cinquante ans d'Histoire sans jamais donner un ordre.

Le pouvoir d'arbitrage.

Le Gardien est le Juge de Paix des territoires. Quand deux Régions n'arrivent pas à trancher un litige (le partage de l'eau, un tracé de frontière, un grand réseau commun) et que le Conseil Fédéral n'a pas su les concilier, le Gardien tranche en dernier ressort. Il préside la Conférence des Territoires et sa voix départage. Mais il tranche en arbitre : selon la règle commune et l'intérêt national, jamais selon une préférence partisane. Il est le ciment qui empêche l'archipélisation du pays, pas un sur-gouverneur des Régions.

Le pouvoir du temps long.

C'est sa seule force véritable, et la plus haute. Le Gardien ne gouverne pas le présent, il veille sur l'avenir. Avec le Conseil des Pairs, il fixe les horizons longs de la Nation : la Vision à 15 ans et le Cap à 30 ans. Ce cap n'est jamais le sien seul. Il est arrêté collégialement par le Conseil des Pairs, et la signature du Gardien y est indispensable : ni les Pairs sans lui, ni lui sans les Pairs. Il faut les deux mains sur le même acte. Puis le peuple ratifie le cap par référendum.

Une fois la trajectoire fixée, chaque Plan Opérationnel de cinq ans devra s'y inscrire, quel que soit le Conseil Fédéral qui le porte. Le décalage est voulu : le mandat des Conseillers dure sept ans, le Plan en dure cinq. Chaque Conseil héritera d'un plan commencé par d'autres et en transmettra un qu'il n'achèvera pas, comme on se passe un témoin. Le Plan n'appartient pas à l'équipe du moment, il appartient à la trajectoire de la Nation, ratifiée par le peuple, et nul mandat de passage ne pourra la défaire.

Le Gardien dit où va la France. Le Conseil Fédéral dit comment on y va. Le peuple dit oui ou non. (Voir le chapitre sur la planification stratégique à triple horizon.)

À ces trois pouvoirs s'ajoutent ses trois missions de dernier rempart :

- **La garde du RIC** : faire appliquer toute loi votée par le peuple ,
- **L'assurance-vie du peuple** : déclencher un référendum si le Conseil Fédéral ou les Pairs trahissent,
- **La garde du feu nucléaire** : l'arme qui ne sert que le jour où tout le reste a échoué, remise à celui qui ne s'éveille que ces jours-là.

Six attributs en tout, et pas un seul qui soit du gouvernement quotidien. Ainsi se referme la séparation des temps : le présent au Conseil Fédéral, l'avenir et la survie au Gardien, et le dernier mot au peuple, partout et toujours.

Le prix de la charge : le silence politique, à vie.

Voici ce qui sépare le Gardien de tous les autres, ce qui fait de lui un homme à part. Le jour où il accepte la charge, il renonce pour toujours à la chose la plus précieuse en démocratie : le droit d'avoir une voix politique.

Plus jamais il n'émettra un avis politique en public. Plus jamais il n'appartiendra à un parti. Plus jamais il ne votera à une élection. Plus jamais il ne prendra parti dans un débat qui divise les Français. Et ce renoncement ne s'arrête pas avec sa fonction : il le suit jusqu'à la tombe. Même retiré, même redevenu simple citoyen, le Gardien se taira sur la politique, parce qu'on ne reprend pas une parole qu'on a un jour offerte à la Nation tout entière.

Ce n'est pas une punition, c'est la condition même de sa force! Un homme qui n'a plus de camp peut parler au nom de tous. Un homme qui ne brigue plus rien n'a plus rien à vendre. C'est en se

retirant à vie du jeu politique qu'il devient le seul arbitre que personne ne peut soupçonner. Le Gardien paie sa permanence d'un silence éternel, et c'est ce silence qui le rend digne de confiance.

C'est la règle des démocraties les plus stables du monde : le chef de l'État ne descend jamais dans l'arène. Nous la faisons nôtre, et nous y ajoutons ce que nul autre régime n'a jamais osé : un veilleur que le peuple a choisi, et que le peuple peut renvoyer.

Venu de la société civile.

Une vie bâtie dans le pays réel : l'entreprise, le soin, la recherche, la terre, l'atelier, l'associatif. Nul ne pourra être proposé qui a exercé plus d'un mandat électif national ou européen, ou fait de la politique son métier plus de dix ans cumulés. Ni haute fonction publique, ni cabinets ministériels. Le mandat de Président Fondateur ne compte pas dans ces plafonds : il est, par nature, le service de tous.

Combien de temps.

Le Gardien n'a pas de mandat à durée fixe. Il veille tant qu'il conserve la confiance de la Nation, et le peuple peut le révoquer à tout instant par référendum. Choisi par le peuple, révocable par le peuple : la main qui appelle est la main qui rappelle, et cette main est la vôtre.

LE GARDIEN DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ce qu'il EST : Le symbole de la permanence de l'État et de l'unité du peuple français : les gouvernements passent, l'État demeure. Le veilleur de l'avenir : avec le Conseil des Pairs, il fixe le cap de la Nation à 15 et 30 ans, que le peuple ratifie. L'arbitre des jours de crise, qui ne s'éveille que lorsque les institutions se bloquent ou qu'une main veut les renverser. La voix de tous, au-dessus des partis, dans le deuil comme dans la victoire. Le dépositaire du feu nucléaire de la Nation, qu'il tient du peuple et pour le peuple. La mémoire de la Nation, dont le conseil privé porte le poids de ce qu'aucun gouvernant de passage ne peut savoir.

Ce qu'il N'EST PAS : Il ne gouverne pas le présent : aucune loi, aucun budget ne dépend de lui. Il ne conduit ni la guerre ni la diplomatie : elles appartiennent au Conseil Fédéral. Une seule arme relève de lui, le feu nucléaire, celle qui ne sert que le jour où tout le reste a échoué, et il la tient du peuple, jamais d'un camp. Il ne fixe jamais le cap seul : il faut la signature des Pairs et le oui du peuple. Il n'a pas de parti, pas d'opinion publique, pas de vote : il y renonce à vie. Il n'est d'aucune Église : il est le protecteur de la laïcité et de tous les Français.

On le choisit sur proposition des Pairs et par la voix du peuple, jamais par une campagne. Le pouvoir lui est donné parce qu'il ne l'a pas pris. On s'en sépare par la volonté du peuple : la main qui appelle est la main qui rappelle.

2. LE CONSEIL DES PAIRS

Avant de présenter l'équipe qui gouvernera, il faut présenter la chambre qui la choisira, la contrôlera, et pourra la renvoyer. Car dans notre République, le pouvoir ne descendra plus d'un homme : il remontera d'une assemblée d'un genre nouveau.

Le Conseil des Pairs sera le pouvoir législatif de la Nation. Une chambre unique, qui remplacera l'Assemblée nationale et le Sénat. L'Assemblée nationale sera dissoute, et elle ne renaîtra pas : le théâtre des invectives honteuses, des pancartes et des motions jouées d'avance fermera définitivement ses portes. Le Sénat, lui, connaîtra un autre destin, que voici plus bas. C'est le Conseil des Pairs, et lui seul, qui votera la loi nationale.

Ses membres ne seront pas des politiciens de carrière. Le Conseil des Pairs réunira deux forces que le système actuel n'a jamais su faire siéger ensemble. D'un côté, les Référénts : des femmes et des hommes qui font référence dans chaque grand domaine de la Nation, chirurgiens, ingénieurs du nucléaire, magistrats, entrepreneurs, agriculteurs, officiers en retraite, accrédités par leur profession, domaine par domaine, selon la carte des Pôles Stratégiques. Ceux qui savent, parce qu'ils ont fait. Les Pôles ont leurs administrations et leurs agents, qui servent l'État ; les

Référents, eux, viennent du métier vivant, jamais des bureaux. De l'autre, les Sénateurs : des élus locaux enracinés, choisis au suffrage indirect par l'ensemble des maires de France, l'émanation directe de nos 36 000 communes, ceux qui connaissent le prix du pain et la vie réelle des gens.

Sénateurs et Référents porteront, sitôt leur siège pris, un seul et même titre : Pairs de la Nation. Le titre ne s'hérîte d'aucune des deux portes, il naît du siège lui-même. Ils siégeront en pairs, c'est-à-dire en égaux : une chambre, un hémicycle, une voix par siège, qu'elle vienne du terrain ou du métier. Et nul n'y entrera que reconnu par les siens : les Sénateurs par les maires qui les élisent, les Référents par la profession qui les accrédite. On siège au Conseil des Pairs parce que les siens vous en ont jugé digne, jamais parce qu'un parti vous a placé.

Dans l'édifice, le Conseil des Pairs tiendra quatre rôles, et ils dessinent tout l'équilibre du régime.

- Il votera la loi nationale : la défense, la monnaie, la justice pénale, les grands réseaux, les normes qui s'appliquent à tout le pays.
- Il élira les sept membres du Conseil Fédéral et leur suppléant ayant le 8 ème pôle, et pourra les censurer et les révoquer, en bloc ou un par un.
- Il proposera le Gardien de la République Française au peuple, qui tranchera par référendum.
- Et il arrêtera, avec le Gardien, les horizons longs de la Nation, la Vision et le Cap du Siècle, que le peuple ratifiera.

Les premiers Pairs : le Sénat transfiguré, les premiers Référents.

Une assemblée nouvelle a besoin de fondations légitimes, et la République les possède déjà. Les 348 sénateurs en exercice seront les premiers Sénateurs du Conseil des Pairs.

Ce choix n'est pas une commodité, c'est une évidence institutionnelle. Le Sénat est élu par les grands électeurs des communes de France, c'est-à-dire, pour l'essentiel, par les maires et leurs conseils : il est déjà, dans son ADN électoral, ce que les Sénateurs du Conseil des Pairs seront demain. Gambetta l'appelait « le grand conseil des communes de France » : nous le prenons au mot!

C'est aussi la chambre qui a gardé la tenue que l'autre a perdue : on n'y brandit pas de pancartes, on y travaille, on y instruit, et ses commissions d'enquête ont fait plus pour la vérité publique que dix ans de séances de questions au gouvernement. En confiant la loi de la transition à une chambre élue, existante et respectée, la refondation s'ouvrira dans la continuité de la légitimité républicaine : rien ne s'interrompt, tout se transforme.

À leurs côtés siégeront les premiers Référents, celles et ceux qui font référence dans chaque grand domaine, accrédités selon les règles exposées plus bas. La fusion de ces deux légitimités, celle du terrain et celle du métier, formera le premier Conseil des Pairs de l'Histoire de France. Puis, les institutions installées, viendra le premier renouvellement selon la règle permanente. Ce jour-là, aucun siège ne sera acquis : les 348 de la première heure repasseront devant les maires, comme tout le monde. Ceux qui garderont leur confiance poursuivront leur service ; les autres rendront leur siège. L'entrée en bloc est un pont vers la nouvelle République, pas une rente. Le Sénat ne meurt pas : il se transfigure.

En pratique.

Le Conseil des Pairs comptera 300 membres, trois fois moins que les 925 parlementaires actuels : 200 Sénateurs et 100 Référents. Les Sénateurs seront élus pour six ans par les maires et les conseils municipaux de chaque Région fédérée, au prorata de sa population, avec un plancher garanti aux moins peuplées et aux Outre-Mers. La chambre se renouvellera par moitié tous les trois ans et ne pourra jamais être dissoute : jamais de table rase, jamais de fièvre électorale. Les Référents seront tirés au sort, pour six ans, parmi les professionnels accrédités par les leurs sur des critères publics : quinze ans de métier, la reconnaissance de

la profession, une probité sans tache. L'accréditation garantit la compétence, le sort interdit les campagnes de couloir : on ne corrompt pas un dé. Nul ne siégera plus de deux mandats consécutifs, et chacun restera rappelable par ceux qui l'ont fait Pair : les maires pour les Sénateurs, la profession pour les Référents, le peuple pour tous. La première formation réunira les 348 sénateurs et les premiers Référents ; l'effectif de 300 s'établira au premier renouvellement, une fois les Régions fédérées installées.

Un pouvoir pareil exige un maître, et ce maître existera : le peuple. Le RIC restera en toute circonstance supérieur au Conseil des Pairs. Toute loi votée par les Pairs pourra être abrogée par référendum, et toute loi voulue par le peuple s'imposera à eux. Les Pairs écriront la loi, ils ne seront jamais au-dessus d'elle, ni au-dessus de vous.

Sa composition détaillée, le déroulé d'une loi de sa conception à son vote, et l'oraison funèbre du théâtre parlementaire qu'il remplace : un chapitre entier y est consacré plus loin. Retenez l'essentiel : la loi ne s'écrit plus par les partis. Elle s'écrit par la compétence, se vérifie par le terrain, et s'incline devant le peuple.

3. LE CONSEIL FÉDÉRAL

Fini le Premier Ministre « fusible » et les 40 ministres parisiens qui décident de tout pour tout le monde. Fini l'État qui se mêle de la couleur des bancs d'école en Bretagne ou des horaires d'hôpital en Alsace.

Place à une équipe de combat, resserrée à l'extrême et strictement limitée à l'échelon national : le Conseil Fédéral.

Sa mission : tenir les piliers de la Nation. Rien d'autre.

Ce gouvernement ne s'occupera PAS de votre vie quotidienne. Il ne gèrera pas vos écoles. Il ne gèrera pas vos hôpitaux. Il ne gèrera pas votre justice locale. Il ne décidera pas de vos impôts

locaux. Tout cela, c'est la Région qui en aura la garde exclusive et souveraine.

Le Conseil Fédéral ne pilotera que ce qui est indivisible pour la survie de la France : la Puissance (Armée, Diplomatie, Justice Nationale), l'Indépendance (Énergie Nucléaire, Autosuffisance), et les Grands Réseaux (Autoroutes, SNCF, Frontières).

Paris ne s'occupera que de la France, la Nation. La Région s'occupera des Français et du quotidien. Chacun chez soi, et les vaches seront bien gardées.

Sa composition : 7 Conseillers, pas une armée mexicaine.

Pourquoi sept votants et pas trois ? Parce que l'expérience suisse le prouve depuis 1848 : à 3, on bloque ou on domine. À 7, on délibère, on tranche à la majorité, et on assume collectivement. Trois personnes peuvent former deux clans irréductibles. Sept personnes sont contraintes au compromis. Et sept, c'est un nombre impair : l'égalité parfaite est impossible, donc le blocage aussi.

Ils ne seront pas nommés par un chef de l'État ni choisis par un parti. Ils seront élus par le Conseil des Pairs pour un mandat unique de 7 ans, non renouvelable. Ce seront des hommes ou des femmes d'expérience, issus du terrain : anciens Maires, anciens Présidents de Région, dirigeants d'hôpital, anciens chefs d'entreprise industrielle, hauts magistrats, anciens militaires de haut rang. Ils auront la légitimité de l'élection indirecte et la sagesse de l'expérience.

Chacun supervisera un département de l'État, calé sur les Pôles Stratégiques détaillés dans le chapitre 4.

Les sept qui votent.

Le Conseiller à la Souveraineté & à la Justice Nationale.

Armée, Diplomatie, Justice pénale, Police nationale, Renseignement. Parce que ce siège assurera l'intérim de la garde du feu nucléaire en cas de vacance de la charge de Gardien, il obéira à une règle propre : il sera réservé à un diplomate de

carrière ou à un ancien ambassadeur. L'épée conseille, prépare et exécute. Elle ne touche jamais au feu.

Le Conseiller à la Santé & à la Solidarité.

Cadre national de la santé publique, retraite plancher, solidarité interrégionale.

Le Conseiller à l'Éducation & à la Citoyenneté.

Socle national d'enseignement, laïcité, formation tout au long de la vie.

Le Conseiller à l'Économie, au Travail & aux Finances.

Budget, Fiscalité nationale, Trésor, Régulation bancaire, socle du droit du travail.

Le Conseiller aux Ressources Vitales & aux Énergies.

Nucléaire, réseau électrique national, eau, souveraineté alimentaire.

Le Conseiller à l'Excellence & à l'Innovation.

Universités, recherche, brevets, intelligence artificielle souveraine.

Le Conseiller à l'Habitat, aux Territoires, au Patrimoine & à la Démographie.

Urbanisme national, patrimoine, politique de natalité, immigration.

Et le huitième : celui qui contrôle, et qui remplace :

Le Conseiller à la Cohérence & à la Simplification.

Audit permanent de l'État, suppression des doublons, supervision de la transformation numérique de l'administration.

Celui-là tient son pôle à plein temps comme les sept autres, mais il ne vote pas, et la raison est simple : on ne peut pas voter une dépense et la juger ensuite. Sa distance est le prix de son impartialité. Il ne présidera jamais à son tour, car celui qui contrôle tout le monde ne doit représenter personne.

En contrepartie, il est l'huile qui fait tourner la mécanique. Il assiste à toutes les délibérations, connaît tous les dossiers, veille

à ce que les sept fonctionnent en bonne intelligence et à ce que la présidence tournante passe de main en main sans accroc. Et le jour où l'un des sept manque, empêché, malade, révoqué ou tenu de se déporter, c'est lui qui prend son siège le temps du vote.

Car sept est un nombre juste, mais fragile : il suffit d'une absence pour que le Conseil tombe à six, et un Conseil pair est un Conseil qui se bloque. La France ne peut pas attendre qu'un siège se libère pour décider de sa défense ou de son budget. **C'est la roue de secours de la collégialité, et elle ne prend jamais le volant tant que les sept roulent.**

Chaque Conseiller pilotera son département sur le plan stratégique national. L'exécution quotidienne restera l'affaire des Régions fédérées pour ce qui les concerne. Le Conseil dit le « quoi ». La Région dit le « comment ».

La présidence tournante : l'arme anti-ego.

Pour éviter le culte du chef, nous appliquerons le modèle suisse à la lettre. Il n'y aura pas de « Premier Ministre » inamovible. Chaque année, l'un des 7 Conseillers Fédéraux sera désigné « Président du Conseil Fédéral » pour un an, selon une rotation prévisible, l'ordre étant fixé par le Conseil dès sa constitution. Celui qui dirige cette année devra obéir l'an prochain à celui qu'il a dirigé l'an dernier. C'est la fin des egos, le début du consensus.

Le Président du Conseil Fédéral n'est pas un chef. C'est un primus inter pares : un coordonnateur. Il représente le Conseil dans les cérémonies et les sommets internationaux, anime les délibérations, signe les actes collectifs. Il ne dirige rien tout seul. Toute décision se prend à la majorité du Conseil, après discussion collégiale.

La responsabilité : pas d'impunité.

Ils seront responsables collectivement devant le Conseil des Pairs. Si le Conseil Fédéral échoue sur ses missions régaliennes ou trahit les Territoires, il pourra être censuré et révoqué, en bloc ou individuellement. La compétence ou la porte.

Le pacte de collégialité.

Une fois une décision prise à la majorité du Conseil Fédéral, tous les Conseillers la défendront publiquement, y compris ceux qui ont voté contre en délibération. C'est la règle suisse depuis 1848 : on débat à huis clos, on assume à l'unanimité en public. Pas de fuite, pas de communication parallèle, pas de couteau planté dans le dos d'un collègue à la sortie. Toute violation de cette règle entraînera révocation immédiate. Le Conseil parle d'une seule voix ou il ne parle pas.

Comprendre où se situent votre vote, et votre pouvoir réel.

Aujourd'hui, vous votez pour un député national qui siège à Paris et qui décide de tout : de votre hôpital à votre route en passant par vos impôts locaux. Vous ne le voyez jamais, il obéit à son parti, et il ne connaît votre commune que par sa fiche Wikipédia. C'est ça, la « démocratie représentative » française actuelle.

Dans notre système, votre pouvoir de vote direct s'exercera là où il compte vraiment : chez vous, et sur ceux qui portent les charges les plus hautes.

Vous votez directement pour votre gouvernement régional.

Dans notre système, la Région n'est plus la coquille administrative que vous connaissez : elle devient une Région fédérée, avec son parlement, son gouvernement et son budget, maîtresse chez elle de tout ce qui fait votre quotidien : vos écoles, vos hôpitaux, vos routes, votre économie locale, vos impôts locaux (le chapitre consacré à la France fédérale détaille cette révolution). Et ceux qui la dirigent, c'est vous qui les élevez, directement, au suffrage universel. Ce sont des gens que vous connaissez, qui vivent sur votre territoire, que vous croisez au marché. S'ils échouent, vous les virez à la prochaine élection. C'est la démocratie de proximité, la vraie, pas celle d'un bulletin glissé tous les cinq ans pour un inconnu parisien.

Vous choisissez le chef de l'État, à chaque temps de la République.

Au temps de la fondation, vous élevez le Président Fondateur au suffrage universel direct, pour 24 mois, révocable à tout instant. Au temps de la permanence, c'est encore vous qui tranchez : le

Gardien de la République Française n'entre en charge que si vous dites oui par référendum, et il ne s'y maintient que tant que vous ne le rappelez pas. Aucun chef de l'État, jamais, sans la voix du peuple.

Le Conseil des Pairs ne gère pas votre quotidien.

Il gère le cadre stratégique national, les grandes lois qui s'appliquent à tout le pays : la défense, la monnaie, la justice pénale, les grands réseaux, les normes nationales. C'est de la gestion élargie, pas de la gestion de proximité. Ses membres ne sont pas des politiciens de carrière mais des praticiens de la société civile en exercice, désignés par tirage au sort qualifié dans leurs domaines, et des représentants élus par vos maires. Le détail est dans le chapitre 5. Ils ne décident pas de la couleur de vos bancs d'école. Ils décident du cadre dans lequel votre Région construit l'école.

Et au-dessus de tout, le RIC.

Le RIC restera en toute circonstance supérieur au Conseil des Pairs. Toute loi votée par les Pairs pourra être abrogée par le peuple, et toute loi voulue par le peuple s'imposera à eux. Si le Conseil des Pairs vote une loi qui ne vous convient pas, vous la supprimez par référendum. Si le Fondateur trahit sa mission, vous le révoquez. Si le Gardien déçoit, vous le rappelez. Si votre gouvernement régional dérape, vous le remplacez.

Et c'est ici que la disparition de l'Assemblée nationale prend tout son sens. Le député existait pour une seule raison : porter votre voix à Paris, parce que vous ne pouviez pas l'y porter vous-même.

Cette raison est morte. Avec le RIC, votre voix ne voyage plus dans la poche d'un élu de parti : elle s'exprime directement, quatre fois par an, sur les sujets que vous choisissez. Vous ne perdez pas votre représentant. Vous prenez sa place. Et la Nation y gagne au passage : le Parlement d'hier coûtait un milliard d'euros par an pour 925 sièges de professionnels de la politique ; le Conseil des Pairs fera le travail à 300, sans 49.3, sans motions jouées d'avance, sans nuits d'obstruction à cinq mille amendements. Moins de théâtre, plus de loi, et le dernier mot dans vos mains. À chaque niveau, la décision finit chez vous. Pas

une fois tous les cinq ans : quatre fois par an, plus les référendums d'initiative citoyenne.

Pour résumer : vous votez plus souvent et pour des gens plus proches de vous qu'aujourd'hui.

Vous avez le contrôle direct sur ceux qui gèrent votre vie quotidienne (la Région), le dernier mot sur le chef de l'État (l'élection du Fondateur, puis la ratification et le rappel du Gardien), un contrôle indirect mais qualifié sur ceux qui gèrent le cadre national (le Conseil des Pairs), et un droit de veto permanent sur tout le monde (le RIC). C'est strictement plus démocratique que le système actuel où vous votez une fois tous les cinq ans pour un député que vous ne reverrez jamais.

4. LA BANQUE DE FRANCE

Au lecteur averti.

Oui, nous savons ! Nous savons que la Banque de France n'est plus qu'un actionnaire minoritaire de la BCE, sans droit de veto, un parmi vingt et un. Nous savons que les soldes TARGET2 enchaînent les banques centrales de la zone les unes aux autres, et que nul n'en sort en claquant la porte sans faire les comptes. Nous savons que l'euro ne se réforme ni par décret de Paris, ni par un rapport trimestriel, si bon soit-il. La BdF n'est pas la solution : elle est la première pièce d'un plan qui en compte beaucoup d'autres. Documenter, chiffrer, rendre public ce que cette monnaie coûte réellement aux Français, c'est construire le dossier qui légitimera l'exigence de réforme, devant nos partenaires d'abord, devant le peuple français ensuite.

L'architecture complète, la monnaie commune, la chambre de compensation, le sort de la dette, les parades à la spéculation, occupe un chapitre entier du Tome 3, consacré à l'Europe et à l'euro. Ce que vous lisez ici n'est qu'un amuse-bouche !

La monnaie est trop sérieuse pour être laissée aux politiciens. Mais elle est encore plus en danger quand elle est pilotée par des technocrates que personne n'a élus et qui calibrent leurs décisions pour un seul pays : l'Allemagne.

Aujourd'hui, la Banque de France est « indépendante » sur le papier. En réalité, elle exécute des décisions prises à Francfort, par un directoire qui n'a aucun compte à rendre au peuple français. Quand la BCE monte les taux pour freiner l'inflation allemande, c'est l'économie française qui étouffe. Quand elle inonde les marchés de liquidités pour sauver les banques du Sud, c'est votre épargne qui se dévalue. La France subit une politique monétaire qu'elle ne décide pas, qui ne la sert pas, et qu'elle n'a aucun pouvoir de corriger.

L'Allemagne, elle, ne subit rien. La Bundesbank n'a jamais cessé d'être la voix dominante au sein de la BCE. Elle publie ses propres analyses, contredit publiquement la BCE quand elle le juge nécessaire, et pèse de tout son poids dans chaque décision. La France, elle, se tait et applique.

Ça va changer.

Souveraineté retrouvée.

Nous restaurerons la Banque de France dans un rôle de vigie nationale au service des Français. Elle redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : la voix de la France dans les décisions monétaires qui affectent votre pouvoir d'achat. Elle publiera chaque trimestre un rapport d'impact souverain, mesurant les conséquences réelles de la politique monétaire européenne sur les ménages français, les entreprises françaises et l'emploi en France. Ces rapports seront publics, lisibles, et ils serviront de base à nos exigences de réforme. Car nous porterons devant les 26 autres nations un projet de refonte monétaire : le passage de la monnaie unique à la monnaie commune.

Chaque nation retrouvera sa monnaie pour la vie intérieure, et l'euro demeurera au-dessus d'elles, monnaie commune des paiements extérieurs et des réserves, discipliné par un plafond de création monétaire adossé pour partie à des réserves d'or réelles. La France, avec ses 2 437 tonnes d'or, ses 56 réacteurs et l'EPR de Flamanville, pèsera de tout son poids dans ce nouvel équilibre. Notre proposition complète est détaillée dans le Tome 3.

Mission.

Protéger la valeur de votre travail et de votre épargne. Garantir que la France ne subisse plus jamais en silence une politique monétaire qui la dessert. Et si nos partenaires refusent la réforme, ce sera au peuple français de décider, par référendum, s'il accepte de rester dans un système conçu pour les autres.

NOTA BENE : LA PÉRIODE DE REDRESSEMENT (LE MANDAT DE FONDATION)

Parce qu'on ne redresse pas un pays en ruine avec des comités, le premier mandat sera un mandat d'exception. Ce n'est pas un blanc-seing, c'est un contrat. Signé devant le peuple. Limité dans le temps. Gravé dans le marbre.

Durant ses 24 mois de mandat, le Président Fondateur disposera, par référendum populaire, de pouvoirs spéciaux temporaires strictement encadrés. Pas pour tout faire, mais pour faire ce qui conditionne tout le reste : bâtir les institutions nouvelles. Sans elles, aucune réforme ne tiendra. Avec elles, tout le reste devient possible et durable.

Les 3 Chantiers Fondateurs (pouvoirs spéciaux, 24 mois)

Ces trois chantiers sont les prérequis institutionnels indispensables. Tant qu'ils ne sont pas finis, rien ne peut tenir. Ils nécessitent une autorité d'exception, parce qu'on ne refonde pas un pays en commission parlementaire.

La rédaction et l'adoption de la Nouvelle Constitution, élaborée avec le Conseil des Pairs et validée par référendum.

Le découpage et l'installation des Régions fédérées, avec leurs parlements, leurs budgets et leurs constitutions régionales.

Le Grand Ménage des Institutions : audit complet de l'État, suppression des doublons, fermeture des structures inutiles.

Concrètement, ça veut dire la fermeture des 1 200 agences, observatoires, hauts conseils, commissions et délégations qui coûtent des milliards et produisent du papier que personne ne lit. L'absorption par les Régions fédérées des compétences administratives des Conseils départementaux (action sociale, collèges, routes secondaires, aide à l'autonomie), avec préservation absolue du département comme identité culturelle, géographique et patrimoniale. Le Finistère reste le Finistère, la Corrèze reste la Corrèze, le 13 reste le 13. Ce que nous supprimons, ce sont les empilements administratifs et les Conseils départementaux qui doublonnent avec la Région, pas l'âme des territoires. La fusion ou la suppression des intercommunalités qui doublonnent avec la Région ou avec la commune, selon le cas. La fusion des ministères parisiens dans les 8 pôles du Conseil Fédéral. La mise sous tutelle d'audit indépendant de tout opérateur public qui ne justifie pas son existence en six mois. C'est le coup de balai qui libère l'oxygène budgétaire nécessaire au reste du programme, et c'est le signal politique que l'État commence par lui-même avant de demander quoi que ce soit aux Français. Avant de toucher au salaire d'un employé, on supprime le salaire d'un comité.

Les 3 Chantiers Stratégiques (lancés sous pouvoirs spéciaux, transférés ensuite)

Ces chantiers seront lancés dès le premier jour, en parallèle des Chantiers Fondateurs, mais avec une logique différente : ils ne s'achèveront pas en 24 mois. Ils s'étaleront au-delà du mandat de fondation. À l'expiration des pouvoirs spéciaux, ils seront repris dans le cadre constitutionnel ordinaire, sous la responsabilité du Conseil Fédéral et du Conseil des Pairs, dans le cadre d'un Plan d'Urgence Quinquennal voté en référendum.

La restauration de la souveraineté financière et monétaire de la France : refondation de la Banque de France, négociation européenne, mécanismes de protection de l'épargne.

Le lancement du plan nucléaire de combat : premiers EPR2, prolongation des réacteurs existants, formation des ingénieurs.

La refonte totale de la Sécurité et de la Justice : RICO français, recrutement massif, refonte du code pénal, plan prison.

Le Fondateur lance, plante les premiers piquets, signe les premières lois cadres. Mais ces chantiers ne reposent pas sur ses épaules seules ni ne s'arrêtent à son sablier : ils continuent ensuite dans le cadre des nouvelles institutions, sous le contrôle permanent du peuple via le RIC.

Une fois les Chantiers Fondateurs achevés, ils seront transférés définitivement aux institutions nouvelles, pour qu'aucun successeur ne puisse les défaire. D'abord le bâtisseur bâtit les institutions, ensuite les institutions gèrent le pays.

Au 25e mois, tout s'éteint, automatiquement et irrévocablement : les pouvoirs spéciaux, et la fonction avec eux. Le Fondateur rend la conduite de la défense et la diplomatie au Conseil Fédéral, la loi au Conseil des Pairs, le quotidien aux Régions fédérées, et redevient un simple citoyen. Le chantier institutionnel est terminé. La maison appartient aux Français, ceux qui l'habitent en assurent l'entretien et l'agrandissement, et la garde de la porte attend le premier Gardien de la République Française, que les Pairs proposeront et que le peuple choisira.

Les 4 Verrous Absolus : ce n'est pas une dictature, c'est un chantier de 24 mois.

Le mot viendra vite, dès la première page : « coup d'État ». Quatre verrous, gravés dans la loi avant même le premier jour, font de cette période son exact inverse.

Verrou n°1 : la durée est non négociable.

24 mois. Pas un jour de plus. Cette période ne sera ni prolongée, ni reconduite, ni « adaptée aux circonstances ». Aucun prétexte, ni crise, ni guerre, ni urgence, ne pourra justifier son extension. Ce délai sera inscrit dans la nouvelle Constitution comme une limite absolue et infranchissable. Le sablier est retourné le jour de l'élection. Quand il est vide, les pouvoirs s'éteignent. Point.

Verrou n°2 : le périmètre est une cage.

Les pouvoirs spéciaux ne s'appliquent qu'aux 3 Chantiers

Fondateurs (Constitution, Régions, Grand Ménagement) et au lancement initial des 3 Chantiers Stratégiques (monnaie, nucléaire, sécurité-justice), et à rien d'autre. Le Fondateur ne pourra pas légiférer sur les prix, la culture, les mœurs, la presse, l'éducation ou tout autre domaine non listé. En dehors de ces chantiers précis, la loi ordinaire s'applique normalement, et c'est le Conseil des Pairs, dans sa première formation, les 348 sénateurs et les premiers Référents, qui légifère. Tout acte présidentiel hors périmètre sera nul de plein droit et immédiatement attaquant devant le Jury Constitutionnel.

Verrou n°3 : le Jury Constitutionnel, les arbitres indépendants.

Qui gardera le bâtisseur ? Voici la réponse, et c'est une idée française vieille de deux siècles que nul n'avait osé appliquer : le jury constitutionnaire imaginé par Sieyès en 1795. Pour que personne ne soit juge de sa propre cause, un Jury Constitutionnel de 7 membres sera constitué avant l'élection, publiquement, et ne pourra pas être dissous par le Fondateur. Ces 7 Jurés (anciens hauts magistrats, constitutionnalistes reconnus, personnalités indépendantes) auront une mission unique : vérifier, acte par acte, que le Fondateur reste dans son couloir. Leurs délibérations seront publiques. Leur verdict sera sans appel.

Verrou n°4 : le référendum de mi-parcours, le peuple décide à 12 mois.

À mi-chemin exact du mandat, un référendum national obligatoire sera organisé. Une seule question, deux réponses possibles :

« Voulez-vous que les pouvoirs spéciaux du Président Fondateur continuent jusqu'au 24^e mois pour achever les Chantiers Fondateurs, ou souhaitez-vous qu'ils s'arrêtent immédiatement ? »

Si le peuple répond OUI, le chantier continue jusqu'au terme prévu. Si le peuple répond NON, les pouvoirs spéciaux s'éteignent dans les 30 jours, les institutions déjà bâties deviennent permanentes en l'état, les chantiers passent aussitôt aux mains du Conseil des Pairs et des institutions existantes, et le Fondateur achève son mandat dans son rôle constitutionnel ordinaire,

dépositaire de l'unité, chef des armées, voix de la France, jusqu'à la remise des clés du 25e mois. Rien de plus. Rien de moins.

Ce n'est pas un détail. C'est la différence philosophique fondamentale entre notre démarche et tous les coups d'État de l'Histoire. Bonaparte ne s'est jamais soumis à un référendum de mi-parcours. De Gaulle, en 1958, non plus. Nous, si. Parce que nous croyons réellement à ce que nous disons : le peuple est souverain, en permanence, y compris pendant la reconstruction.

La différence entre un dictateur et un bâtisseur est simple : le dictateur prend le pouvoir pour le garder, le bâtisseur le prend pour le distribuer, et il accepte d'être contrôlé pendant qu'il le fait. Notre seule ambition, au bout de ces 24 mois, est de remettre les clés à des institutions si solides qu'aucun homme, jamais, ne pourra recommencer ce que les quarante dernières années nous ont fait subir.



3.

POUR UNE EUROPE DES NATIONS LIBRES

Le troisième tome de ce programme est entièrement consacré à l'Europe : ce qu'elle est devenue, ce qu'elle risque, et l'architecture complète de celle que nous bâtissons, ses institutions refondées, sa monnaie commune, sa défense, ses frontières, son avenir. Ce chapitre-ci ne raconte pas cette Europe-là. Il répond à deux questions qui appartiennent en propre à ce premier tome : pourquoi la France doit se lever, et comment elle mènera la bataille, mois par mois, pendant le mandat de fondation. Le Tome 3 dessine la maison. Ce chapitre organise le chantier.

Le bilan comptable : quand la solidarité ne marche que dans un sens.

Nous l'avons dit en ouverture de ce livre : l'Europe est née d'une belle idée, et le peuple français a été trahi dans le processus. Mais au-delà de la blessure démocratique, regardons le portefeuille. Car c'est là que le mensonge devient mathématique.

La France est l'un des trois plus gros contributeurs nets au budget européen. Chaque année, nous versons plusieurs milliards de plus que ce que nous recevons, et nous l'assumons : une nation prospère contribue davantage qu'une nation pauvre, c'est le principe même d'un ensemble solidaire.

Le scandale n'est pas de payer. Le scandale est de payer sans peser.

Car voici ce que cette contribution nous achète. Quand la France a eu besoin de souplesse budgétaire pour sauver ses services publics, Bruxelles a exigé de la rigueur. Quand nos agriculteurs ont crié à l'aide face au Mercosur, Bruxelles a négocié dans leur dos. Quand notre Sénat a rejeté le CETA par 211 voix contre 44, l'accord a continué de s'appliquer. Quand le peuple a dit non en 2005, on lui a répondu par Lisbonne.

Nous sommes le troisième financeur d'une maison dont nous ne choisissons ni les règles, ni les portes, ni les invités. **Aucun actionnaire au monde n'accepterait cela.**

La « solidarité européenne » a pourtant un bilan vérifiable, et le voici. Quand la France a eu besoin de souplesse budgétaire pour sauver ses services publics, Bruxelles a exigé de la rigueur. Quand nos agriculteurs ont crié à l'aide face au Mercosur, Bruxelles a négocié dans leur dos. Quand nos industriels ont demandé une politique énergétique cohérente, Bruxelles a imposé un marché de l'électricité qui a fait exploser les factures des Français, alors que notre nucléaire produit une électricité parmi les moins chères du continent. La solidarité européenne, c'est la France qui paie et l'Europe qui encaisse.

Et le coût financier n'est que la moitié du prix. L'autre moitié, c'est le déclassement : une Europe qui n'a créé ni Google, ni Apple, ni OpenAI, ni BYD, qui a réglementé ce que les autres inventaient, et dont le moteur allemand est en panne. Ce constat-là, le décrochage, le mur qui approche et sa date, occupe les deux premiers chapitres du Tome 3, chiffres du rapport Draghi à l'appui. Retenons ici l'essentiel : nous payons 10 milliards par an pour financer une machine qui nous ralentit. Ni la facture, ni la machine ne survivront au mandat de fondation.

L'EUROPE QUI NE PRODUIT PLUS RIEN.

On pourrait accepter le coût financier si, en échange, l'Europe nous avait rendu plus forts. Si elle avait créé des champions industriels, des géants technologiques, une puissance qui nous protège dans le monde brutal d'aujourd'hui.

Regardons la réalité en face.

Pendant que les États-Unis révolutionnent l'intelligence artificielle et envoient des fusées réutilisables dans l'espace avec SpaceX, pendant que la Chine prend le contrôle de 90 % des technologies actuelles et à venir — batteries, terres rares, panneaux solaires, robotique humanoïde — l'Europe, elle, a produit des normes. Et le bouchon qui reste attaché à la bouteille.

Voilà le bilan de trente ans de construction européenne technologique : nous avons réglementé ce que les autres ont inventé. Nous sommes devenus les greffiers du progrès des autres.

L'Europe n'a pas de Google. Pas d'Apple. Pas d'Amazon. Pas d'OpenAI. Pas de SpaceX. Pas de BYD. Pas de CATL. Elle n'a rien créé qui rivalise avec les géants américains ou chinois. Et la raison est simple : on ne peut pas innover dans un environnement où chaque idée doit passer par trois commissions, cinq audits de conformité et un formulaire en vingt-sept langues avant d'être testée.

Le moteur allemand, qui tirait encore l'ensemble il y a dix ans, est en panne. Plus d'énergie russe bon marché, une industrie automobile balayée par les constructeurs chinois, une population vieillissante. Et quand le capitaine du navire coule, les passagers coulent avec lui.

Dans ce contexte, l'Europe ne nous protège pas. Elle nous ralentit. Et ses institutions, plutôt que de réagir à l'urgence, continuent de faire ce que les bureaucraties savent faire de mieux : produire des règles.

LA MACHINE À NORMES : QUAND BRUXELLES LÉGIFÈRE À VOTRE PLACE.

L'Europe devait être un espace de liberté et de prospérité partagée. Elle est devenue une usine à règles pilotée par des

technocrates que personne n'a élus, que personne ne connaît, et que personne ne peut renvoyer.

Ce n'est plus de la régulation, c'est de la colonisation administrative. Et elle s'accélère.

Regardons les faits récents :

LE DSA (DIGITAL SERVICES ACT) : LA CENSURE LÉGALISÉE.

Sous prétexte de lutter contre la « désinformation », la Commission européenne s'est dotée d'un pouvoir de coercition sur les plateformes numériques : jusqu'à 6 % de leur chiffre d'affaires mondial d'amende si elles ne font pas disparaître les « risques ». Alors elles censurent d'avance, large, à la machine, pour ne pas payer. Sans mandat judiciaire. Sans débat contradictoire. Et le commissaire en charge n'a même pas attendu les amendes : Thierry Breton adressait publiquement des lettres de menace à X et Meta, exigeant des retraits en quelques heures, avant tout juge, avant toute preuve. Un commissaire européen non élu peut désormais décider ce que 450 millions d'Européens ont le droit de lire.

Qui décide ce qu'est la « désinformation » ? Eux. Qui contrôle les contrôleurs ? Personne.

Et qui a porté ce texte ? Thierry Breton. Ancien PDG d'Atos, fleuron français du numérique dont il a raté tous les virages technologiques, le cloud en tête, et que sa stratégie a conduit au bord du gouffre. Il a vendu ses actions à 65 euros avant de partir pour Bruxelles. Elles en valent 2 aujourd'hui. Un homme dont l'entreprise encaissait plus de 100 millions d'euros par an de contrats européens, et qui s'est retrouvé commissaire en charge du marché numérique. Là où d'autres pays exigent une muraille entre le privé et le public, nous, nous lui avons confié les clés du temple.

Voilà les gens qui décident ce que vous avez le droit de lire sur internet.

LE DMA (DIGITAL MARKETS ACT) : L'ILLUSION DE LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE.

Bruxelles prétend réguler les géants du numérique américains. En réalité, l'Europe n'a créé aucun champion technologique comparable. Elle n'a ni Google, ni Apple, ni Amazon, ni OpenAI. Alors elle réglemente ceux des autres. C'est la stratégie de celui qui n'a pas su construire : empêcher les autres de réussir et punir ce qu'il ne comprend pas.

Le résultat ? Nos startups sont étouffées par la conformité réglementaire avant même d'avoir lancé leur produit. Les investisseurs fuient vers les États-Unis et l'Asie. Et les consommateurs français n'ont toujours aucune alternative européenne sérieuse.

L'AI ACT : QUAND CELUI QUI A COULÉ NOTRE CHAMPION DU NUMÉRIQUE DÉCIDE DE RÉGULER L'AVENIR.

Pendant que la Chine et les États-Unis investissent des centaines de milliards dans l'intelligence artificielle, l'Europe a choisi de rédiger... un règlement de 400 pages. Des catégories de risques, des obligations de conformité, des comités d'évaluation. Pendant qu'ils construisent les outils du futur, nous rédigeons les formulaires pour les interdire.

Et c'est encore Thierry Breton, dont nous avons vu le palmarès qui en est le maître d'œuvre. Le DSA, le DMA, l'AI Act : trois textes majeurs qui façonnent l'avenir numérique de 450 millions d'Européens, portés par le même homme. Un homme dont le bilan dans la technologie se résume à une succession de catastrophes industrielles.

C'est cet homme qui a décidé que l'Europe devait encadrer l'intelligence artificielle. Lui qui n'a pas vu venir le cloud computing

quand il dirigeait Atos. Lui qui a raté chaque virage technologique majeur des trente dernières années. C'est à lui qu'on a confié les clés de notre avenir numérique.

Le DSA, le DMA, l'AI Act : trois textes. Un co-architecte en commun. Et un bilan industriel personnel qui devrait disqualifier quiconque de légiférer sur la technologie.

Le message envoyé au monde est limpide : n'innovez pas en Europe. Allez innover ailleurs, et vendez-nous ensuite le résultat. Nous serons les clients, jamais les créateurs.

CHAT CONTROL : LE PROJET DE SURVEILLANCE DE MASSE LE PLUS DANGEREUX DE L'HISTOIRE EUROPÉENNE ET LA PREUVE PAR LA PROCEDURE.

Sous couvert de protection de l'enfance, un motif que personne n'ose contester, la Commission a proposé dès 2022 le scan de vos communications privées : messages, photos, courriels, passés au crible par des algorithmes, sans juge, sans soupçon, sans mandat. De la surveillance de masse préventive, celle que les démocraties reprochaient à la Stasi.

Et l'été 2026 vient de montrer jusqu'où cette machine totalement imbue d'elle-même est prête à aller pour l'imposer, peu importe le consentement ou non des nations et de ses représentants :

- Le 26 mars 2026, le Parlement européen rejette la prolongation du dispositif de scan. Le texte expire le 3 avril. Les peuples ont gagné ? Trois mois.

- Le 26 juin, le Conseil ressuscite le texte expiré, rebaptisé « nouveau » pour contourner l'impossibilité juridique de le prolonger.

- **Le 7 juillet, procédure d'urgence, en pleine session d'été,**

hémicycle à moitié vide.

- Le 9 juillet, le verdict : 314 députés votent le rejet, 276 le soutiennent, et le texte est adopté, parce qu'en seconde lecture il fallait 361 voix pour l'enterrer.

- Un régime de surveillance remis en vigueur jusqu'en 2028, contre la majorité des votants, par le calendrier et la procédure.

- Le 29 mai 2005, le peuple français avait dit non, et on fit passer le oui par le Parlement.

- Le 9 juillet 2026, le Parlement européen a dit non, et on a fait passer le oui par la procédure.

Vingt et un ans d'écart, le même geste : quand la démocratie répond contre la volonté technocratique, on change la question de porte !

Une digue a tenu, pour l'instant : les communications chiffrées de bout en bout sont exclues du scan, et le règlement permanent qui veut les briser, Chat Control 2.0, reste bloqué, jugé contraire à la Charte des droits fondamentaux par les juristes du Conseil lui-même. Il reviendra à l'automne, car voilà la leçon de juillet : quand le Parlement enterre le texte, le Conseil le ressuscite ; quand la première lecture le rejette, la seconde change les règles du vote. Dans cette machine, un non n'est jamais une réponse : c'est un bug de procédure, et on patche la procédure. Mesurons ce que cette obstination révèle. Un organe qui se proclame gardien des libertés européennes travaille, vote après vote, procédure après procédure, à bâtir l'appareil d'un État policier supranational : centralisé, automatisé, et sourd aux refus qu'on lui oppose. Les régimes que l'Europe combattait espionnaient et contrôlaient leurs peuples en s'en cachant. Elle, elle légifère pour le faire.

Ce que ce système ferait de votre vie, les faux positifs qui détruisent des innocents, la photo de vacances qu'un algorithme prend pour un crime, et l'arsenal complet que nous lui opposons : le Tome 2 y consacre les pages qu'il mérite, au chapitre de la Loi

Dédale. Retenons ici le verrou, car il vit dans ce tome : la France inscrira dans sa Constitution le droit au chiffrement et l'interdiction absolue de toute surveillance de masse. Seul un mandat judiciaire individuel, visant une personne identifiée sur des soupçons concrets et un signalement humain, pourra ouvrir des communications privées. Pas un algorithme. Pas une machine. Un juge, des preuves, un suspect. C'est cela, l'État de droit, et la France refusera d'appliquer sur son sol tout texte qui le contredit, quelle que soit la porte par laquelle on l'aura fait passer.

CE QUE CETTE MACHINE EST VRAIMENT : LE NOM HISTORIQUE DU MAL.

Il faut maintenant nommer ce que nous venons de décrire, car on ne combat bien que ce qu'on a correctement identifié. Et disons d'abord ce que cette machine n'est pas, pour couper court aux comparaisons faciles : ce n'est pas l'Union soviétique. Pas de parti unique, pas de collectivisation, et une porte de sortie qui existe, le Brexit l'a prouvé. Ceux qui crient au communisme offrent aux défenseurs de Bruxelles une victoire facile, et nous leur laissons ce plaisir. La vérité est plus ancienne, plus française, et bien plus inquiétante.

Ce qui se construit à Bruxelles porte un nom, et c'est un Français qui l'a trouvé il y a près de deux siècles ! En 1840, Alexis de Tocqueville décrivait le despotisme que les nations démocratiques auraient un jour à craindre. Non pas un tyran, écrivait-il, mais un pouvoir « immense et tutélaire », doux, prévoyant, qui couvre la société d'un « réseau de petites règles compliquées, minutieuses et uniformes », qui ne brise pas les volontés mais « les amollit, les plie et les dirige », jusqu'à réduire chaque nation « à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industriels, dont le gouvernement est le berger ». Ça vous dit quelque chose ? Étonnant, n'est-ce pas ? C'est la description minutieuse de ce qu'est devenue l'Europe actuelle avec sa Commission Européenne. Relisez cette page, puis relisez les chiffres de ce chapitre : treize mille actes législatifs en cinq ans, le bouchon

attaché à la bouteille, la conformité avant l'idée. Tocqueville n'a pas fait que décrire malgré lui l'Union européenne, il l'a **prédite, trait pour trait**, à un détail près : il n'avait pas pu imaginer que le despotisme doux s'équiperait un jour d'algorithmes.

Cette machine a aussi une généalogie, et elle est française elle aussi. Au XIXe siècle, Saint-Simon rêvait de remplacer le « gouvernement des hommes » par « l'administration des choses », confiée aux savants et aux experts, la politique dissoute dans la technique. C'est très exactement la méthode qui a bâti Bruxelles : dépolitiser, confier aux spécialistes, avancer par engrenages techniques pour que l'intégration se fasse sans que les peuples aient jamais à la vouloir. La Commission n'est pas un accident de l'Histoire, c'est du saint-simonisme institutionnalisé, servi par des hommes qui reprennent, sans le savoir, la devise des despotes éclairés du XVIIIe siècle : tout pour le peuple, rien par le peuple. Ces gens ne sont pas des monstres. Ils sont juste imbus d'eux-même, sincèrement convaincus de savoir mieux que vous ce qui est bon pour vous, et c'est précisément ce qui les rend dangereux, car on ne guérit pas quelqu'un de sa certitude d'être le remède.

Si l'on cherche à quoi ressemblera la destination finale de cette route, l'Histoire offre là encore le miroir : l'empire des Habsbourg. Un ensemble multinational tenu non par un peuple, mais par une bureaucratie, une monnaie et une cour de justice, où Vienne administrait des nations qui ne se reconnaissaient pas en elle. Des peuples devenus provinces, gouvernés dans une langue et selon un récit qui n'étaient pas les leurs. Cet empire n'est pas tombé sous les coups de ses ennemis : il s'est disloqué sous la poussée de ses propres peuples. **Les constructions bureaucratiques multinationales finissent toujours ainsi, et celle-ci finira de même si elle refuse de se réformer.**

Reste le trait le plus singulier de la machine bruxelloise, celui qu'aucun régime du passé n'avait poussé aussi loin : **l'irréversibilité érigée en doctrine.**

Les traités parlent d'une « union sans cesse plus étroite », jamais du chemin inverse. L'acquis communautaire est un cliquet : ce qui

est transféré à Bruxelles ne redescend jamais. Et l'été 2026 vient d'en livrer la démonstration procédurale parfaite : **un non n'est jamais final, un oui l'est toujours.**

Le peuple français dit non en 2005 ? On repasse par le Parlement ! Le Parlement européen dit non en mars 2026 ? on repasse par la procédure en juillet !

La machine a corrompu jusqu'à ses propres organes élus, qui retournent désormais les règles du vote contre le vote lui-même. **Un système sans marche arrière n'est pas encore un État policier. Mais c'est déjà un système auquel on ne peut plus rien refuser durablement, et c'est très exactement le stade où nous sommes.**

Voilà le nom complet du mal : un despotisme doux, saint-simonien de méthode, habsbourgeois de structure, et verrouillé par l'irréversibilité. Il ne fusille personne. Il n'emprisonne personne. Il se contente de rendre le refus impossible, la sortie coûteuse, dommageable et l'obéissance confortable.

Nos pères ont eu à combattre des tyrannies qui se voyaient. Nous avons à défaire la première qui se rend invisible, et l'on ne défait pas une machine pareille en la suppliant de ralentir. On lui retire les clés. C'est l'objet de la stratégie qui suit, et c'est l'objet du Tome 3 tout entier. Voilà l'Europe dont nous ne voulons plus.

NOTRE POSITION : LA FRANCE NE QUITTE PAS LA TABLE ; ELLE LA RETOURNE.

Ce que nous proposons n'a rien d'une utopie : ça existe déjà sur le continent européen, sous trois formes, et ça fonctionne sous les trois.

La Suisse.

Elle n'est pas membre de l'Union européenne. Elle commerce librement avec les 27 via plus d'une centaine d'accords bilatéraux

qu'elle a négociés secteur par secteur, sur la base du strict consentement mutuel. Elle conserve sa monnaie, sa politique migratoire, sa fiscalité, son armée, sa justice. Elle adopte certaines normes européennes quand elles servent ses intérêts, elle refuse les autres, et quand Bruxelles la presse de signer un accord-cadre qui restaurerait la tutelle par la petite porte, elle prend son temps et fait voter son peuple. Résultat : l'un des pays les plus riches du monde, le mieux géré d'Europe, noté triple A par toutes les agences, et celui où la confiance des citoyens dans leurs institutions est la plus élevée du continent.

La Norvège.

Elle est dans l'Espace économique européen mais pas dans l'UE. Elle bénéficie pleinement du marché unique mais conserve sa souveraineté sur la pêche, l'agriculture, la politique étrangère et la défense. Les normes du marché, c'est son propre Parlement qui les transpose, avec un droit de réserve qu'il a déjà osé exercer. Elle a refusé deux fois par référendum, en 1972 et en 1994, d'adhérer à l'UE, et elle ne le regrette pas. Résultat : excédent budgétaire permanent, un fonds souverain de plus de 1 500 milliards d'euros, le plus gros du monde, et une qualité de vie record.

L'AELE.

L'Association européenne de libre-échange, qui réunit la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Une coopération volontaire, sans Commission qui légifère, sans Parlement qui débat à 27, sans cour dont les arrêts écrasent les constitutions nationales. Un Conseil qui décide à l'unanimité ce que ses membres veulent faire ensemble, et rien d'autre.

Ce que nous proposons aux 26, c'est ceci : transformer l'UE actuelle en une version élargie de l'AELE et de l'EEE, avec un marché unique commun, une monnaie commune réformée, une défense coordonnée, et la souveraineté nationale rétablie sur tout le reste. Ce que la Suisse a obtenu en restant à l'écart de l'UE, nous l'obtiendrons en la refondant de l'intérieur. Et au bénéfice de tous les peuples européens, pas seulement de ceux qui ont eu la chance d'être hors de la machine bruxelloise. Ce n'est pas une révolution. **C'est un retour aux fondations.**

Ce que nous sommes, et ce que nous ne sommes pas.

Nous ne haïssons pas l'Europe, bien au contraire. Nous aimons l'Europe des nations **libres**, des peuples **souverains**, des **échanges** et de la **culture commune**. L'Europe d'Érasme, de Beethoven et de Victor Hugo. L'Europe qui a inventé les droits de l'Homme, pas celle qui les piétine avec des algorithmes de surveillance.

Ce que nous refusons, c'est cette Europe actuelle. L'Europe des normes sans fin, des commissaires sans mandat, des textes que personne n'a lus et que tout le monde subit. L'Europe qui s'est arrogé des pouvoirs que personne ne lui a donnés, et qui a oublié en chemin ce qu'elle était censée devenir.

Et nous ne sommes pas les seuls ! Regardez autour de la table des 27. La Tchéquie de Babiš réclame ouvertement le démantèlement de la machine. La Slovaquie conteste, l'Italie de Meloni refuse les quotas migratoires, le président polonais oppose son veto aux emprunts bruxellois, le Danemark et la Suède reculent sur Schengen, et aux Pays-Bas, un gouvernement minoritaire gouverne sous la surveillance d'un Parlement aux 42 députés eurosceptiques. L'Allemagne elle-même, via son Tribunal de Karlsruhe, s'est toujours réservé le droit de rejeter un texte européen qui viole sa Loi Fondamentale, et ne s'est pas gênée pour le faire. Plusieurs fois. Sans que personne ne la traite de « populiste ».

Les 27 sont fatigués. Les peuples sont fatigués. Tout le monde le sait. Personne n'ose le dire à voix haute car de toute façon c'est irréversible. Pas pour nous, nous allons changer tout ça.

Ce que nous exigeons, ce n'est pas moins d'Europe. C'est la bonne Europe. Elle n'aurait jamais dû cesser d'être ce qu'elle était à l'origine : **un espace de paix, de commerce et de coopération libre entre nations souveraines. Rien de plus. Rien de moins.** Et c'est exactement ce que nous proposerons aux 26 autres nations.

Voici les piliers de l'Europe que nous défendrons :

LE MARCHÉ UNIQUE. INTOUCHABLE.

C'est le joyau de la construction européenne : le plus grand marché du monde, 450 millions de consommateurs, zéro barrière douanière entre 27 pays. C'est la seule chose que l'Europe a réussie brillamment. Nous le garderons, nous le renforcerons, et nous l'actualiserons face aux évolutions du monde. Reste la question que nos adversaires poseront en premier : qui fait les normes du marché unique, sans la Commission qui légifère ? Nous avons la réponse.

Aujourd'hui, le marché unique fonctionne sur des milliers de normes harmonisées : sécurité des produits, étiquetage alimentaire, agrément des médicaments, règles bancaires, normes industrielles. Elles sont indispensables : sans elles, un fromage français pourrait être interdit en Allemagne, une voiture allemande refusée en Italie, un médicament espagnol bloqué à la frontière belge. Le marché unique meurt sans cadre normatif commun.

Notre proposition : chaque norme du marché unique sera proposée et adoptée à l'unanimité par le Conseil des chefs d'État ou de gouvernement, sur recommandation technique du Secrétariat européen, l'ex-Commission redevenue purement exécutive. Pas de directive imposée à la majorité qualifiée. Pas de norme téléguidée par des lobbys et adoptée à minuit dans un trilogue opaque. Tout à l'unanimité, ou rien.

Trois conséquences:

- D'abord, les normes se réduiront à l'essentiel, celles que les 27 peuvent réellement accepter ensemble : finies les directives baroques qui servent l'agenda d'un commissaire en mal de visibilité.
- Ensuite, la légitimité démocratique remonte, car une norme adoptée à l'unanimité de chefs d'État élus vaut mille fois celle

qu'une majorité qualifiée impose en contournant les volontés nationales. Enfin, tout ce qui est hors marché unique, la fiscalité, l'immigration, le droit du travail, le numérique, l'agriculture, l'éducation, l'énergie, la justice, redevient intégralement national, et la Cour de Justice perd toute compétence pour y censurer une décision d'un peuple.

C'est plus lent, **plus respectueux, plus durable**. La règle adoptée à 27 par consensus tient ; la règle imposée par directive finit toujours par exploser à la figure de ceux qui l'ont forcée.

Ce marché de 450 millions de consommateurs est une arme que l'Europe n'a jamais su manier. Bruxelles passe son temps à réglementer les géants américains et chinois, à les punir et à les taxer, **sans jamais leur donner une raison de venir s'installer**. Résultat : ils vendent en Europe sans y produire. L'argent sort, l'emploi ne rentre pas. Car de deux choses l'une : **soit nos champions savent rivaliser avec les meilleurs, et la concurrence les rendra plus forts ; soit ils ne le savent pas, et les protéger ne fera que retarder leur chute en punissant le consommateur, qui paiera plus cher pour de moins bons produits**.

C'est ce qui se passe sous vos yeux avec **l'automobile**. Les constructeurs chinois, BYD, Xpeng, NIO, produisent des véhicules électriques mieux équipés et 30 à 40 % moins chers que leurs équivalents européens. La réponse de Bruxelles ? Des droits de douane allant jusqu'à 45 % et des malus calibrés pour pénaliser les imports. On vous interdit d'acheter la meilleure voiture au meilleur prix pour protéger Renault, Stellantis et Volkswagen, incapables, après des décennies de subventions, de produire un véhicule électrique compétitif. Qui paie ? Vous. Le consommateur français qui rêve d'une électrique à 20 000 euros, la BYD Seagull existe à ce prix, et qui devra en déboursier 35 000 pour un modèle européen inférieur, parce que Bruxelles a décidé de récompenser l'échec de nos constructeurs.

Ce n'est pas du protectionnisme, c'est du **conservatisme industriel**. On ne protège pas l'emploi en surtaxant ce que les Européens veulent acheter. On le protège en donnant aux géants

mondiaux une raison de produire ici, et à nos industriels les moyens de se battre à armes égales : énergie nucléaire bon marché, fiscalité compétitive, charges allégées, et zéro norme absurde qui ajoute dix-huit mois et cinquante millions de coûts de conformité avant de lancer un modèle. Si Renault y arrive, il prospérera. Sinon, ce ne sera pas la faute de la Chine, ce sera la sienne, et ce ne sera pas au contribuable de payer l'addition.

Et le plus absurde : les taxes de Bruxelles ne marcheront même pas. BYD construit déjà une usine en Hongrie, une autre en Turquie ; demain ce sera en Espagne ou en Pologne, n'importe quel pays assez malin pour ouvrir la porte que Bruxelles ferme !

Les véhicules sortiront d'usines européennes, avec des salariés européens, et les droits de douane ne s'appliqueront plus. Les Chinois auront transformé la muraille en tremplin, exactement comme les Japonais dans les années 80 en s'installant au Royaume-Uni et aux États-Unis. Le consommateur français, lui, aura payé plus cher cinq ans pour rien, pour financer le sursis d'entreprises qui ont refusé de se réinventer pendant que leurs concurrents s'installaient chez nous avec des usines neuves et une longueur d'avance.

Notre logique est l'inverse : au lieu de punir ceux qui réussissent, nous les attirerons. Nous leur dirons : vous voulez nos 450 millions de clients ? Installez vos usines, vos centres de recherche et vos emplois sur notre sol, employez des Européens, payez vos impôts et transférez votre technologie ici. C'est non négociable. Les conditions précises de ce deal, le sol, le capital, la technologie, sont les trois verrous détaillés au Tome 3. En échange, l'accès au plus grand marché du monde, une énergie parmi les moins chères du continent grâce au nucléaire, et pour ceux qui choisiront la France, une fiscalité compétitive.

Car c'est là toute la beauté du système : dans une Europe où chaque nation retrouve sa souveraineté fiscale, chacune se rend attractive à sa manière. La France avec ses quatre piliers fiscaux (impôt sur le revenu et sur les sociétés à 20 %, TVA à 22 %, charges sociales allégées de moitié, détaillés au Tome 2) et son nucléaire, l'Allemagne avec son tissu industriel, la Pologne avec

ses coûts et sa position, l'Espagne avec son solaire. Chaque nation joue ses cartes, les géants choisissent, et c'est de la compétition saine entre partenaires, pas du protectionnisme stérile contre le monde. L'emploi pour l'Europe, le marché pour eux : ça s'appelle un accord, et c'est infiniment plus intelligent qu'une taxe. La France, avec sa fiscalité compétitive, son nucléaire, ses universités, sa position centrale et un cadre de vie que le monde envie, n'aura pas besoin de voler les usines de Budapest ou de Varsovie. Elle n'aura qu'à ouvrir sa porte. Les géants viendront d'eux-mêmes. L'Europe cessera d'être le musée du monde qu'elle devient inexorablement. Elle redeviendra son atelier.

LA COOPÉRATION VOLONTAIRE.

Les pays qui veulent aller plus loin ensemble sur un sujet, la défense, l'espace, l'énergie, la recherche, le feront librement. Par projets, par ambition commune, pas par contrainte réglementaire. C'est l'Europe des projets, celle qui a produit Airbus, Ariane et le CERN. Pas l'Europe des directives, celle qui a produit le bouchon attaché à la bouteille.

LA LIBRE CIRCULATION ENCADRÉE.

Tout citoyen européen pourra voyager, travailler et s'installer dans n'importe quel pays membre : c'est un acquis précieux. Mais chaque pays pourra conditionner l'accès à ses prestations sociales à une durée minimale de résidence et de cotisation. La libre circulation est un droit de travailler ensemble, pas un droit de consommer le système social du voisin. Et chaque État restera seul maître de sa politique migratoire vis-à-vis des pays tiers : finis les quotas imposés par Bruxelles.

LA PAIX.

C'est l'idée fondatrice, elle est acquise, personne ne la conteste. Mais la paix entre nations européennes n'exige pas 32 000

fonctionnaires à Bruxelles et un Parlement qui coûte près de deux milliards et demi d'euros par an pour produire des résolutions que personne ne lit. Tout le reste revient aux États souverains : la fiscalité, le droit du travail, l'immigration, le numérique, l'agriculture, l'éducation, l'énergie, la justice. **Le droit européen ne primera plus sur le droit national ; il le complètera ou le remplacera uniquement si les citoyens du pays l'acceptent, par voie parlementaire ou par référendum.** Nous ne viendrons pas à Bruxelles en mendiants ni en casseurs. Nous viendrons avec un projet qui donne quelque chose à chaque nation.

LA NOUVELLE ARCHITECTURE, DÉTAILLÉE AU TOME 3.

La Commission redeviendra un secrétariat technique au service du Conseil des chefs d'État : elle **exécutera, elle ne décidera plus.** Le Conseil européen deviendra l'unique source législative, à l'unanimité sur le marché unique, la monnaie commune et la défense coordonnée, et muet sur tout ce qui relève de la souveraineté nationale. Le Parlement européen, aujourd'hui fort de 720 sièges, sera recentré sur le contrôle et réduit de moitié. La Cour de Justice verra sa compétence bornée au marché unique et cessera de primer sur les cours constitutionnelles nationales, **comme Karlsruhe le pratique déjà.** Le détail institutionnel complet, qui fait quoi et pourquoi, occupe le chapitre 4 du Tome 3. Retenons l'essentiel : demain, n'importe quel collégien saura expliquer en trois lignes qui décide quoi en Europe, ce dont aucun commissaire n'est capable aujourd'hui.

UNE MONNAIE COMMUNE, DÉTAILLÉE AU TOME 3.

Nous proposerons à nos partenaires le passage de la monnaie unique à la monnaie commune : **chaque nation retrouvera sa monnaie pour la vie intérieure,** l'euro demeurera au-dessus d'elles pour le commerce extérieur et les réserves, discipliné par un plafond de création monétaire adossé **pour partie** à l'or, dont l'Europe détient collectivement plus de 10 000 tonnes, le premier stock du monde. La France, avec ses 2 437 tonnes, ses 56 réacteurs et l'EPR de Flamanville, pèsera de tout son poids dans

ce nouvel équilibre. L'architecture complète, la chambre de compensation, le sort de la dette et les parades à la spéculation occupent le chapitre 5 du Tome 3.

LA PROTECTION DE L'ÉCONOMIE RÉELLE.

Nous séparerons les banques de dépôt des banques d'investissement, un Glass-Steagall européen, pour que l'épargne des familles finance des usines et des emplois, jamais des paris sur la chute d'une dette souveraine. Nous y ajouterons une taxe sur le trading algorithmique à haute fréquence, l'extension de l'interdiction, aujourd'hui trouée, des paris sur la faillite d'un État, et un pare-feu permanent contre les attaques spéculatives coordonnées. Le FMI n'aimera pas, Goldman Sachs non plus : ce sera le signe que nous serons sur la bonne voie. Le mécanisme complet, son précédent historique et son fonctionnement figurent au chapitre 5 du Tome 3.

LE FREIN À L'ENDETTEMENT EUROPÉEN : FINI L'ARGENT MAGIQUE.

L'Europe a déjà une règle budgétaire, le Pacte de Stabilité, avec ses plafonds de 3 % de déficit et 60 % de dette. Sur le papier, elle est stricte. Dans les faits, elle plie devant quiconque a le poids de ne pas s'y soumettre. La France, l'Italie, la Pologne, la Belgique et d'autres ont été placées en procédure de déficit excessif en 2024, la France affichant 5,5 % de déficit et près de 117 % de dette, le double du plafond. La procédure impose bien des trajectoires correctrices et une surveillance, mais la seule arme qui compte vraiment, l'amende, n'a jamais été dégainée en trente ans contre aucun grand État. Et quand la règle devient trop gênante, on ne la fait pas respecter : on la réécrit, comme en 2024, pour l'assouplir encore. Une règle qui se réforme chaque fois qu'un puissant la dépasse n'est pas une règle, c'est une négociation permanente.

Même l'Allemagne, qui a fait la leçon au continent quinze ans durant, vient de faire sauter son propre frein : en mars 2025,

Friedrich Merz a autorisé 500 milliards d'euros de dette pour la défense et les infrastructures. Le pays qui avait gravé l'équilibre dans sa Constitution en 2009 l'a contourné dès que ça l'arrangeait. Le donneur de leçons triche au premier examen.

Nous proposerons **un vrai frein, inspiré du modèle suisse** : un équilibre structurel réel sur l'ensemble du cycle, une clause d'urgence pour les récessions et les catastrophes, mais chaque euro emprunté en urgence remboursé dans les cinq ans, l'ardoise se paie au lieu de se reporter. Et une vraie sanction : l'État qui viole la règle trois ans de suite sans urgence perd l'accès aux fonds et aux emprunts communs. On ne demande pas aux autres de vous prêter si l'on est incapable de gérer son propre budget. La mécanique détaillée est au chapitre 5 du Tome 3.

Pourquoi la France pourra-t-elle proposer cette règle ? Parce qu'elle se l'appliquera d'abord. Les quatre piliers fiscaux (impôts à 20%, etc...) et le Grand Ménage dégageront un excédent budgétaire d'environ 80 milliards d'euros, le premier depuis 1974. Nous ne demanderons rien aux 26 que nous ne nous soyons imposé. C'est la différence entre un donneur de leçons qui triche et un leader par l'exemple. **La Suisse applique ce frein depuis 2003 et reste la mieux gérée d'Europe ; l'Allemagne a gravé le sien puis l'a contourné. Nous choisirons le modèle qui marche.**

LA SOUVERAINETÉ RETROUVÉE POUR CHACUN.

Chaque État récupérera le droit de fixer ses normes dans tout domaine étranger au marché unique : immigration, fiscalité, droit du travail, environnement, numérique. La Tchéquie applaudit. L'Italie applaudit. Le Danemark applaudit. La Pologne, par la voix de son président, applaudit. Nous n'aurons même pas besoin de convaincre en bloc : il suffira de proposer, sujet par sujet.

LA COALITION DE LA REFONDATION : AVEC QUI ET POURQUOI.

L'Europe de 2026 n'est plus celle d'il y a un an. Plusieurs gouvernements ont changé, plusieurs équilibres se sont déplacés. Voici la cartographie des forces autour de la table, et ce qu'elle implique.

Un noyau d'alliés naturels, sur les sujets de souveraineté. La **Tchéquie** d'Andrej Babiš, investie en décembre 2025, est l'allié le plus immédiatement disponible : son gouvernement s'oppose au Pacte migration, à l'ETS2 et à l'interdiction des thermiques en 2035, et Babiš a publiquement appelé à supprimer le Parlement européen. Sur la refondation institutionnelle, **Prague** nous suivra sans hésiter. La **Slovaquie** de Robert Fico tient une ligne eurosceptique assumée depuis 2023 : allié sur la souveraineté et la refondation, même si nos divergences sur la Russie seront publiques. L'**Italie** de Giorgia Meloni maintient sa doctrine d'« Europe des nations » mais joue désormais plus stratégique, l'axe Meloni-Merz s'étant consolidé début 2026 : alliée sur le fond, négociatrice sur la méthode. Ce noyau représente déjà entre 90 et 110 millions d'habitants. C'est notre point d'ancrage.

Une zone d'États ouverts à la négociation.

L'**Allemagne** de Friedrich Merz est officiellement communautaire, mais Merz a fait sauter son frein constitutionnel dès mars 2025 : cette flexibilité est notre atout, Berlin suit son intérêt économique plus que sa fidélité communautaire, et négociera si la refondation lui rend de l'autonomie industrielle face à la Chine.

La **Pologne** de Donald Tusk vit une cohabitation inédite : Premier ministre pro-européen, mais président Nawrocki eurosceptique doté d'un veto qu'il a déjà exercé contre des prêts de défense européens ; Varsovie ne s'opposera pas frontalement à une refondation respectueuse des souverainetés, et certains points trouveront un soutien actif du président contre son propre gouvernement.

Les **Pays-Bas** de Rob Jetten ont un gouvernement europhile mais minoritaire, 66 sièges sur 150, face à une opposition eurosceptique de 42 députés : Jetten devra négocier chaque texte, et la pression parlementaire le rendra plus flexible que sa doctrine, surtout si notre projet valorise au lieu d'humilier.

Une zone à convaincre sujet par sujet.

La **Hongrie** a basculé le 12 avril 2026 : Péter Magyar, conservateur pro-européen du PPE, a balayé Viktor Orbán avec 138 sièges sur 199, en promettant un « allié solide de l'UE et de l'OTAN ». Le changement nous sert plus qu'il ne nous coûte : nous perdons un partenaire toxique encombrant, dont l'appui aurait discrédité notre projet autant qu'il l'aurait servi, et nous gagnons un interlocuteur crédible. Sur les sujets qui nous réunissent, l'autonomie nationale et la subsidiarité, Budapest restera réceptive, avec une méthode apaisée qui la rendra plus convaincante auprès des autres capitales.

L'**Autriche**, coalition tripartite depuis mars 2025, est officiellement pro-européenne mais a repris plusieurs mesures du FPÖ sur la migration : Vienne sera réceptive à la souveraineté migratoire et à la simplification, plus prudente sur l'institutionnel.

La **Roumanie**, la **Croatie** et la **Bulgarie**, lassées d'être traitées en seconde zone, soutiendront tout projet qui leur rend de la souveraineté fiscale et industrielle, à condition de préserver les fonds de cohésion, condition que nous acceptons. Les petits États ont des intérêts divergents : les **Baltes** resteront fermes sur la défense face à la Russie mais ouverts à la simplification, les **Méditerranéens** voudront garder leurs régimes fiscaux, ce que notre projet permet. Pas d'opposition de bloc à attendre d'eux.

Une zone d'opposition probable.

L'**Espagne** de Pedro Sánchez, le **Portugal**, la **Belgique**, l'**Irlande**, la **Finlande**, la **Suède**, le **Danemark** et la **Grèce** resteront majoritairement fidèles à la doctrine communautaire. Mais certains ouvriront la porte sur des sujets précis : l'Irlande défendra sa souveraineté fiscale, la Suède et le Danemark un assouplissement de Schengen, la Finlande la défense européenne autonome. Pas des alliés globaux, mais des partenaires partiels.

Ce que cette cartographie signifie.

L'erreur serait de croire qu'il existe un bloc de souverainistes prêts à signer notre projet en entier : cette Europe n'existe pas, et n'existera probablement jamais. Mais une autre existe, celle où

chaque sujet trouve une majorité différente. La simplification du Pacte migratoire réunira la Tchéquie, l'Italie, l'Autriche, la Pologne, le Danemark et la Suède. La fin de la primauté du droit européen ralliera l'Allemagne, la Tchéquie, la Slovaquie, la Pologne et l'Italie. La revitalisation industrielle face à la Chine intéressera l'Allemagne, l'Italie, la Tchéquie et la Pologne. Le frein à l'endettement séduira les contributeurs nets et les nordiques. Ce n'est pas une coalition idéologique, c'est une refondation à géométrie variable, où chaque réforme trouve sa majorité. C'est ainsi que l'Europe a toujours avancé quand elle a avancé : Schengen sans le Royaume-Uni ni l'Irlande, l'euro sans le Danemark ni la Suède, la défense commune sans les neutres.

Nous ne demanderons pas aux 26 d'aimer notre projet, mais de choisir, sujet par sujet, ce qui sert leurs intérêts. Sur cette base, nous bâtirons la majorité qui refondera l'Europe. Pas en bloc, mais pierre par pierre, et c'est ce qui rendra la construction solide.

UNE DÉFENSE EUROPÉENNE AUTONOME, DÉTAILLÉE AU TOME

La France est la seule puissance nucléaire de l'Union, un levier qu'aucun président n'a jamais vraiment saisi. Nous proposerons un pacte de défense mutuelle piloté par les Européens eux-mêmes, pas une armée européenne, une garantie de sécurité, avec l'achat d'armement européen d'abord : fini les F-35 américains quand le Rafale existe. Les Baltes, la Pologne et la Finlande, sous la menace russe, auront tout intérêt à signer. Le Bouclier complet, la dissuasion élargie et la règle d'achat souveraine occupent le chapitre 7 du Tome 3.

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET ÉNERGÉTIQUE.

Fin des normes qui étranglent l'agriculture au nom d'idéologies déconnectées du terrain. Fin de la dépendance au gaz russe ou américain. Plan massif de souveraineté nucléaire : la France

exporte son savoir-faire, et les nations qui veulent l'atome construisent nos réacteurs. La Pologne et la Tchéquie ont confié leurs premières centrales à l'Amérique et à la Corée, au moment où notre filière inspirait le doute : ces marchés perdus sont la mesure du redressement à accomplir, et la Roumanie, la Bulgarie et les Pays-Bas, qui s'y mettent, sont les prochains à convaincre. Notre réacteur est le seul réacteur occidental libre de tout maître, et c'est l'argument que déploie le chapitre 8 du Tome 3.

LA MÉTHODE.

Nous ne perdrons pas notre énergie en négociations de couloir avec des fonctionnaires bruxellois. Nous ne mendierons pas de dérogations. Dès notre élection, nous appliquerons notre programme de reconstruction nationale, progressivement pour éviter les chocs de trésorerie : les quatre piliers fiscaux, la souveraineté énergétique, la protection des données, le retour de l'ordre républicain.

Simultanément, nous suspendrons tout nouveau règlement européen tant que les réformes de structure n'auront pas été négociées. Nous ne sortirons pas, nous ne claquerons pas la porte : nous resterons à la table, mais nous ne signerons plus rien tant qu'elle n'aura pas été retournée collectivement contre la technocratie qui a confisqué le projet européen aux peuples qui l'ont fondé. C'est la stratégie de De Gaulle en 1965, non pas la chaise vide, mais la chaise exigeante, celle qui dit : voici notre projet, discutons. Et nous donnerons aux 26 un délai de 24 mois. Pas 24 ans, pas 24 sommets. Vingt-quatre mois.

LE CALENDRIER DES 24 MOIS, ÉTAPE PAR ÉTAPE.

Un mot d'abord sur ce chiffre, car il n'est pas un hasard : le mandat de fondation et l'ultimatum européen partageront le même sablier. Le jour où le bâtisseur rendra les clés de la France sera le

jour du moment de vérité de l'Europe. Une seule échéance pour deux refondations.

Mois 1 à 3, la présentation.

Dès la première semaine, le Président Fondateur adresse une déclaration solennelle aux 26 et publie le projet complet : non un texte technique, mais une vision politique de trente pages, lisible par tout citoyen, traduite dans les 24 langues et ouverte au commentaire des parlements nationaux. La France adopte simultanément une position de veto défensif sur toute nouvelle initiative bruxelloise jusqu'à l'issue des négociations.

Mois 4 à 12, les négociations bilatérales.

Le Président Fondateur, puis, dès son installation, le Conseiller à la Souveraineté, entament une tournée systématique des 26 capitales. Non des sommets technocratiques, des entretiens directs avec chaque chef d'État. Objectif : repérer les lignes rouges et les lignes d'or de chacun, et bâtir les coalitions par sujet. Sur l'immigration, l'Italie et l'Autriche au cœur. Sur le numérique, l'Estonie et l'Irlande. Sur l'agriculture, l'Espagne et la Pologne. Sur l'énergie, la Tchéquie et la Pologne. La France ne propose pas un bloc à prendre ou à laisser : elle propose un cadre négociable.

Mois 13 à 18, la Conférence intergouvernementale.

Convocation d'une Conférence des chefs d'État sur le modèle de Maastricht 1991 ou de Lisbonne 2007. Lieu choisi pour son symbole, pas Bruxelles : Strasbourg pour rendre à la ville sa dignité, ou Vienne pour rappeler le Congrès de 1815. Six mois de négociations intensives, un texte commun rédigé en parallèle par les diplomaties nationales.

Mois 19 à 23, l'adoption.

Le texte est finalisé et soumis à ratification dans chaque pays selon ses règles : la France par référendum, comme sa Constitution le prévoit désormais, l'Allemagne par vote du Bundestag aux deux tiers, l'Italie par son Parlement, chacun selon son droit. La Tchéquie, la Slovaquie, l'Italie, la Pologne, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède, l'Autriche et les Baltes ratifient vite ; l'Allemagne suit. Restent quelques pays qui peuvent traîner ou refuser : c'est leur droit souverain.

Mois 24, le moment de vérité.

Trois scénarios :

- Le plus probable : 20 États ou plus ratifient, la refondation est actée, la nouvelle Europe naît le mois suivant, et les récalcitrants choisissent entre rejoindre et actionner la clause de sortie libre inscrite dans le nouveau traité.
- Deuxième : 15 à 19 États ratifient, la masse critique manque, mais une Europe à géométrie variable s'installe, les ratificateurs forment l'Union refondée, les autres restent dans une UE résiduelle, coexistence négociée que la France pilote.
- Troisième : moins de 15 États, la refondation échoue, et le Président convoque le référendum prévu par la Constitution : « Voulez-vous que la France reste dans l'Union actuelle, ou qu'elle en sorte pour bâtir des accords bilatéraux sur le modèle suisse ? » Quel que soit le scénario, la France ne sera plus jamais bloquée dans une Union qu'elle n'a pas choisie.

Et un engagement solennel devant les Français : tout traité, toute décision européenne qui engage leur vie sera soumis à référendum. Plus jamais un président ne signera dans le dos du peuple. Plus jamais un traité rejeté par les urnes ne sera imposé par le Parlement. Le 29 mai 2005 ne se reproduira pas.

LE CALENDRIER DE BATAILLE INTÉRIEURE.

La refondation se gagne aussi à l'intérieur, et là encore nous refusons l'improvisation. Une vérité de stratège commande la séquence : on n'ouvre jamais tous les fronts à la fois. Un gouvernement qui déclenche en même temps la grève des syndicats, la résistance de la haute fonction publique, les recours des concessionnaires et la guerre des armateurs soude contre lui une coalition de tous les mécontentements au pire moment. Nous procéderons par difficulté croissante : les combats les plus populaires et les plus solides juridiquement d'abord, pour engranger des victoires et installer notre autorité, les plus durs ensuite, la dynamique acquise.

Premier temps, les six premiers mois, les combats où le peuple et le droit sont déjà avec nous : la fin de la rente autoroutière et la reprise en main du fret maritime d'Outre-mer. Personne ne défendra dans la rue les profits de Vinci ni la marge des armateurs. Ces victoires rapides et incontestables financeront les premières baisses et prouveront que l'État tient parole.

Second temps, du sixième au dix-huitième mois, les réformes de structure, plus disputées : la modernisation de la fonction publique et la réforme du financement syndical, jamais dans le même trimestre l'une que l'autre, car toucher en même temps au statut des fonctionnaires et à l'argent des syndicats souderait les deux corps les mieux organisés du pays.

Ce séquençage n'est pas de la timidité, c'est de la méthode : on ne perd pas une réforme parce qu'elle est mauvaise, on la perd parce qu'on l'a lancée au mauvais moment, dans le mauvais ordre, contre trop d'adversaires à la fois. Nous ne ferons pas cette erreur.

LA MAIN TENDUE : LE RETOUR DU ROYAUME-UNI.

Puisque nous rebâtissons l'Europe sur des bases nouvelles, posons la question que personne n'ose poser : et si le Royaume-Uni revenait ? Les Britanniques n'ont pas quitté l'idée européenne, ils ont quitté cette Europe-là, celle des directives absurdes, des commissaires non élus et de la primauté bruxelloise sur Westminster. Ils ont voté contre la bureaucratie et la perte de souveraineté. Le Brexit fut un séisme, un avertissement que l'Europe a refusé d'entendre : au lieu de se demander pourquoi ils partaient, Bruxelles a haussé les épaules et continué à produire des normes ; au lieu de se réformer, elle a puni.

Nous, nous avons compris, et l'Europe que nous proposons répond précisément aux raisons du Brexit : la souveraineté retrouvée, le droit européen qui ne prime plus, la Commission réduite à un secrétariat, la libre circulation encadrée, la fin de la machine à normes.

Alors oui, une fois l'Europe débarrassée de la technocratie qui l'a confisquée, nous tendrons la main à Londres. Pas en suppliant, pas en offrant des rabais, mais en disant simplement : l'Europe a changé, celle que vous avez quittée n'existe plus, celle que nous bâtissons est un marché unique de 450 millions de consommateurs, une coopération volontaire entre nations souveraines, une défense pilotée par les Européens, et rien de plus. Pas de commission qui légifère à votre place, pas de cour qui annule vos lois, pas de quotas imposés. Si cette Europe vous convient, la porte est ouverte. Et avec vous, nous serons 520 millions, le plus grand bloc économique du monde, devant les États-Unis, devant la Chine.

Les sondages montrent déjà que le vent tourne : le Brexit n'a pas tenu ses promesses économiques, une majorité croissante de Britanniques le regrette. Revenir dans l'ancienne Europe ? Jamais. Revenir dans une Europe réformée, respectueuse de leur souveraineté ? C'est une tout autre conversation.

LA CLAUSE DE SORTIE LIBRE : UNE EUROPE QU'ON CHOISIT, PAS QU'ON SUBIT.

Parce qu'une union libre est plus forte qu'une union forcée, nous proposerons une réforme profonde de l'article 50. Le Brexit a montré ce qui arrive à qui veut partir : trois ans de chaos, des négociations toxiques, une facture de 40 milliards d'euros, une transition assez douloureuse pour dissuader tous les autres. Le message de Bruxelles était clair : **si vous partez, on vous détruit**. Ce n'est pas le comportement d'une union démocratique mais d'un mafia.

Dans notre Europe, la sortie sera un droit souverain exercé **sans représailles**. Tout État pourra notifier son départ ; un délai de 24 mois s'ouvrira, les accords commerciaux négociés dans un cadre prédéfini et non dans la panique, les obligations financières calculées selon une formule transparente inscrite dans les traités et non inventée pour punir. Un État qui part conservera automatiquement un accord de libre-échange avec le marché

unique, car le commerce ne doit jamais devenir une arme : **on quitte l'union politique, pas la civilisation européenne.**

Et si le pays sortant veut aussi quitter la monnaie commune, l'Europe ne l'abandonnera pas, elle l'accompagnera, car la vraie menace d'une sortie monétaire n'est pas le départ, c'est la panique bancaire, et un peuple souverain ne doit pas être livré aux spéculateurs pour avoir exercé un droit. Le protocole de transition monétaire encadré, le soutien de liquidité, le taux stabilisé, la protection contre la spéculation, figure au chapitre 10 du Tome 3.

Pourquoi cette clause rend l'Europe plus forte, et non plus faible ?

Parce que quand la porte est ouverte, on reste par choix, pas par peur, et un membre qui reste par intérêt est plus fiable qu'un membre qui reste par crainte de la punition. La Suisse, hors de l'UE, coopère mieux avec l'Europe que la moitié des États membres ; la Norvège contribue au marché unique sans subir la Commission. **La coopération libre fonctionne mieux que la coopération forcée.** L'Europe que nous proposons sera si attractive que personne ne voudra la quitter, et celui qui le voudra quand même en aura le droit, accompagné, protégé, respecté. **Pas castré, humilié et ruiné.** Une Europe qu'on choisit chaque jour, pas une Europe qu'on subit toute une vie.



4.

HUIT PÔLES AU LIEU DE VINGT MINISTÈRES

Plus de clarté, moins de complexité.

La France est gouvernée par une hydre à quarante têtes. Ministres, ministres délégués, secrétaires d'État, hauts-commissaires : cette inflation de postes ne sert qu'à recaser les amis politiques et à créer des doublons coûteux. Le résultat est une cacophonie permanente : le ministre de l'Écologie contredit celui de l'Industrie, celui du Budget bloque celui de la Santé. Personne n'est responsable, tout le monde se renvoie la balle.

On change un président, on change un gouvernement, et les mêmes postes reviennent aux mêmes cercles sous des intitulés à peine différents. « Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires » : douze mots pour un titre, zéro résultat au bout du mandat. On crée des secrétariats d'État à la Ruralité qui n'ont jamais mis les pieds dans un village, et des délégués interministériels à la Jeunesse qui ignorent le prix d'un loyer étudiant. C'est une machine à fabriquer des cartes de visite, pas des résultats. Dans une entreprise, une telle organisation mènerait à la faillite immédiate. C'est exactement ce qui arrive à la France.

Notre solution : 8 pôles fédéraux pour la reconstruction.

Nous remplaçons la pléthore ministérielle par huit grands pôles stratégiques. Chacun a une mission claire, un budget unique et une obligation de résultat. Plus d'excuses, plus de flou, plus de « ce n'est pas mon périmètre ». Et chaque pôle a un visage : l'un des Conseillers Fédéraux, qui le dirige et en répond devant le Conseil, devant les Pairs et, à travers eux, devant le peuple. Un pôle, un Conseiller, une responsabilité. Le chapitre précédent a présenté les huit Conseillers ; voici les huit domaines qu'ils tiennent.

PÔLE 1 – SOUVERAINETÉ & JUSTICE

Mission : protéger la Nation et punir ceux qui la menacent.

Ce pôle réunit enfin sous une même main les quatre fonctions qui font tenir un État : la Défense, la Diplomatie, l'Intérieur et la Justice. Aujourd'hui, ces quatre mondes fonctionnent en silos, et le résultat est une chaîne de sécurité brisée à chaque maillon.

Le constat est chiffré, et il est accablant. Nos prisons débordent : au 1er juin 2025, elles comptaient 84 447 personnes détenues pour une capacité bien moindre, soit un taux de surpopulation de 135 %, et dans les maisons d'arrêt, où s'entasse près de 70 % de la population carcérale, la densité culmine à plus de 165 %. Plus de 5 700 détenus dorment sur un matelas posé à même le sol. Cette indignité a un prix judiciaire : la France a été condamnée à dix-sept reprises par la Cour européenne des droits de l'homme pour des conditions de détention violant l'interdiction des traitements inhumains ou dégradants. Et pendant ce temps, la peine ne protège plus personne : parmi les sortants de prison, près de la moitié récidivent dans les deux ans (47 %), et 62,9 % commettent un nouveau crime ou délit dans les cinq ans suivant leur libération. Une justice qui relâche sans réinsérer, une police qui réarrête sans fin, des prisons qui fabriquent la récidive au lieu de l'éteindre : c'est un cercle, et il tourne à vide.

Nous le briserons en reliant les quatre fonctions en une chaîne continue : interpellation, jugement rapide, exécution réelle de la peine, éloignement lorsque la loi l'exige, sans trou, sans délai, sans excuse. Le détail des mesures, le RICO français contre les réseaux criminels, la refonte du code pénal, le plan prison et le recrutement massif de magistrats et de policiers, occupe les chapitres dédiés du Tome 2. Ce pôle, on l'a vu au chapitre précédent, assure aussi l'intérim de la garde du feu nucléaire, et c'est pourquoi son Conseiller est un diplomate de carrière : la main qui touche à l'arme ultime est une main dont le métier fut toujours d'éviter la guerre.

Objectif : rétablissement total de l'ordre républicain, une peine qui protège la société au lieu de la mettre en danger, et des frontières tenues.

PÔLE 2 – SANTÉ & SOLIDARITÉ

Mission : Réparer les corps et protéger les faibles.

Ce pôle pilote la Santé, la Sécurité sociale et les Retraites. Le système de santé français fut le meilleur du monde. Il agonise aujourd'hui, et deux chiffres suffisent à prendre le pouls du malade.

D'abord, l'accès aux soins s'effondre. Six millions de Français n'ont plus de médecin traitant, et 87 % du territoire national est classé en désert médical. Le paradoxe est que le pays n'a jamais compté autant de médecins, près de 246 000 début 2026, mais le nombre de généralistes libéraux en exercice régulier s'est effondré de 19 % depuis 2010, tombant à un plancher historique.

Résultat concret pour vous : là où l'offre est la plus tendue, il faut désormais onze jours pour voir un généraliste, contre quatre en 2019, et jusqu'à 189 jours, six mois, pour un ophtalmologue. Faute de médecin de ville, les malades se rabattent sur des urgences déjà saturées, et le service public de santé se disloque, canton par canton.

Ensuite, et c'est plus grave encore, nous avons perdu la maîtrise de nos propres remèdes. La France ne produit plus qu'un tiers des médicaments qu'elle consomme, et jusqu'à 80 % des principes actifs, la matière première de tout médicament, viennent d'Asie, de Chine et d'Inde au premier chef. Cette dépendance se paie en ruptures : début 2025, environ 400 médicaments d'intérêt thérapeutique majeur manquaient dans les pharmacies, des anticancéreux, des antibiotiques, des produits de réanimation, et la durée moyenne d'une pénurie a plus que doublé en deux ans, passant de cent jours à deux cent vingt. Un pays qui ne fabrique plus ses antibiotiques ni ses traitements du cancer a remis les clés de la santé de ses enfants à des usines situées à l'autre bout du monde. C'est une vulnérabilité stratégique majeure, au même titre qu'une dépendance énergétique ou militaire.

Nous inverserons les deux courbes. Le détail des mesures, la relocalisation de la production des médicaments essentiels, la refonte de la formation médicale, la lutte contre les déserts, la revalorisation des soignants et la libération de l'hôpital de sa bureaucratie, occupe le chapitre santé du Tome 2. La règle qui les commande est simple : ce qui touche à la survie des Français ne dépend de personne d'autre que des Français.

Objectif : l'indépendance sanitaire, nos médicaments essentiels produits sur notre sol, un médecin accessible à tous, et un système rendu aux soignants et aux patients, débarrassé de la paperasse qui l'étouffe.

PÔLE 3 — ÉDUCATION & CITOYENNETÉ

Mission : Former des citoyens libres, instruits et autonomes.

Ce pôle gère l'École et la Laïcité. L'école française fut un modèle mondial, l'ascenseur social d'une République qui promettait à chaque enfant, quel que soit son berceau, la même chance par le savoir. Cette promesse s'est brisée il y a un petit bout de temps

déjà, et l'enquête internationale de référence le mesure sans appel.

Aux épreuves PISA de 2022, qui évaluent les élèves de quinze ans dans quatre-vingt-un pays, la France a enregistré ses résultats les plus bas jamais mesurés dans les trois matières, avec une chute historique en mathématiques et une dégringolade continue en compréhension de l'écrit depuis 2018. Mais le chiffre le plus grave est celui de l'injustice : la France reste l'un des pays développés où l'origine sociale pèse le plus lourd sur les résultats.

L'écart entre un élève favorisé et un élève défavorisé atteint 113 points, l'équivalent de plusieurs années de scolarité, et concrètement, un enfant de milieu favorisé a près de dix fois plus de chances de figurer parmi les meilleurs qu'un enfant de milieu modeste. L'école qui devait corriger les inégalités de naissance les aggrave désormais. Voilà la trahison : non pas seulement un niveau qui baisse, mais une promesse républicaine retournée contre ceux qu'elle devait sauver.

À cela s'ajoute une cause que l'OCDE pointe désormais directement du doigt : le manque d'enseignants. Depuis 2018, la France est, après le Cambodge, le pays où la proportion d'élèves privés de professeurs a le plus augmenté, et les deux tiers des élèves fréquentent un établissement où la direction signale un manque d'enseignants. On ne remplace plus les départs, on recrute des contractuels sans formation, et l'exigence recule partout, année après année, sur l'autel du « pas de vagues ».

Et l'instruction ne s'arrête pas aux portes du lycée. Une République moderne forme ses citoyens de la maternelle à la retraite, parce qu'un monde où les métiers se transforment tous les cinq à dix ans exige qu'on puisse se réinventer à tout âge. Sur ce terrain, un modèle voisin nous montre la voie : la Suisse. Là-bas, 45 % des adultes suivent au moins une formation dans l'année, et **plus des deux tiers des jeunes choisissent l'apprentissage à la fin de l'école obligatoire, non comme une voie de garage mais comme une voie d'excellence.**

Le résultat parle de lui-même : un diplômé de l'apprentissage

suisse gagne en moyenne 22 % de plus qu'un jeune resté sans qualification, et près de huit sur dix ont un emploi dans les huit mois qui suivent leur diplôme. Chez nous, on a trop longtemps méprisé la voie professionnelle, orienté vers elle par l'échec plutôt que par le choix, et abandonné l'adulte qui voulait se reconvertir à un maquis de dispositifs illisibles.

Nous relèverons l'école et nous hisserons la formation tout au long de la vie au rang qu'elle mérite. Le détail, le socle constitutionnel des savoirs fondamentaux sanctuarisé au chapitre premier, la revalorisation des maîtres, le retour de l'autorité et de l'exigence, mais aussi l'apprentissage à la suisse, la revalorisation des métiers manuels et le compte personnel de formation renforcé, occupe les chapitres éducation et formation du Tome 2. La règle qui commande tout : une nation qui instruit ses enfants et forme ses adultes ne dépend de personne pour sa prospérité.

Objectif : une école qui réapprend à lire, écrire, compter et raisonner ; une voie professionnelle rendue à sa noblesse ; et pour chaque citoyen, le droit et les moyens de se former toute sa vie durant.

PÔLE 4 — ÉCONOMIE, TRAVAIL & FINANCES

Mission : Financer la reconstruction et libérer le travail.

Ce pôle pilote le Budget national, les impôts fédéraux, la politique industrielle et le socle du droit du travail. La France détient un titre dont aucun peuple ne devrait être fier : elle est le pays qui dépense le plus au monde. Et le problème, c'est que cette dépense record n'achète ni de meilleurs hôpitaux, ni de meilleures écoles, comme les pôles précédents l'ont montré. Elle nourrit une machine qui vit d'abord pour elle-même.

Les chiffres sont ceux d'un pays qui a perdu le contrôle. En 2025, la dépense publique a atteint 57,2 % du PIB, le niveau le plus élevé de tous les pays développés, soit plus de sept points au-dessus de la moyenne de la zone euro. Les prélèvements

obligatoires culminent autour de 44 % du PIB, là encore parmi les records mondiaux, une dizaine de points au-dessus de la moyenne de l'OCDE. Et pour quel résultat ? Entre 2000 et 2025, le revenu par habitant des Français n'a progressé qu'à hauteur de 54 % de celui des Américains : nous payons toujours plus pour décrocher toujours davantage. Nous détenons le record de l'impôt et celui de la dépense, sans détenir celui de la prospérité. Voilà l'imposture française : le contribuable le plus pressuré du monde développé, pour un service public à l'agonie.

Cette pression n'a même pas le mérite de la clarté. Le système fiscal français est un maquis que l'OCDE elle-même juge d'une complexité anormale : le budget 2026 recense 465 niches fiscales, un labyrinthe de dérogations, d'abattements et de crédits que ni le contribuable ni parfois l'administration ne maîtrisent, et qui profite d'abord à ceux qui ont les moyens de s'offrir un conseiller pour les exploiter. Un impôt illisible n'est pas seulement injuste, il est le contraire du consentement démocratique : on ne consent pas à ce qu'on ne comprend pas.

Nous trancherons dans ce maquis. Le détail est déjà posé au cœur de ce programme : la révolution fiscale des quatre piliers, l'impôt sur le revenu et sur les sociétés à 20 %, la TVA à 22 %, les charges divisées par deux, un taux unique et lisible, sans niche ni passe-droit, développée au Tome 2. Ce pôle mènera cette révolution et, en parallèle, la chasse au gaspillage public : chaque euro prélevé devra être justifié, chaque euro dépensé devra produire un résultat mesurable. La règle qui le commande tient en une phrase : l'argent des Français leur appartient, et l'État n'en est que le dépositaire comptable, jamais le propriétaire.

Ce pôle porte aussi le socle du droit du travail. Non la gestion quotidienne de l'emploi, qui appartient aux Régions fédérées et qui sait mieux que Paris ce dont un bassin d'emploi a besoin, mais les règles fondamentales qui doivent être les mêmes pour tout travailleur français : le contrat, les protections essentielles, la dignité au travail, la fin de la mort au travail, l'interdiction du licenciement boursier, et le coût du travail lui-même, qui dépend des charges et des cotisations. Ce socle est fédéral pour une raison simple : une Région ne doit jamais pouvoir brader les droits

de ses salariés pour attirer les entreprises au détriment de sa voisine. Le travail se valorise, il ne se solde pas. L'ensemble des mesures figure au Tome 2.

Ce pôle porte enfin la voix de la France dans les affaires monétaires européennes, mais il ne tient pas la monnaie : la politique monétaire relève de la Banque de France restaurée, indépendante du pouvoir, gardienne de la règle constitutionnelle qui encadre le franc et l'euro commun. Le Conseiller défend l'intérêt monétaire du pays ; il ne fait pas tourner la planche à billets. Cette séparation est délibérée : une monnaie que le gouvernement peut plier à ses besoins de trésorerie est une monnaie condamnée. L'architecture complète, le franc restauré et l'euro commun, est détaillée au Tome 3.

Objectif : un impôt juste, simple et bas, un travail protégé et valorisé, une dépense publique ramenée à la raison, et le premier budget en excédent depuis 1974.

PÔLE 5 — RESSOURCES VITALES & ÉNERGIES

Mission : Garantir les conditions physiques de notre existence et de notre puissance.

Ce pôle pilote le nucléaire, le réseau électrique national, l'eau et la souveraineté alimentaire. Il repose sur un principe que quarante ans de politiques erratiques ont failli nous faire oublier : un peuple qui ne maîtrise ni son énergie ni sa nourriture ne maîtrise rien.

Commençons par notre force, car nous en avons une, immense, et mal défendue. La France dispose du deuxième parc nucléaire du monde, 56 réacteurs plus l'EPR de Flamanville qui a atteint sa pleine puissance en décembre 2025. En 2025, ce parc a produit 373 térawattheures, soit plus des deux tiers de notre électricité, son meilleur niveau depuis 2019, et il a fait de la France le premier exportateur d'électricité d'Europe, avec un solde record de 92 térawattheures vendus à nos voisins. Notre électricité est

parmi les plus décarbonées du continent, à 95 % bas carbone.

Voilà un atout stratégique que le monde nous envie, et que **Bruxelles s'est employée à saboter en indexant son prix sur le gaz que nous ne consommons pas**. Nous le défendrons, nous le prolongerons, nous l'agrandirons et en finirons avec cette indexation tarifaire indigne sur le prix du gaz.

Mais notre force énergétique masque une faiblesse alimentaire qui s'aggrave. La France, grande nation agricole, perd sa capacité à nourrir ses propres enfants. Moins d'un fruit sur trois consommé dans le pays est aujourd'hui d'origine française, un tiers des légumes est importé, et dans l'élevage la dépendance explose : un tiers de la volaille, un quart du porc, 56 % de l'agneau viennent de l'étranger, quand la volaille importée ne dépassait pas 13 % en 2000. Notre excédent agroalimentaire est tombé en 2025 à son plus bas niveau depuis la fin des années 1970. Le comble, souligné par les agronomes eux-mêmes : **nous exportons notre blé pour réimporter des pâtes, nous vendons nos produits bruts pour racheter les produits transformés**. Un pays qui exporte ce dont il a besoin et importe ce qu'il pourrait produire a perdu le fil de sa propre souveraineté.

Nous protégerons les deux. Le détail, le plan nucléaire de combat et les nouveaux EPR2 au Tome 3, la reconquête de la souveraineté alimentaire, les clauses miroirs contre la concurrence déloyale et la protection de l'eau au Tome 2, y est développé. La règle qui commande ce pôle est la plus ancienne de toutes : on ne négocie pas sa lumière et son pain.

Objectif : une énergie souveraine et bon marché grâce au nucléaire, notre électricité rendue aux Français à son prix de production, et la reconquête de notre capacité à nous nourrir nous-mêmes.

PÔLE 6 — EXCELLENCE & INNOVATION

Mission : Inventer le futur pour ne pas le subir.

Ce pôle pilote la recherche, les universités, l'innovation, l'intelligence artificielle souveraine et la politique des brevets. Il répond à une question que le déclassement rend chaque année plus pressante : la France invente-t-elle encore le monde de demain, ou se contente-t-elle de l'acheter aux autres ?

Les chiffres disent un décrochage méthodique. La France ne consacre que 2,18 % de son PIB à la recherche, loin de l'objectif de 3 % qu'elle s'est fixé il y a plus de vingt ans et n'a jamais atteint, et surtout loin derrière ceux qui gagnent la course : les États-Unis à 3,45 %, le Japon à 3,44 %, l'Allemagne à 3,13 %, la Corée du Sud à près de 5 %. Quant à la Chine, son ratio a rejoint le nôtre et le dépassera demain, mais le pourcentage masque l'essentiel : en volume, Pékin est devenu le deuxième investisseur mondial de la recherche, très loin devant la France, et sa courbe grimpe quand la nôtre recule. Là est le vrai basculement.

Pire, notre effort recule au lieu de croître. Le résultat se lit dans les classements : sur le poids de nos publications scientifiques et sur les brevets déposés à l'office européen, la France est reléguée au sixième rang mondial, avec 3 % des brevets, contre 9 % pour l'Allemagne, trois fois plus. La nation de Pasteur, des frères Lumière et de Marie Curie dépose trois fois moins de brevets que son voisin d'outre-Rhin.

Et le plus grave n'est pas dans les statistiques, il est dans l'exode. Faute de salaires décents et de moyens de travailler, nos meilleurs cerveaux partent : le salaire d'entrée d'un chercheur français plafonne à environ 63 % de la moyenne des pays développés, et l'on s'étonne ensuite qu'ils s'installent à Boston, à Zurich ou à Londres. Nous formons, à grands frais, des chercheurs de rang mondial, et nous les offrons à nos concurrents. Pendant que la Chine et les États-Unis engloutissent des centaines de milliards dans l'intelligence artificielle, l'Europe rédige des règlements, et la France regarde ses talents faire leurs valises.

Nous inverserons cette hémorragie. Le détail, le fonds souverain de brevets, la réforme du financement et du transfert de la recherche, le soutien massif aux start-up de rupture et la construction d'une intelligence artificielle souveraine, occupe le chapitre recherche du Tome 2. La règle qui commande ce pôle est celle de toute nation qui compte : on ne reste une grande puissance qu'en inventant, jamais en copiant.

Objectif : porter l'effort de recherche au niveau des meilleurs, retenir et attirer les talents plutôt que de les offrir au monde, et faire de la France une souveraineté technologique, maîtresse de son intelligence artificielle et de ses brevets.

PÔLE 7 — HABITAT, TERRITOIRES, PATRIMOINE & DÉMOGRAPHIE

Mission : Loger la France, peupler la France, embellir la France.

Ce pôle est celui de l'enracinement. Il porte quatre missions qui, ensemble, dessinent la France concrète où l'on naît, où l'on vit et où l'on transmet : la démographie, le logement, l'aménagement du territoire et le patrimoine, celui des pierres comme celui de l'esprit.

La démographie d'abord, car sans elle, il n'y a plus de nation à loger.

La France fait-elle encore assez d'enfants pour exister demain ? La réponse de 2025 est un avertissement historique. Cette année-là, l'indicateur de fécondité est tombé à 1,53 enfant par femme en métropole, le niveau le plus bas depuis la fin de la Première Guerre mondiale, un chiffre qu'on n'avait plus vu depuis les tranchées de 1918. Le pays a enregistré 645 000 naissances, soit un quart de moins qu'en 2010. Et pour la première fois depuis 1945, la France a compté plus de morts que de naissances : le solde naturel est devenu négatif. La nation qui fut longtemps la plus féconde d'Europe voit son renouvellement se briser. Ce n'est pas un débat idéologique, c'est une équation : moins d'enfants aujourd'hui, c'est moins d'actifs, moins de créateurs, moins de

bras pour payer les retraites et faire vivre le pays demain. Un peuple qui cesse de se renouveler cesse, lentement, d'écrire son histoire.

Le logement ensuite, premier frein à la vie qu'on voudrait fonder.

Les causes de ce recul ne sont pas un mystère : les enquêtes montrent qu'une majorité de Français lient directement leur renoncement à faire des enfants aux difficultés économiques, et au premier rang, le logement. Se loger est devenu un parcours du combattant. Les jeunes couples repoussent l'achat, s'entassent dans des surfaces trop petites, renoncent au deuxième enfant faute d'une chambre de plus. La part des parents qui auraient voulu leur premier enfant plus tôt a doublé en dix ans. Le logement et la natalité ne sont pas deux sujets, c'est le même : on ne fonde pas une famille sans un toit pour l'abriter.

L'équilibre des territoires, car la France ne se résume pas à ses métropoles.

Pendant que quelques grandes villes concentrent les emplois, les services et les prix qui s'envolent, des pans entiers du pays se vident : commerces fermés, gares désaffectées, écoles et maternités supprimées, et le sentiment, pour des millions de Français, d'habiter une France oubliée. La désertification n'est pas une fatalité géographique, c'est le résultat de décennies de choix qui ont tout misé sur la concentration. Nos Régions fédérées, maîtresses chez elles, seront précisément l'outil du rééquilibrage : la décision ramenée au plus près, les moyens rendus aux territoires, la vie réinstallée là où on l'avait laissée mourir.

Le patrimoine enfin, dans les deux sens du mot, car une nation qui oublie ce qu'elle est cesse d'exister avant même de disparaître.

Il y a le patrimoine de pierre, ces 46 600 monuments historiques et ces paysages qui font de la France le premier pays visité au monde, avec 100 millions de visiteurs en 2024.

Et il y a également le patrimoine vivant, qu'on a tort de traiter comme un supplément d'âme alors qu'il est une puissance : la langue française, cinquième langue de la planète avec 320 millions de locuteurs et bientôt 750 millions en 2050 ; et nos

industries culturelles et créatives, le cinéma, le jeu vidéo, la musique, l'édition, le spectacle, qui pèsent à elles seules 2,9 % du PIB, plus de 100 milliards d'euros et plus d'un million d'emplois, davantage que l'aéronautique et la pharmacie réunies.

La France qui écrit, qui filme, qui compose et qui code ses jeux n'est pas un luxe : c'est un moteur économique et l'âme d'un peuple. Nous la défendrons comme telle, face à l'uniformisation et face à la déferlante de contenus sans auteur que l'intelligence artificielle commence à produire en masse.

Nous agissons sur ces quatre fronts ensemble. Le détail, la politique nataliste, la relance de la construction et la lutte contre l'habitat indigne, le rééquilibrage des territoires, la défense de la langue et le soutien aux industries culturelles, occupe les chapitres dédiés des Tomes 2 et 3, en cohérence avec le droit à l'harmonie du cadre de vie inscrit au chapitre premier. La règle qui commande ce pôle est celle de tout organisme vivant : une nation qui veut durer doit pouvoir loger son peuple, l'enraciner partout sur son sol, et transmettre ce qu'elle est.

Objectif : un logement digne pour chaque Français, une France équilibrée où aucun territoire n'est abandonné, un patrimoine bâti préservé, une langue et une culture défendues comme des trésors nationaux, et une natalité qui redonne un avenir à la Nation.

PÔLE 8 — COHÉRENCE & SIMPLIFICATION

Mission : Nettoyer l'État.

Ce huitième pôle n'est pas un pôle comme les autres, et son titulaire non plus. Il est le Nettoyeur de la République, celui dont la seule raison d'être est de débusquer, partout, la dépense inutile, la structure morte, la norme absurde. Et parce qu'il aura pour mission de contrôler l'action des sept autres, il occupe une place à part dans le Conseil Fédéral : il ne prend pas part au vote des décisions, car on ne peut pas à la fois voter une dépense et la

juger, et il ne préside jamais à son tour. Sa distance est le prix de son impartialité.

En contrepartie, il exerce son pôle à plein temps, et il est l'huile qui fait tourner la mécanique : c'est lui qui veille à ce que les sept fonctionnent en bonne intelligence, à ce que la présidence tournante passe de main en main sans accroc, et si l'un des sept se trouve empêché, c'est lui qui prend son siège le temps d'un vote, pour qu'aucune décision ne soit jamais bloquée ni prise à sept voix contre une chaise vide.

Sa mission est immense, car le chantier l'est. La France est devenue une bureaucratie qui a perdu le compte de ses propres rouages. Une commission d'enquête du Sénat l'a établi en juillet 2025 : le pays compte plus de 1 150 organismes publics nationaux, dont 434 opérateurs de l'État et 317 organismes consultatifs, un archipel que l'État lui-même ne sait plus cartographier, au point que, de l'aveu des gouvernements successifs, personne n'est capable d'en donner le nombre exact. À eux seuls, les opérateurs de l'État engloutissent 77 milliards d'euros d'argent public par an et emploient près de 491 000 personnes. Beaucoup de ces comités ne se sont pas réunis une seule fois dans l'année. Certains ont même cessé d'exécuter pour se mettre à légiférer, produisant de la norme sans mandat, sans élection, sans contrôle.

Car derrière les structures, il y a le maquis des règles. La France, c'est aujourd'hui environ 12 000 lois, 140 000 décrets et plus de 400 000 normes en vigueur, un empilement dans lequel le citoyen se perd, l'entrepreneur renonce, et le fonctionnaire lui-même s'épuise. Chaque strate a été ajoutée avec de bonnes intentions ; l'ensemble forme une prison. Et le comble de l'époque : quand un gouvernement annonce vouloir simplifier, sa première idée est parfois de créer un Haut Conseil à la simplification, une structure de plus pour lutter contre les structures de trop.

Ce pôle mettra fin à cette folie. Le détail des mesures, l'audit permanent de chaque organisme public, la suppression ou la fusion de tout ce qui double ou ne sert plus, le principe qui interdit de créer une norme sans en supprimer deux, et le grand chantier

de simplification administrative détaillé au Tome 2, en découle. Mais la règle qui commande ce pôle, elle, est déjà écrite au cœur de ce programme, dans le Grand Ménage des Institutions : avant de demander un euro d'effort aux Français, l'État commence par faire le sien. On ne supprime pas le salaire d'un employé avant d'avoir supprimé celui d'un comité qui ne se réunit jamais.

Objectif : un État lisible, dont chaque euro et chaque structure se justifient, débarrassé de ses doublons et de ses comités fantômes, et des règles enfin compréhensibles par ceux qui doivent les suivre.

L'ARTICULATION : QUI SUPERVISE QUOI.

Chaque pôle a un visage, et c'est là toute la différence avec le système actuel, où quarante ministres se renvoient la responsabilité sans que personne ne réponde de rien. Ici, chaque pôle est tenu par l'un des huit Conseillers Fédéraux présentés au chapitre précédent, qui le dirige et en répond devant le Conseil, devant le Conseil des Pairs et, à travers eux, devant le peuple.

Sept de ces Conseillers gouvernent et votent ensemble, à égalité, sous une présidence qui tourne chaque année pour qu'aucun ne devienne un chef. Le huitième, celui de la Cohérence et de la Simplification, tient son pôle à plein temps comme les autres, mais il se tient à l'écart du vote, pour la raison exposée plus loin : on ne peut pas voter une dépense et la juger ensuite. Il ne préside jamais à son tour. En contrepartie, il fait tourner la mécanique du Conseil, et le jour où l'un des sept est empêché, malade, révoqué ou tenu de se déporter, c'est lui qui prend son siège le temps du vote. Le Conseil ne délibère jamais à six, et aucune décision n'est jamais prise face à une chaise vide.

Il n'y a pas de Ministres au-dessus des Conseillers, pas d'étage intermédiaire, pas de hiérarchie cachée. Huit responsables, huit domaines, et une règle de fer : chacun répond de son pôle, personne ne se cache derrière un autre.

Et la répartition du travail avec les Régions est partout la même. Chaque pôle fixe le cadre stratégique national, les normes, les grands objectifs, les standards communs à toute la France. L'exécution quotidienne, elle, appartient aux Régions fédérées, au plus près du terrain. **Le pôle commande la destination ; la Région tient le volant.** C'est ainsi que l'État cesse de se mêler de la couleur des bancs d'école tout en garantissant que, partout sur le territoire, l'école, l'hôpital et la justice répondent à la même exigence nationale.



5.

UN NOUVEAU POUVOIR LEGISLATIF : LE CONSEIL DES PAIRS

La fin de la politique spectacle. Le début du gouvernement par la compétence.

L'Assemblée nationale est morte. Elle ne le sait pas encore. Regardez une session de l'Assemblée nationale. Regardez-la vraiment. Des élus qui hurlent, qui s'insultent, qui brandissent des pancartes, qui quittent l'hémicycle en claquant la porte pour les caméras. Des motions de censure jouées d'avance. Deux cents heures de débat sur un texte que personne n'a lu. Des amendements déposés par milliers pour saboter, jamais pour améliorer. Et au bout du tunnel, le 49.3. Le Premier Ministre passe en force, tout le monde crie au scandale, et on recommence six mois plus tard.

Ce n'est pas de la démocratie, c'est du théâtre. Un théâtre qui coûte près d'un milliard d'euros par an aux contribuables et qui ne produit que du blocage, des postures et de la haine. Nous y mettons fin. L'Assemblée nationale sera dissoute et ne renaîtra pas. Le Sénat, lui, ne mourra pas : il se transfigurera. La loi nationale sera désormais l'œuvre d'une chambre unique, souveraine et sobre, le Conseil des Pairs. Le chapitre 2 en a posé le principe. Celui-ci en donne la mécanique complète : qui y siège, comment on y entre, comment on en sort, et comment une loi y naît.

1. UNE CHAMBRE, DEUX PORTES, UN SEUL TITRE.

Le Conseil des Pairs comptera trois cents membres, contre neuf cent vingt-cinq parlementaires aujourd'hui. Trois fois moins de sièges, et pas un gramme de légitimité en moins, car nul n'y entrera sans avoir été reconnu par les siens.

Deux portes y mènent, et une seule fois franchies, elles ne se distinguent plus.

La porte du terrain : les Sénateurs.

Deux cents sièges. Ils seront élus pour six ans au suffrage indirect par les maires et les conseils municipaux de chaque Région fédérée, au prorata de sa population, avec un plancher garanti aux Régions les moins peuplées et aux Outre-Mers, afin qu'aucun territoire ne soit muet. Ils sont l'émanation directe de nos trente-six mille communes. Ce sont ceux qui connaissent le prix du pain, le délai d'un permis de construire et la distance réelle entre un hameau et la première pharmacie.

La porte du métier : les Référents.

Cent sièges. Ce sont celles et ceux qui font référence dans leur domaine : chirurgiens, ingénieurs du nucléaire, magistrats, entrepreneurs, agriculteurs, officiers en retraite, artisans, enseignants. Ils seront accrédités par leur propre profession, domaine par domaine, selon la carte des Pôles Stratégiques, sur trois critères publics et vérifiables : quinze ans d'exercice, la reconnaissance des siens, une probité sans tache. Chaque domaine disposera d'un plancher de huit sièges, le reste étant réparti selon le poids réel du domaine dans la vie du pays, fixé par loi organique et révisé à chaque renouvellement. Et parmi les accrédités, le sort désignera ceux qui siègent. Non par fantaisie, mais parce que c'est le seul verrou qui tienne : l'accréditation garantit la compétence, le tirage au sort interdit la campagne de couloir.

On ne corrompt pas un dé.

Un homme qui a passé trente ans à opérer n'aura pas à faire antichambre pour servir son pays. Il aura à être bon dans son métier, et à laisser le hasard faire le reste.

Que ce soit clair sur un point : les Pôles ont leurs administrations et leurs agents, qui servent l'État. Les Référents, eux, viennent du métier vivant, jamais des bureaux. On ne siège pas au Conseil des Pairs parce qu'on dirige une direction ministérielle. On y siège parce qu'on exerce.

Un seul titre.

Sitôt le siège pris, Sénateurs et Référents portent le même nom : **Pairs de la Nation**. Le titre ne s'hérîte d'aucune des deux portes, il naît du siège lui-même. Un hémicycle, une voix par siège, aucune préséance. Le chirurgien ne vaut pas plus que le maire de village, et le maire de village ne vaut pas moins que le général. C'est le sens du mot pair, et nous le prenons au mot.

2. CE QUE L'ON GAGNE EN S'ASSEYANT, ET CE QUE L'ON PERD

Un siège au Conseil des Pairs n'est pas une carrière. C'est une charge, avec un début, une fin et un prix.

Le mandat durera six ans, et la chambre se renouvellera par moitié tous les trois ans : jamais de table rase, jamais de fièvre électorale, jamais de législature qui recommence tout ce que la précédente avait commencé. Le Conseil des Pairs ne pourra jamais être dissous. Aucun exécutif ne pourra le renvoyer devant les électeurs pour le punir d'avoir dit non.

Nul ne siègera plus de deux mandats consécutifs. Douze ans, puis on retourne à son métier ou à sa commune. C'est assez pour y faire sa place, trop peu pour s'y installer.

Chacun restera rappelable par ceux qui l'ont fait Pair : les maires pour les Sénateurs, la profession pour les Référents, et le peuple pour tous. La confiance qui donne le siège est la confiance qui le retire.

Le prix, d'abord, est le même pour tous. Un Pair n'exercera aucun mandat exécutif, nulle part. Il n'acceptera aucune activité de conseil, de lobbying ou de représentation d'intérêts, rémunérée ou non, aucune fonction de direction ni aucun siège de conseil

d'administration dans une entreprise qui ne lui appartenait pas déjà. Son patrimoine et ses intérêts seront publics à l'entrée et à la sortie. Et sur tout texte touchant un intérêt qui le concerne, il devra se déporter, la mention figurant au procès-verbal.

Le Sénateur dépose l'écharpe.

Un Sénateur sera venu des communes, et c'est pour cela qu'il siégera. Mais il ne siégera pas la moitié du temps. Le jour où il prendra son siège, il quittera tout : maire, adjoint, président d'intercommunalité, vice-président de Région. Et pas davantage de siège de simple conseiller municipal, car sur ce point il n'y a pas de demi-mesure honnête. Une écharpe à moitié portée reste une écharpe. Celui qui garderait un pied dans son conseil dirait à tous les autres que le cumul est mauvais sauf quand il s'agit de soi, et le message mourrait dans cette exception-là. Nous demandons aux Français de juger un système sur ce qu'il s'interdit à lui-même : il n'y aura donc pas d'exception.

La commune ne restera pas orpheline une seule journée. Le siège vacant sera pourvu selon la procédure ordinaire, et le conseil élira son nouveau maire comme il le fait déjà lorsqu'un maire démissionne. Ni vacance, ni tutelle préfectorale. Ce que la commune perd en écharpe, elle le regagne autrement : elle aura, pendant six ans, l'un des siens à la table où s'écrit la loi nationale, avec le temps de la lire au lieu de la subir.

Que l'on ne s'y trompe pas : ce n'est pas un renoncement, c'est un mandat à plein temps. On ne prépare pas la loi d'un pays de soixante-huit millions d'habitants entre deux conseils municipaux et une remise de médailles. Le Sénateur ne coupera pas pour autant le lien qui fait sa légitimité : il siégera dans sa Région une semaine par mois, tiendra permanence dans les communes qui l'ont fait Pair, et devra à ses maires un rapport public annuel. **Il ne cessera pas d'être du terrain, il cessera seulement de l'administrer.**

Et l'écharpe l'attendra. Le mandat fini, il se représentera devant ses administrés comme n'importe quel citoyen, et redeviendra

maire s'ils le veulent. **On suspend son écharpe pour six ans, on ne la vend jamais.**

Le Référent garde ses mains.

À l'inverse, un Référent conservera le droit d'exercer son métier à temps partiel, et nous y tenons : un chirurgien qui n'opère plus cesse assez vite de savoir ce qu'opérer veut dire. Celui qui possédait son cabinet, son exploitation ou son entreprise avant d'être tiré au sort la gardera et pourra continuer d'y travailler de ses mains ; il en confiera seulement la direction opérationnelle pendant la durée de son mandat, et déclarera publiquement à qui. **On garde son métier, on ne garde pas le fauteuil qui décide.**

Deux charges, deux règles, une même logique. Le Sénateur suspend le pouvoir qu'il exerçait sur sa commune, parce qu'un pouvoir ne se cumule pas. Le Référent garde le savoir qu'il tenait de son métier, parce qu'un savoir se perd dès qu'on cesse de s'en servir.

Quant à l'indemnité, elle sera unique et publique, sans enveloppe de frais opaque ni réserve parlementaire : ce qui n'est pas justifié n'est pas versé.

3. ON SERT LA NATION, OU ON SERT UN INTÉRÊT

Parce qu'une charge a une fin, elle interdit l'aller-retour. Voilà le verrou que la Ve République n'a jamais osé poser. Aujourd'hui, on siège, on vote une loi, on part la monnayer dans le secteur qu'on régulait, puis on revient siéger auréolé d'une « expérience du privé » qui n'est rien d'autre qu'un carnet d'adresses acheté. Cette navette-là finit ici.

Pendant son mandat, un Pair ne négociera aucun emploi futur, et il déclarera toute approche.

Après son mandat, il ne pourra, pendant trois ans, rejoindre une entreprise, un cabinet ou une fédération relevant d'un domaine sur lequel il a légiféré ou exercé un contrôle. Le manquement

entraînera la restitution intégrale des sommes perçues et l'inéligibilité définitive au Conseil des Pairs.

Et quiconque voudra briguer un second mandat devra pouvoir montrer les mains vides. La condition sera sans exception : n'avoir occupé, dans l'intervalle, aucun poste de cadre dirigeant, de conseiller, d'administrateur, de lobbyiste ni de consultant dans le secteur privé. Reprendre son métier, oui, toujours. Travailler pour vivre, évidemment, et aucun emploi ordinaire ne fermera jamais la porte du Conseil : on n'a pas à rougir d'avoir conduit, soigné, enseigné, servi ou construit entre deux mandats. Reprendre une charge électorale ne disqualifiera personne non plus, car servir sa commune n'est pas servir un intérêt. Mais celui qui aura passé l'intervalle dans un fauteuil de direction ou derrière une plaque de consultant aura choisi. Il aura fait valoir auprès d'une entreprise ce qu'il savait de l'État, et il ne reviendra pas ensuite faire valoir auprès de l'État ce qu'il sait de cette entreprise.

On sert la Nation, ou on sert un intérêt. On ne fait pas la navette entre les deux.

4. LES PREMIERS PAIRS

Une chambre nouvelle a besoin de fondations légitimes, et la République les possède déjà.

Les trois cent quarante-huit sénateurs en exercice seront les premiers Sénateurs du Conseil des Pairs. Ce n'est pas une commodité, c'est une évidence institutionnelle : le Sénat est déjà élu par les grands électeurs des communes, il est déjà, dans son ADN, ce que les Sénateurs du Conseil des Pairs seront demain.

Gambetta l'appelait le grand conseil des communes de France. Nous le prenons au mot.

À leurs côtés siégeront les premiers Référents, accrédités puis tirés au sort selon la règle ci-dessus.

Puis, les Régions fédérées installées, viendra le premier renouvellement. Ce jour-là, aucun siège ne sera acquis : les trois cent quarante-huit de la première heure repasseront devant les maires comme tout le monde, et l'effectif se fixera à trois cents.

L'entrée en bloc est un pont vers la nouvelle République, pas une rente.

5. LE DÉROULÉ D'UNE LOI, DE L'IMPULSION À LA PROMULGATION

Fini la navette interminable entre deux chambres qui se renvoient la balle pendant des mois. Chez nous, la loi ira vite parce qu'elle sera bien construite dès la première ligne, et non parce qu'on l'aura forcée à la fin.

Étape 1, l'impulsion.

Un besoin est signalé, et quatre voies peuvent le faire naître : le Conseil Fédéral, une Région fédérée, un dixième des Pairs, ou le peuple lui-même par initiative citoyenne. *Exemple : réformer la gestion de l'eau.*

Étape 2, la conception mixte.

C'est ici que nous rompons avec l'ancien schéma, et c'est le cœur du dispositif. Le texte ne sera pas écrit par les experts seuls puis soumis au terrain pour correction. Il sera rédigé par une commission mixte, où siégeront ensemble les Référents du domaine concerné et les Sénateurs des Régions concernées, sous la conduite de deux rapporteurs, un de chaque porte. L'ingénieur apporte ce qui est possible, le maire apporte ce qui est vivable, et ils s'expliquent dans la même pièce. **On ne rattrape pas un mauvais texte, on l'empêche.**

Étape 3, l'épreuve du réel.

Avant tout vote, le texte devra passer un test obligatoire et public, et il sera nommé pour ce qu'il est : le test des cinq cents. Est-ce applicable dans un village de cinq cents habitants ? Que coûte-t-il à une mère seule, à un artisan, à une exploitation de quarante

hectares ? Combien d'heures d'administration ajoute-t-il à celui qui devra s'y plier ? Les réponses seront consignées dans une fiche d'applicabilité, annexée au texte, publiée, et lue avant le vote. Ce n'est pas un veto d'un collège sur l'autre : c'est la lumière. Aucun Pair ne pourra voter en prétendant qu'il ne savait pas.

Étape 4, le débat et le vote.

Une seule lecture, un délai maximal fixé par le règlement, et un vote à la majorité de la chambre entière, une voix par siège. Il n'existera aucun équivalent du 49.3 : le Conseil Fédéral proposera, il n'imposera jamais. Le budget de l'État suivra le même chemin que la loi, sans procédure d'exception.

Étape 5, la promulgation.

Le texte est promulgué sans délai. Et il entre aussitôt sous le regard du peuple, qui peut l'abroger.

6. LA MORT DU « NON » STÉRILE

Un règlement intérieur fait plus pour la tenue d'une assemblée que dix discours sur la civilité. Le nôtre tuera la posture.

Le mélange physique. Dans l'hémicycle, les places seront attribuées par tirage au sort à chaque session. Nul ne s'assiéra par affinité, par région ou par métier. Le Référent aura pour voisin un maire de campagne, et l'ingénieur du nucléaire une élue d'outre-mer. On ne peut pas caricaturer longtemps quelqu'un dont on partage l'accoudoir.

Interdiction de bloquer sans proposer.

S'opposer sans proposer sera interdit. Face à un texte ou à un budget, un Pair n'aura que trois choix :

- Voter POUR : il valide.
- S'ABSTENIR : il n'est pas d'accord, il n'a pas mieux, il laisse agir ceux qui agissent.
- Voter CONTRE, sous condition stricte : pour que son vote négatif soit comptabilisé, il devra déposer au même moment un contre-projet chiffré et juridiquement viable.

La conséquence est mécanique. Dès qu'un contre-projet est déposé, la chambre ne vote plus pour ou contre : elle choisit entre

la solution A et la solution B. On ne compare plus des postures, on compare des travaux. **Si vous n'avez pas de meilleure idée, vous n'avez plus le droit de paralyser le pays.**

7. LES TROIS AUTRES CHARGES

Écrire la loi n'est que le premier des quatre offices du Conseil des Pairs.

Il élira les Conseillers Fédéraux, et pourra les censurer et les révoquer, en bloc ou un par un. L'exécutif procédera donc de la chambre, et lui rendra compte devant elle.

Il proposera le Gardien de la République Française, que le peuple confirmera ou refusera par référendum. Les Pairs présentent, le peuple tranche, et la main qui appelle est la main qui rappelle. Il arrêtera enfin, avec le Gardien, les horizons longs de la Nation, la Vision et le Cap du Siècle à quinze et trente ans, que le peuple ratifiera. C'est le seul endroit de nos institutions où l'on aura le devoir de penser au-delà du prochain scrutin, et ce n'est pas un hasard s'il est confié à une chambre qu'aucune élection ne menace.

8. LE MAÎTRE AU-DESSUS DE LA CHAMBRE

Un pouvoir pareil exige un maître, et ce maître existera : le peuple.

Le référendum d'initiative citoyenne restera en toute circonstance supérieur au Conseil des Pairs. Toute loi votée par les Pairs pourra être abrogée par référendum. Toute loi voulue par le peuple s'imposera à eux. Les Pairs écriront la loi, ils ne seront jamais au-dessus d'elle, ni au-dessus de vous.

POURQUOI C'EST UNE RÉVOLUTION ?

Parce que la compétence et le réel ne s'affrontent plus.

Hier, l'expert écrivait et le terrain protestait. Demain, ils écriront ensemble, à égalité de voix, et le désaccord se réglera dans la commission plutôt que dans la rue.

Parce qu'on n'entre plus par un parti.

On entre par la confiance des maires ou par la reconnaissance de ses pairs, et pour les Référents, par un tirage que personne ne peut acheter. La combine d'appareil perd sa raison d'être, faute d'appareil.

Parce que le temps législatif change d'échelle.

Une lecture, un délai, un vote. Ni navette sans fin, ni passage en force. La France cessera d'attendre deux ans une loi que la crise réclamait en trois mois.

Et parce que le dernier mot ne revient à personne dans cette salle.

Ni aux savants, ni aux élus, ni à l'exécutif. Il revient à ceux qui votent une fois la loi écrite, et qui peuvent la défaire : **les Français et les Françaises.**



6.

LE RIC ET LA DÉMOCRATIE NUMÉRIQUE

Le peuple est souverain tous les jours, pas une fois tous les 5 ans.

Une démocratie intermittente.

Notre système démocratique date de 1958. Il a été conçu à une époque où l'information mettait des jours à circuler, où un paysan du Cantal ne savait pas ce qui se passait à Paris avant le lendemain, où les décisions devaient être centralisées parce que le peuple n'avait tout simplement pas accès aux données pour juger.

Ce monde n'existe plus. Aujourd'hui, un citoyen à Perpignan sait en temps réel ce que son député a voté à 14h17 à l'Assemblée. Il peut lire un traité commercial en PDF sur son téléphone. Il peut comparer les systèmes de santé de vingt pays en dix minutes. L'information est instantanée, universelle et gratuite. Les citoyens d'aujourd'hui ont plus de données à portée de main qu'un ministre de De Gaulle n'en avait dans tout son cabinet.

Mais le système, lui, n'a pas bougé d'un millimètre.

Pourquoi ? Parce que l'être humain est ainsi fait : il préfère le connu à l'inconnu, même quand le connu ne marche plus. Les institutions fonctionnent comme des habitudes, on les répète parce qu'on les a toujours répétées. Les élus qui en bénéficient n'ont aucun intérêt à les changer. Les technocrates qui en vivent n'ont aucune envie de les réformer. Et le citoyen, épuisé par le quotidien, finit par accepter que « c'est comme ça », alors que ce

n'est comme ça que parce que personne n'a eu le courage de proposer autre chose.

Nous avons hérité d'un système pensé pour un monde lent, opaque et vertical. Nous vivons dans un monde rapide, transparent et horizontal. Et on s'étonne que ça ne fonctionne plus ?

Regardons notre propre histoire. La France a déjà changé de système cinq fois. Cinq « versions » de la République, comme autant de mises à jour forcées par l'échec de la précédente :

Version 1.0, la I^{ère} République (1792-1804).

Née dans le sang de la Révolution. Morte dans le chaos. Durée de vie : 12 ans.

Version 2.0, la II^{ème} République (1848-1852).

Née d'un soulèvement populaire. Morte d'un coup d'État. Durée de vie : 4 ans.

Version 3.0, la III^{ème} République (1870-1940).

Née de la défaite contre la Prusse. Morte de la défaite contre l'Allemagne. Durée de vie : 70 ans, le record, mais elle a fini paralysée par l'instabilité gouvernementale, incapable de réagir face à Hitler.

Version 4.0, la IV^{ème} République (1946-1958).

Née de la Libération. Morte de la guerre d'Algérie. Durée de vie : 12 ans. Vingt-quatre gouvernements en douze ans. L'impuissance élevée au rang d'art.

Version 5.0, la V^{ème} République (1958 à aujourd'hui).

Née d'un coup de force légal par De Gaulle. Toujours en service. 67 ans au compteur en 2026. Conçue pour un géant, habitée par des nains. Le logiciel tourne encore, mais il plante à chaque mise à jour, et de plus en plus.

Le constat est implacable : à chaque fois que le système est devenu inadapté au monde réel, la France n'a pas eu d'autre

choix que de tout raser et tout reconstruire. Pas de réformette. Pas de mise à jour mineure. Un changement total d'architecture.

Et à chaque fois, c'est le même schéma : le système s'ossifie, les élites s'accrochent, le peuple subit, la crise éclate, et on recommence à zéro dans la douleur.

Quand un logiciel doit être remanié de fond en comble toutes les quelques décennies parce qu'il est structurellement inadapté aux évolutions du monde, le problème n'est pas la mise à jour. Le problème, c'est l'architecture de ce dernier. Il faut changer totalement de système d'exploitation.

C'est exactement ce que nous proposons. Pas une VIème République qui corrige les bugs de la Vème en attendant la VIIème, mais un système conçu dès le départ pour s'adapter, se corriger et évoluer sans s'effondrer, grâce au RIC, à la démocratie numérique et au contrôle permanent du peuple.

Le coût du silence

Car il faut mesurer ce que ce silence imposé nous a coûté. Non pas en principes mais en argent, en usines, en emplois et en souveraineté.

Prenons les quarante dernières années, de 1986 à aujourd'hui. Cinq présidents, trois camps politiques, et une succession de décisions dont les conséquences se comptent encore sur nos fiches de paie et dans nos hôpitaux.

En 2005, les autoroutes de France sont cédées pour 14,8 milliards d'euros. Ni la Cour des comptes ni le Sénat ne diront ensuite que ce fut une bonne affaire pour l'État.

En 2006, Gaz de France fusionne avec Suez, contre une promesse publique de ne jamais descendre sous 70 % de capital public.

En 2014, la branche énergie d'Alstom est vendue à General Electric, et les turbines de nos sous-marins et de notre porte-avions passent sous droit américain ; l'État devra les racheter dix

ans plus tard, plus cher.

En 2020, Fessenheim est débranchée alors que ses deux réacteurs fonctionnaient.

En 2024, le Doliprane part à un fonds américain.

Une question, une seule : le peuple français a-t-il été consulté sur l'une de ces décisions ?

Pas une seule fois. Pas un référendum, pas une consultation, pas même un débat public digne de ce nom. Quelques hommes, sur quelques mois, ont signé des actes dont les conséquences se comptent en décennies. Souvent sans maîtriser le dossier. Souvent sans mesurer ce qu'ils engageaient. Toujours avec la certitude qu'ils ont raison et qu'ils ne seraient plus là pour en répondre, de toute façon.

Et quand le peuple a enfin été consulté, en 2005 sur le traité européen, il a répondu non à 55 %.

On dira que nul ne pouvait mesurer ce qui se jouait. C'est totalement l'inverse ! Jamais un traité n'avait été autant lu, autant discuté, autant décortiqué par l'ensemble des Français eux-mêmes. Ce fut l'un des débats les plus argumentés de la Ve République, et des millions de citoyens ont ouvert le texte, parfois en entier, ce qui n'était jamais arrivé. **Ils savaient ce qu'ils refusaient.**

Ils n'étaient d'ailleurs pas seuls à dire « non ». Le 19 novembre 2004, le Conseil constitutionnel a jugé que ce traité opérait des transferts touchant aux conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale, et qu'il faudrait donc modifier notre Constitution avant toute ratification.

Voilà l'aveu, et il vient de l'institution chargée de garder notre loi fondamentale : le texte ne rentrait pas dans la Constitution française.

Plutôt que d'y renoncer, « on » a élargi la Constitution pour l'y faire entrer.

Deux ans plus tard, le texte revenait. Nicolas Sarkozy n'en a jamais fait mystère : il avait annoncé, avant même son élection, qu'il ferait ratifier un « traité simplifié » par la voie parlementaire, sans repasser devant les Français. Ce traité, c'est Lisbonne.

Et sur ce qu'il contenait réellement, le meilleur témoin n'est pas un opposant. C'est Valéry Giscard d'Estaing, président de la Convention qui avait rédigé le texte rejeté, qui a écrit noir sur blanc que ses propositions s'y retrouvaient intégralement, que seules la présentation et la disposition avaient changé, et que cet habillage servait à éviter les référendums. Ce que le traité de Lisbonne abandonnait, ce n'était pas la substance, c'étaient les symboles : le mot Constitution, le drapeau, l'hymne. C'est-à-dire exactement ce qui aurait obligé à demander leur avis à tous les français et les françaises.

Saisi une seconde fois, en décembre 2007, le Conseil constitutionnel a rendu la même conclusion qu'en 2004. Même diagnostic, même remède, **à ceci près que le peuple, cette fois, n'a pas eu la parole.** La révision fut votée à Versailles, le 4 février 2008, par 560 voix contre 181. Trois ans après le non, quatre parlementaires sur cinq votaient le contraire de ce que le pays avait dit.

Et pour comprendre jusqu'où va cette logique, il faut regarder l'Irlande. Seul pays dont la Constitution imposait un référendum, elle a rejeté le traité de Lisbonne en juin 2008. On l'a fait revoter en octobre 2009, jusqu'à obtenir « la bonne réponse ».

Les Français n'ont pas voté dans l'ignorance. Ils ont voté en connaissance de cause, et c'est précisément pour cela qu'on a décidé de ne plus jamais leur demander !

On ne s'est pas contenté de ne pas demander son avis au peuple. Le jour où on le lui a demandé, on a corrigé sa réponse.

Alors posons la question autrement, celle qui devrait hanter chaque défenseur du système actuel. Si les Français avaient eu, à ces moments-là, la chance d'être consultés, auraient-ils vendu les turbines de leurs propres sous-marins ? Auraient-ils bradé un réseau autoroutier rentable ? Auraient-ils débranché deux réacteurs en état de marche au moment où l'électricité devenait une arme géopolitique ? Auraient-ils laissé partir le Doliprane pendant qu'un médicament essentiel sur trois manquait dans les pharmacies ?

Nous n'affirmons pas qu'ils auraient tout empêché. Nous affirmons qu'on ne leur a jamais laissé la moindre chance d'essayer.

La spirale qui s'auto-alimente

Car ces décisions ne sont pas une collection d'erreurs isolées. Elles forment un engrenage, et cet engrenage a un nom : la dette.

Il existe deux France économiques. Celle qui **produit** des biens et des services vendus au-delà de nos frontières, et qui fait donc entrer de l'argent neuf dans le pays.

Et celle qui **sert** les gens présents sur le territoire, les commerces, la santé, les services publics, la grande distribution. La première crée la richesse, la seconde la fait circuler. Au milieu des années 1970, les deux s'équilibraient. Aujourd'hui, dans certains départements, sept emplois sur dix relèvent de la seconde.

Entre 2008 et 2020, 940 sites industriels de plus de cinquante salariés ont fermé. La France produisait 3,7 millions de véhicules en 1990, elle en produit 1,3 million. L'agriculture comptait 1,6 million d'exploitants dans les années 1970, elle en compte environ 350 000 en 2022. L'usine Renault de l'île Seguin est devenue une cité musicale. À Tarbes, l'atelier qui fabriquait les tourelles du char Leclerc est aujourd'hui une salle d'escalade.

Et voici l'engrenage, dans l'ordre où il tourne.

Un. On ferme, on vend, on délocalise. Une usine de moins, des emplois productifs en moins.

Deux. Ce que cette usine fabriquait, il faut désormais l'acheter ailleurs. Le déficit commercial se creuse. Une balance équilibrée dans les années 1990 est devenue un déficit structurel profond.

Trois. Moins de production, c'est moins de cotisations, moins d'impôts, moins de recettes. Mais les besoins, eux, ne diminuent pas : le territoire qui a perdu son usine a toujours son école, son hôpital et ses retraités.

Quatre. L'État comble le trou. Dans les zones désindustrialisées, les premiers employeurs deviennent la mairie et l'hôpital. Traitements des fonctionnaires, retraites et prestations sociales font vivre les commerces, qui font vivre les emplois de service. La vie continue, les gens travaillent. Mais l'argent qui alimente tout cela ne vient plus de ce que nous vendons au monde : il vient de ce que **nous empruntons**.

Cinq. La dette grossit. Sa charge grossit avec elle, environ 67 milliards d'euros par an aujourd'hui, davantage que le budget des Armées.

Six. Alors il faut trouver de l'argent. On augmente les impôts et les taxes, ce qui étouffe de plus en plus ceux qui produisent encore. On coupe dans l'investissement, parce que c'est la dépense la plus facile à reporter. On vend un actif, une autoroute, un aéroport, une branche industrielle, pour boucler un budget. Et le tour recommence à l'étape un.

Voilà la spirale.

Chaque tour rend le suivant plus difficile. On vend parce qu'on est endetté, et on s'endette davantage parce qu'on a vendu. On brade en position de force, on rachète en position de faiblesse. La dette est passée d'environ 20 % de la richesse nationale au milieu des années 1970 à plus de 110 % aujourd'hui, et ce n'est pas parce que nous dépensions trop : **c'est parce que nous avons cessé de gagner assez.**

Et c'est pourquoi toutes les cures d'austérité ont échoué et échoueront encore et encore. Pire, elles mèneraient à terme à

une révolte violente de toutes les classes. On peut raboter les retraites, fermer des lits, supprimer des classes : tant que la base productive continue de fondre, la dette reviendra, parce qu'on aura soigné la fièvre sans jamais toucher à la maladie.

Que l'on comprenne bien : le problème n'est pas le commerçant, le soignant ou l'enseignant. Ils sont la chair vivante du pays, et ils resteront la majorité des emplois de France. Le problème, c'est qu'on leur a retiré ce qui les finançait. **Un pays tient sur deux jambes, celle qui produit et vend au monde, celle qui sert et fait vivre le territoire.** Nous avons scié la première en croyant marcher sur la seconde. On le peut quelques années, avec une béquille. Puis la béquille casse.

Et à chaque tour de la spirale, on n'a rien demandé aux Français.

Ni quand on a fermé, ni quand on a vendu, ni quand on a emprunté pour compenser ce qu'on venait de perdre. On leur a seulement présenté l'addition, sous forme d'impôts qui montent et de services qui reculent. Cinquante mille euros de dette par Français, nourrissons compris, contractés sans qu'on demande jamais leur avis à ceux qui la rembourseront.

« Le peuple n'y connaît rien », et autres petits mensonges confortables...

On nous répondra que ces dossiers sont techniques, que le citoyen ne peut pas juger d'une opération capitalistique ou d'une concession autoroutière. C'est l'argument éternel des élites, et il vient de se fracasser sur les faits.

Car ces décisions n'ont pas été prises par des ignorants, mais par les gens sois-disant les mieux formés du pays, les plus respectables, des garants de confiance dans le sacro-saint mode d'élection garantissant la démocratie et l'expression assurée de nos voies. Grandes écoles, inspections, cabinets ministériels, conseils d'administration. Ils avaient l'expertise, les notes, les études d'impact et les experts. **Et ils se sont trompés, tous, dans la même direction, pendant quarante ans.**

Il faut d'ailleurs être juste avec eux, car l'honnêteté commande de distinguer deux choses. Beaucoup de ces décisions ont été prises dans un monde qui n'était pas le nôtre. Dans les années 1990, l'ouverture des marchés semblait un progrès, la mondialisation une promesse, et la dépendance industrielle un mot que personne n'employait. On croyait sincèrement que le commerce adoucissait les mœurs et que les usines pouvaient partir sans que la nation s'affaiblisse. Certains de ces choix étaient défendables au moment où ils furent faits, et il serait malhonnête de juger 1992 avec les yeux de 2026.

Mais deux choses ne se rattrapent pas. La première, c'est que les erreurs se sont **accumulées** : chacune était supportable isolément, leur addition sur quarante ans a désindustrialisé le pays, vidé les territoires et porté la dette de 20 % à plus de 110 % de la richesse nationale. La seconde, c'est que **rien n'a été corrigé quand le monde a changé**. Le monde s'est durci en 2008, puis en 2020, puis en 2022 quand Moscou a coupé le gaz et que l'Allemagne s'est effondrée sous nos yeux. Et malgré cela, on a débranché Fessenheim en 2020 et vendu le Doliprane en 2024.

Voilà où la clémence s'arrête. On peut pardonner de s'être trompé dans un monde qu'on ne comprenait pas encore. On ne pardonne pas de persévérer dans un monde qui a hurlé l'avertissement.

Pire encore, regardez-les. Regardez attentivement ceux qui nous gouvernent depuis quarante ans, et cherchez-en un seul qui ait dit : nous nous sommes trompés, le système que nous servons ne fonctionne plus, il faut en changer.

Vous n'en trouverez pas. Pas un ou une seule.

Ils ont vu l'industrie fondre de moitié, la dette passer de 20 % à plus de 110 % de la richesse nationale, six millions de Français perdre leur médecin traitant, l'école chuter à chaque enquête internationale, et les usines partir une à une. Et pas un n'a remis en cause l'architecture qui produit ces résultats ni le bien-fondé de leurs propositions qui ont mené à tout ça. On change les hommes et les femmes, on change les étiquettes, on change les intitulés

de ministères, jamais la machine. Chacun arrive en promettant la rupture et repart en ayant géré la continuité.

Alors, faute de toucher au système qui les servent eux-même pour leur carrière politique, ils font la seule chose que le système sait faire : **ils prélèvent**.

Une taxe nouvelle, un impôt nouveau, une contribution exceptionnelle qui ne l'est jamais, une niche qu'on rabote, un plafond qu'on abaisse. 470 niches fiscales recensées au budget 2026, plus de 470 taxes et impositions de toutes natures, 44% de prélèvements obligatoires, un record du monde développé. Et à chaque difficulté, la même réponse réflexe : **trouver « où prendre davantage ? », jamais « où produire davantage ? »**.

Cette mécanique ne frappe pas au hasard. Elle frappe ceux et celles qui travaillent, qui entreprennent, qui mettent de côté, qui transmettent, qui veulent s'enrichir. Elle frappe absolument **TOUS** les français et les françaises. Elle punit l'effort au moment précis où le pays en aurait le plus besoin, et elle décourage exactement ce qui pourrait le sauver. On stigmatise la réussite au lieu de la multiplier. On confisque ce qui s'est constitué au lieu de créer les conditions pour qu'il s'en constitue davantage.

Confisquer est devenu leur seule doctrine, parce que c'est la seule qui ne demande de courage à personne. Créer de la richesse est long, incertain, et le résultat n'arrive qu'après le prochain scrutin. Prélever est immédiat, se vote en une nuit, et remplit une case dans un budget. Un pays qui ne sait plus que prendre est un pays qui a renoncé à produire.

Et l'aveu se trouve dans les chiffres eux-mêmes : la France détient le record mondial de la dépense publique et se classe parmi les premiers pour la pression fiscale, sans détenir aucun des records qui devraient en découler. Ni l'école, ni l'hôpital, ni la sécurité, ni la prospérité. **Le contribuable français est le plus pressuré du monde développé, pour un service public à l'agonie.**

Et c'est précisément le rôle du peuple.

Il n'a pas besoin d'être expert pour savoir qu'on ne vend pas les turbines de ses sous-marins, qu'on ne se prive pas d'une centrale qui marche, et qu'on ne laisse pas partir à l'étranger les usines qui fabriquent nos médicaments. Là où l'expert voit une opération financière, le peuple voit ce qu'il perd. Là où le décideur pense à son mandat, celui qui vit ici pense à ses enfants. **Le citoyen n'a pas la science du dossier. Il a l'intérêt de long terme, et c'est exactement ce qui a manqué.**

Ajoutons ce que la Suisse démontre depuis un siècle et demi : un peuple à qui l'on demande souvent son avis apprend vite à le donner. Ils votent plusieurs fois par an sur des sujets concrets, parfois arides, souvent techniques. Résultat : des lois mieux acceptées, une population apaisée, et un pays qui fonctionne. Les Français ne sont pas plus bêtes que les Suisses. On ne leur a simplement jamais fait confiance. Vous comprenez, faire confiance, ça ferait vulgaire.

Le chèque en blanc.

Aujourd'hui, la démocratie française se résume à signer un chèque en blanc tous les cinq ans. On élit un « sauveur », puis on a le droit de se taire. S'il trahit ses promesses, et ils les trahissent tous, le seul recours du peuple est la rue, la grève ou la violence. Ce système est archaïque et humiliant.

Il est aussi absurde. À l'heure où l'on gère ses comptes bancaires et sa santé sur un smartphone, il est aberrant de devoir attendre cinq ans pour donner son avis sur l'avenir du pays. Nous savons authentifier une personne, sécuriser une transaction et vérifier un scrutin. Le seul obstacle à la démocratie continue n'est plus technique. Il est politique, et il tient en une phrase : ceux qui décident aujourd'hui n'ont aucune envie que vous puissiez les arrêter.

Notre solution : la démocratie directe 2.0

Nous instaurerons et généraliserons le Référendum d'Initiative Citoyenne, et nous moderniserons l'outil de vote pour le rendre fluide, sûr et accessible. Non pas pour faire voter les Français sur

tout, tout le temps. Mais pour leur rendre ce qu'aucun régime ne leur a jamais accordé : **le droit d'arrêter la main qui brade, avant qu'elle ait signé.**

1. LE RIC : LE DROIT DE VÉTO PERMANENT DU PEUPLE

Nous donnons aux citoyens le pouvoir de proposer une loi, d'en abroger une mauvaise, ou de révoquer un élu indigne, sans jamais passer par le filtre des partis.

Le RIC Législatif.

Les citoyens pourront proposer directement un projet de loi. Si une pétition rassemble un million de signatures certifiées, un référendum national sera automatiquement organisé. Pas de commission de filtrage, pas de validation par le Parlement. Le peuple propose, le peuple vote, le peuple décide.

Le RIC Abrogatoire.

Une loi injuste, votée dans le dos des Français ou sous pression de Bruxelles ? Vous la supprimez par les urnes. Si un million de citoyens demandent l'abrogation d'un texte, le référendum est déclenché. C'est le correcteur permanent de la démocratie, la gomme que le peuple garde dans sa poche.

Le RIC Constituant.

Les règles du jeu ne seront plus fixées par les joueurs. Le peuple pourra modifier la Constitution elle-même, sans dépendre du bon vouloir des élus. C'est le pouvoir ultime : celui de réécrire les règles si ceux qui les appliquent les trahissent.

Le RIC Révocatoire.

Un élu qui trahit ses promesses ou qui se vautre dans l'incompétence ne bénéficiera plus de protection. Si une pétition massive le demande, un référendum de révocation sera organisé en cours de mandat. Cela vaut pour le Gardien de la Nation, pour les membres du Conseil Fédéral ou bien Régional, et pour tout élu de la République. Le mandat n'est plus un coffre-fort, c'est un contrat de confiance résiliable, exactement comme dans le monde

du travail.

2. LE SANCTUAIRE : CE SUR QUOI ON NE VOTE PAS

La souveraineté populaire est totale, mais elle n'est pas absolue. Le RIC ne pourra jamais être utilisé pour opprimer une minorité ou détruire les droits fondamentaux.

Les droits de l'Homme et du Citoyen inscrits dans la Constitution sont au-dessus du vote. On ne vote pas sur le droit à la vie. On ne vote pas sur l'abolition de la peine de mort. On ne vote pas sur le droit des femmes à disposer de leur corps. On ne vote pas sur la liberté d'aimer qui on veut. On ne vote pas sur l'égalité devant la loi.

Ces lignes rouges sont le socle. Elles protègent chacun d'entre nous, y compris contre la tyrannie de la majorité. Le RIC est un outil de liberté, pas une arme de persécution.

3. LA RÉVOLUTION DU VOTE NUMÉRIQUE : LA BLOCKCHAIN AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE

Organiser un référendum papier coûte cher et prend du temps. Pour que la démocratie vive, elle doit être agile.

L'urne dans la poche.

Nous développerons une application d'État ultra-sécurisée, basée sur la technologie blockchain et l'identité numérique FranceConnect+. Chaque citoyen pourra voter depuis chez lui, sur son téléphone, pour chaque référendum.

Pourquoi la blockchain ?

Parce que c'est la seule technologie qui garantit simultanément trois choses que le vote papier ne peut pas garantir ensemble : l'anonymat total de votre vote, la traçabilité parfaite du dépouillement, et l'impossibilité de falsifier le résultat. Chaque vote est un bloc crypté, vérifiable par tous mais lisible par personne.

C'est mathématiquement inviolable. C'est une urne transparente dans laquelle personne ne peut tricher.

La fin de l'abstention.

Aujourd'hui, un Français sur deux ne vote plus. Ce n'est pas de la paresse, c'est du désespoir. Quand le vote se fait en trois clics sur un écran sécurisé, que le sujet est concret (« Voulez-vous abroger cette loi ? ») et que le résultat est contraignant, les citoyens reviennent dans le jeu démocratique. La Suisse le prouve à chaque scrutin.

Le vote papier maintenu.

Pour ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas voter en ligne, les bureaux de vote physiques resteront ouverts pour chaque scrutin. Le numérique s'ajoute, il ne remplace pas. Personne ne sera exclu.

4. LE CITOYEN-CONTRÔLEUR : L'ARME DE DISSUASION MASSIVE

Le RIC n'est pas seulement un outil de proposition. C'est une arme de dissuasion contre la corruption et les délires technocratiques.

Si le Conseil Fédéral sait qu'une loi impopulaire sera immédiatement soumise à un RIC abrogatoire, il ne la proposera même pas. Si un élu sait qu'il peut être révoqué en cours de mandat, il réfléchira avant de trahir. Le RIC force le dialogue permanent et le compromis.

C'est la fin du passage en force. C'est la fin du 49.3. C'est la fin du « je sais mieux que vous ce qui est bon pour vous ».

5. LE CALENDRIER DÉMOCRATIQUE

Pour que le RIC ne soit pas un gadget mais un rythme de vie, nous instaurerons un calendrier fixe.

Quatre sessions de vote par an : en mars, juin, septembre et décembre. Chaque session regroupera les référendums en cours (RIC citoyens + consultations nationales). Les Français sauront, comme les Suisses, que quatre fois par an ils ont rendez-vous avec leur souveraineté. Ça devient un rituel, pas une exception.

Entre les sessions, les pétitions circulent, les débats ont lieu, les projets mûrissent. Le jour du vote, les citoyens tranchent.

Nous faisons le pari de l'intelligence collective.

La France ne sera plus dirigée par une caste parisienne déconnectée, mais pilotée par 45 millions de citoyens qui votent, contrôlent et corrigent en temps réel. La démocratie n'est pas un événement. C'est un muscle. Et un muscle, ça s'entraîne.

7.

INSTITUTIONS : LE GRAND MENAGE DE PRINTEMPS

Purger la bureaucratie pour sauver le service public.

Un État parasité par lui-même.

Notre République étouffe sous son propre poids. Au fil des décennies, chaque gouvernement a empilé des couches : commissions, hauts conseils, observatoires, agences, autorités, délégations, comités consultatifs. Personne n'en a jamais supprimé une seule. Elles se sont accumulées comme de la graisse autour des organes vitaux de l'État, ralentissant tout, coûtant des milliards et ne produisant rien d'autre que des rapports coûteux que personne ne lit et des recommandations que personne ne suit.

On les appelle les « comités Théodule », un terme inventé par De Gaulle lui-même, excédé dès les années 60 par cette prolifération. Soixante ans plus tard, il y en a plus de 1 200. Leur fonction réelle n'est ni l'expertise ni le conseil, c'est le recasage. Un ancien ministre battu aux élections ? On lui crée un Haut Conseil. Un haut fonctionnaire à deux ans de la retraite ? On l'installe à la présidence d'un Observatoire. Un ami du pouvoir à récompenser ? On invente une Autorité. Le contribuable paie, les rapports s'empilent, et rien ne change.

L'État a perdu le compte de ses propres rouages.

Une commission d'enquête du Sénat l'a établi en juillet 2025 : le pays compte plus de 1 150 organismes publics nationaux, dont 434 opérateurs de l'État et 317 organismes consultatifs. Les opérateurs à eux seuls engloutissent 77 milliards d'euros par an et emploient près de 491 000 personnes. Beaucoup de ces comités ne se sont pas réunis une seule fois dans l'année.

Mais le chiffre le plus accablant n'est aucun de ceux-là. **C'est que personne, pas même l'État, n'est capable d'en donner le nombre exact.** Des gouvernements successifs l'ont reconnu. Une administration qui ne sait plus combien de structures elle finance ne peut évidemment pas savoir ce qu'elles produisent. Nous en sommes là : un État qui a perdu l'inventaire de lui-même.

Pendant ce temps, il manque des professeurs devant les élèves, des infirmières dans les couloirs et des policiers dans les rues. L'État n'est pas un organisme de charité pour élites déchues. C'est un outil de combat au service du peuple. Et nous allons le traiter comme tel.

Notre solution : on ne vient pas pour réformer, on vient pour nettoyer.

La suppression immédiate du CESE et des 18 CESER.

Le Conseil économique, social et environnemental et ses dix-huit déclinaisons régionales coûtent près de 100 millions d'euros par an aux contribuables. Pour quoi faire ? Des avis consultatifs que personne ne demande : 79 % de leurs travaux résultent d'une auto-saisine, c'est-à-dire qu'ils se donnent du travail à eux-mêmes ! Le gouvernement et le Parlement n'utilisent quasiment jamais leur pouvoir de conseil. Ce sont dix-neuf institutions qui existent pour justifier leur propre existence, avec 175 conseillers nationaux, des centaines de conseillers régionaux, et un million d'euros de frais de déplacement annuels rien que pour le CESE national. Dans un pays qui ferme des maternités et supprime des classes, dépenser 100 millions par an pour des avis que personne ne lit est une insulte au bon sens. L'ensemble sera purement et

simplement supprimé, et l'économie immédiate réaffectée aux services de terrain.

L'audit guillotine.

Chaque comité, agence, commission, observatoire et autorité administrative sera audité dès les six premiers mois. La règle sera simple et implacable : si la structure ne peut pas démontrer un service unique, mesurable et non redondant rendu directement aux citoyens, elle ferme. Pas de négociation, pas de réforme interne, pas de fusion avec une autre structure inutile. Fermeture. L'argent économisé ira aux écoles, aux hôpitaux et aux commissariats.

La charge de la preuve renversée.

Voici ce qui change tout, et qui explique pourquoi les précédents « chocs de simplification » ont échoué. Jusqu'ici, il fallait démontrer qu'une structure était inutile pour la fermer, ce qui garantissait sa survie : personne n'a le temps d'instruire 1 200 dossiers, et chaque structure sait très bien plaider sa propre cause. Nous inversons la règle. Ce sera désormais à chaque organisme de démontrer, dans un délai fixé, ce qu'il apporte, à qui, et pourquoi nul autre ne le fait déjà. **Celui qui ne prouve pas son utilité ferme, non par sanction, mais par défaut.** Le silence vaut extinction.

La règle du un pour deux.

Aucune structure publique nouvelle ne pourra être créée sans que deux soient supprimées, et aucune norme nouvelle sans que deux soient abrogées. La France compte environ 12 000 lois, 140 000 décrets et plus de 400 000 normes en vigueur. Tant que créer restera plus facile que supprimer, l'empilement reprendra dès la première année. Nous ne comptons pas sur la vertu des gouvernements futurs : nous rendons l'inflation mécaniquement impossible.

La fin du pantouflage.

Les allers-retours entre cabinets ministériels et grandes entreprises privées seront définitivement interdits. Aujourd'hui, un haut fonctionnaire régule une industrie le lundi et se fait embaucher par cette même industrie le vendredi, pour renvoyer

l'ascenseur. On appelle ça du pantouflage ; c'est en réalité de la corruption à bas bruit. La loi prévoit déjà un délai de carence, mais elle en confie le contrôle à une autorité qui ne sanctionne presque jamais : une règle sans sanction n'est pas une règle, c'est une formalité. Nous rendrons la sanction automatique, sans passer par l'appréciation d'un comité : restitution intégrale des rémunérations publiques perçues, et interdiction définitive de toute fonction publique. **On sert l'État ou on sert le privé. Pas les deux, pas en alternance.**

Le plafonnement des rémunérations publiques.

Certains dirigeants d'agences publiques sont payés plus cher que le chef de l'État pour gérer un budget inférieur à celui d'une PME de province. C'est indécent. Les rémunérations dans toute la sphère publique (un tabou absolu), État, agences, entreprises publiques, autorités, seront plafonnées. La règle sera publiée et le plafond constitutionnellement indexé sur le salaire médian français. On ne gagne pas une fortune avec l'argent du contribuable.

Les nominations au mérite, pas au carnet d'adresses.

Les postes stratégiques de l'État seront pourvus sur compétence prouvée et parcours professionnel démontré, plus jamais sur recommandation d'un ancien camarade de promotion. Chaque nomination à un poste de direction dans la sphère publique sera soumise à un comité d'évaluation indépendant et publiée avec la justification du choix. La République des copains, c'est terminé !

L'inventaire public et permanent.

Puisque l'État ne sait plus ce qu'il finance, nous le lui apprendrons, et devant tout le monde. Un registre unique recensera chaque organisme public, son budget, ses effectifs, sa mission, le nombre de ses réunions et ses productions de l'année. Consultable par n'importe quel citoyen, mis à jour en continu. **Ce qui ne figure pas au registre n'est pas financé.** Aucun comité ne survit longtemps à la lumière : c'est l'opacité, bien plus que la mauvaise volonté, qui a permis à 1 200 structures de prospérer sans que nul ne s'en aperçoive.

NE PAS SE TROMPER DE CIBLE : SAUVER LE FONCTIONNAIRE DE TERRAIN

Notre colère ne vise pas l'agent qui se lève à six heures pour ouvrir l'école, l'infirmière qui enchaîne les gardes ou le policier qui patrouille la nuit. Notre colère vise le système qui les empêche de faire leur métier, en les noyant sous la paperasse et en finançant des structures parasites au-dessus de leurs têtes et qui les laissent eux, sans moyens de vivre et de travailler correctement.

Il faut le dire nettement, parce qu'on nous prêtera l'intention inverse : **ce chapitre n'est pas dirigé contre les fonctionnaires, il est écrit pour eux.** Aucun agent de terrain ne perdra son poste dans cette opération. Nous dégraisserons l'administration centrale, les ministères parisiens, les agences régionales de santé, les directions à rallonge, pour redéployer les moyens et les hommes vers le terrain. Moins de ronds-de-cuir à Paris pour inventer des normes, plus de monde dans les écoles, les hôpitaux et les commissariats.

Et cette opération ne se fera pas contre eux, mais avec eux.

Personne ne connaît mieux les doublons de l'État que ceux qui les subissent chaque jour. Un droit d'alerte sera ouvert à tout agent public : signaler une procédure absurde, un formulaire en triple exemplaire, une structure qui ne sert à rien. Ces signalements seront instruits et publiés. Celui qui passe ses journées à remplir des cases sait exactement lesquelles ne servent à rien ; il suffit de le lui demander, ce que nul n'a jamais fait.

C'est le Pôle 8, Cohérence et Simplification, qui pilotera cette opération dans la durée. Son droit de veto absolu sur toute structure publique garantira que le nettoyage ne s'arrête pas au bout de six mois, quand les lobbies internes auront repris le dessus. **Le Nettoyeur de l'État ne s'arrête que quand l'État est propre.**

Nous voulons libérer le fonctionnaire de la bureaucratie kafkaïenne pour qu'il puisse enfin faire son métier : servir.



8.

RENOUVELLEMENT SYMBOLIQUE DES LIEUX DE POUVOIR

Fin de la Cour, retour au travail.

Pendant que la France s'effondrait, ses dirigeants ont continué de vivre dans les ors de la République comme si de rien n'était. L'Élysée est devenu le symbole parfait de cette déconnexion : un palais parisien coupé du monde, où l'on vit entre courtisans, et dont le fonctionnement coûte plus de 125 millions d'euros par an, pendant que les Français comptent chaque centime pour remplir leur caddie.

Que l'on ne se méprenne pas sur le grief. L'essentiel de cette somme paie des agents qui travaillent, des militaires qui protègent et des déplacements qui engagent la France. Ce n'est pas là qu'est le scandale, et nous ne ferons pas semblant de le croire. **Le scandale est ailleurs, et il est plus profond : c'est le lieu lui-même.**

On ne dirige pas un pays en crise depuis un boudoir doré du XVIIIème siècle. Ce n'est pas une question de dépense, c'est une question de regard. Un palais façonne celui qui l'habite. On y entre par une cour d'honneur, on y descend un perron, on y travaille sous des plafonds peints pour la gloire d'un roi, entouré de gens dont le métier consiste à vous être agréable. Nul n'y résiste. **Ce décorum ne fabrique pas de l'autorité, il fabrique de la distance.**

Et cette distance, les Français la ressentent chaque jour. Ils n'en veulent pas au chef de l'État d'avoir un bureau. Ils lui en veulent de ne plus rien savoir de leur vie. De la vraie vie.

La République n'a pas à loger ses serviteurs dans des palais royaux. Celui qui dirige le pays est un mandataire du peuple. Il travaille pour vous. Il n'a pas besoin de dorures pour le faire.

Notre solution : la sobriété comme règle d'or.

Pour reconstruire la confiance, le pouvoir doit descendre de son piédestal et retourner au charbon.

Des bureaux pour travailler, pas des palais pour régner.

Le chef de l'État, Président Fondateur d'abord, Gardien de la République Française ensuite, et le Conseil Fédéral quitteront les résidences palatiales pour des bureaux modernes, sobres, sécurisés et fonctionnels et conçus pour cela. Fini les dorures qui intimident et isolent. Place à des espaces de travail efficaces, adaptés au XXIème siècle, connectés et sécurisés. Des conditions dignes, à la hauteur des responsabilités, mais comparables à celles de n'importe quel dirigeant qui fait tourner une grande organisation. Pas à celles d'un monarque d'Ancien Régime...

La règle du même quotidien.

Le chef de l'État et les Conseillers Fédéraux relèveront du régime général de sécurité sociale, et de lui seul. Aucun régime particulier, aucune couverture réservée, aucun accès facilité. Ils prendront rendez-vous comme tout le monde et attendront comme tout le monde. Leurs déplacements intérieurs se feront par les transports publics, sauf nécessité de sécurité établie et motivée.

Ce n'est pas de la symbolique : rien ne corrige mieux une politique que d'en subir les effets. **Celui qui décide de l'hôpital doit y être soigné. Celui qui décide du train doit le prendre.** Un dirigeant qui n'a jamais attendu six mois un rendez-vous d'ophtalmologue ne comprendra jamais pourquoi les Français en parlent.

Payer correctement, et rien d'autre.

Nous ne promettrons pas de dirigeants au SMIC, parce que c'est un mensonge démagogique : à ce jeu-là, seuls les gens déjà fortunés, ou ceux qui comptent se rattraper après, accepteraient la charge. La rémunération du chef de l'État est fixée à dix fois le SMIC, indexée sur l'inflation, et celle des Conseillers Fédéraux sera arrêtée dans le même esprit. **Une somme unique, publique, et pas un centime de plus.** Aucune enveloppe de frais opaque, aucun avantage en nature non déclaré, aucun complément d'aucune sorte. On paie correctement ceux qui servent, et on leur interdit tout le reste.

Le mandat s'arrête le jour où il s'arrête.

Aucune rente, aucun bureau, aucun personnel à vie pour les anciens dirigeants. La protection rapprochée sera maintenue a cas par cas, tant que la menace supposée est bel et bien réelle, évaluée chaque année par l'autorité compétente et publiée dans son coût. Tout le reste s'éteint avec la fonction. **On ne sert pas la République pour ce qu'elle donne après.** Et les anciens chefs de l'État cesseront d'être membres de droit d'une juridiction constitutionnelle : on ne siège pas dans l'institution qui juge les lois qu'on a soi-même promulguées.

L'Élysée rendu aux français.

Le palais de l'Élysée ne sera plus le lieu de vie quotidien du pouvoir. Il retrouvera sa vocation de bâtiment historique, ouvert au public comme musée de la République, accessible enfin à ceux qui paient pour son entretien sans avoir jamais le droit d'y entrer. L'État ne l'utilisera que pour les grandes occasions solennelles : réceptions de chefs d'État étrangers, cérémonies d'hommage national. Le reste du temps, c'est votre patrimoine, pas le salon privé d'un locataire provisoire.

Et il n'y perdra rien. La France entretient déjà des monuments qui reçoivent des millions de visiteurs et dont les recettes couvrent l'entretien. Un Élysée ouvert coûtera moins cher à la Nation qu'un Élysée fermé, tout en rendant à chaque Français un lieu dont on lui présente la facture sans jamais lui en donner la clé.

Le pouvoir sort (enfin) de Paris.

Le Conseil Fédéral ne siègera pas toute l'année dans la capitale. Il tiendra ses sessions successivement dans les Régions fédérées, selon un calendrier fixé à l'avance et rendu public. Une session en Bretagne, la suivante dans le Grand Est, la suivante en Outre-mer.

Ce n'est pas de la décoration. Celui qui décide de la carte hospitalière depuis un bureau parisien ne verra jamais la maternité fermée à quatre-vingts kilomètres de l'autre. Celui qui légifère sur la ruralité depuis le VIIème arrondissement n'a jamais attendu un bus qui ne passe plus. **On ne gouverne pas correctement un pays qu'on ne traverse jamais.** Ceux qui décident iront là où l'on subit leurs décisions, et ils y dormiront.

LE PATRIMOINE COMME OUTIL DE PUISSANCE ET DE DIPLOMATIE

Nos monuments ne sont pas des décors, ce sont des arguments.

Quand un chef d'État étranger vient négocier à Paris, il entre dans un salon. Quand il vient négocier à Chambord, il traverse la Sologne, il découvre l'escalier à double révolution, il dîne sous des voûtes que François Ier a commandées. Il ne signe pas le même accord, parce qu'il n'a pas rencontré le même pays.

Ce n'est pas de la coquetterie, c'est de la diplomatie. Toutes les puissances le savent : la Chine reçoit dans la Cité interdite, la Russie au Kremlin, le Royaume-Uni à Windsor. Elles ne le font pas par nostalgie, elles le font parce qu'un lieu chargé d'histoire installe un rapport que nulle salle de réunion ne produira jamais. **La France possède le plus beau stock de ces lieux au monde, et elle le laisse dormir.**

Recevoir un dirigeant étranger à Chambord, signer un accord commercial à Chenonceau, tenir un sommet dans une forteresse alsacienne. Voici ce que cette politique produira, concrètement.

Elle fera travailler les territoires.

Un sommet de deux jours, ce sont des centaines de nuitées d'hôtel, des restaurants pleins, des traiteurs, des vigneron, des fleuristes, des transporteurs, des interprètes, des artisans, du personnel de sécurité, tous recrutés sur place, dans la mesure du possible. L'argent de la diplomatie cesse de tourner en circuit fermé entre le VIIIème arrondissement et Roissy : il irrigue les bassins d'emploi qu'on a laissés se vider.

Elle vendra la France en la montrant.

Une délégation étrangère qui traverse le Val de Loire, l'Alsace ou la Provence ne visite pas un pays, elle l'éprouve. Nos vins, nos tables, nos savoir-faire, nos entreprises locales entrent dans la négociation sans qu'on ait à les vanter. Chaque sommet devient un salon d'exportation grandeur nature, et les images qui en sortiront feront pour notre tourisme et nos filières ce qu'aucune campagne de communication ne saurait faire.

Elle rendra les territoires visibles.

Un président de Région, un maire, des chefs d'entreprise locaux à la table d'un sommet international : ce n'est plus la province qu'on informe après coup, c'est la France entière qui reçoit. Un pays qui ne montre au monde qu'une capitale finit par ne plus exister que par elle, et les Français des territoires savent depuis longtemps ce que cela leur coûte.

Voici la règle qui rend ce dispositif vertueux plutôt que dispendieux. **Toute réception officielle organisée dans un monument national déclenchera automatiquement, en plus des frais engagés, une dotation de restauration.** Un pourcentage fixe du coût de l'événement, inscrit dans la loi, affecté à des travaux et non au budget général de l'État. Personne ne pourra le détourner, personne ne pourra l'arbitrer ailleurs.

Et cette dotation se partagera en deux parts.

La première ira au monument qui reçoit.

C'est la justice élémentaire : un lieu qu'on ouvre, qu'on chauffe, qu'on éclaire et qu'on fait travailler s'use, et celui qui l'a fait travailler doit en payer l'entretien. Chaque sommet paiera donc une toiture, une charpente, une fresque, un jardin, etc...

La seconde ira aux monuments alentour.

Car un château ne vit pas seul. Autour de lui, dans le même département et dans la même Région, il y a l'abbatiale dont le clocher menace, le lavoir communal qu'on a condamné, la halle du village, le manoir que la commune ne sait plus financer, le petit patrimoine que nul sommet ne visitera jamais et qui fait pourtant l'identité d'un pays. **Ce sont eux les grands oubliés, parce qu'ils n'ont ni notoriété ni visiteurs pour plaider leur cause.** Ce sont eux les grands oubliés, parce qu'ils n'ont ni notoriété ni visiteurs pour plaider leur cause.

Rendons ici hommage à ceux qui portent ce combat depuis des années, souvent seuls, souvent bénévoles : les associations de sauvegarde, les érudits locaux, les maires qui se battent pour une chapelle, et ces figures publiques qui ont mis leur audience au service des pierres plutôt qu'au service d'eux-mêmes. Stéphane Bern est de ceux-là, et il a alerté sans relâche sur l'état de ce patrimoine en péril. **Nous ne lui demandons pas de nous soutenir. Nous constatons simplement que le diagnostic est posé depuis longtemps, qu'il est juste, et que personne n'en a tiré les conséquences budgétaires.**

Il a fallu recourir à un jeu de hasard pour restaurer les monuments d'un pays qui possède le plus beau patrimoine du monde. C'est ingénieux, c'est utile, et c'est un aveu : la France s'en remet à la loterie pour sauver ses églises pendant qu'elle finance sans compter des comités qui ne se réunissent jamais.

Une part de chaque réception leur reviendra, répartie par la Région selon l'urgence des travaux, sur des critères publics.

Ainsi, recevoir à Chambord ne restaurera pas seulement Chambord : cela réparera aussi une trentaine d'églises, de lavoirs et de fermes fortifiées du Loir-et-Cher et des départements

voisins. **Le prestige du grand monument financera la survie des petits.** Voilà le ruissellement dont on nous parle depuis vingt ans sans jamais nous le montrer, et qui, pour une fois, sera visible depuis la fenêtre de chacun.

Le calcul est simple. La France compte environ 46 600 monuments historiques, dont une part considérable attend des travaux que l'État repousse d'exercice en exercice, faute de crédits. En parallèle, la diplomatie française dépense chaque année des sommes importantes en réceptions dont il ne reste rien le lendemain. **Nous ferons converger les deux : ce qui était une dépense pure devient un investissement dans un bien qui nous appartient.**

Et l'effet s'entretient de lui-même. Un monument restauré reçoit mieux, attire davantage de visiteurs, dégage plus de recettes, et peut accueillir la réception suivante. Là où le système actuel produit de la dépense et de la dégradation, le nôtre produit de la puissance et de la conservation.

C'est ainsi qu'un pays traite son héritage : non comme une charge qu'il subit, mais comme un capital qu'il fait travailler.

CE QUI EST À NOUS NE SE VEND PAS

Un État à court d'argent finit toujours par vendre ses murs. Nous en avons vu assez, en quarante ans, pour savoir où mène cette pente.

Aucun monument, château, hôtel particulier ou bien historique appartenant à la Nation ne pourra plus être cédé sans référendum. Ce que des siècles ont bâti ne se solde pas pour boucler un exercice comptable. On peut confier, restaurer, ouvrir, faire vivre, louer pour un événement. **On ne vend pas.**

AUSTÉRITÉ AU SOMMET, MOYENS À LA BASE

L'argent économisé sur les fastes du pouvoir ne disparaîtra pas dans un trou budgétaire. Chaque euro récupéré sera fléché, publiquement et traçablement, vers les hôpitaux, les écoles et les commissariats. Le budget des réceptions, des résidences et des véhicules de fonction sera publié ligne à ligne, chaque trimestre, comme n'importe quelle dépense publique.

Et chaque dépense de représentation sera publiée avec sa traduction : ce que cette somme finance ailleurs. Une réception, tant de journées d'infirmière. Un véhicule de fonction, tant de manuels scolaires. Non pour humilier quiconque, mais parce qu'un euro public n'a pas de sens dans l'absolu : il n'en a que comparé à ce qu'on aurait pu en faire.

L'objection attendue et notre réponse

On nous objectera que ces sommes sont dérisoires au regard du déficit, et que la France a besoin de son faste. Les deux sont vrais, et aucun des deux ne change quoi que ce soit.

Dérisoires, oui. Ces économies ne combleront pas un trou de cent milliards, et nous ne prétendrons jamais le contraire. Mais on ne demande pas à un peuple de se serrer la ceinture depuis une table dressée. **La légitimité d'un effort national tient entièrement à celui qui le demande.** Un État qui exige des sacrifices commence par en consentir, et il commence par les plus visibles.

Quant au faste, il garde tout son sens, mais dehors. La magnificence française est un instrument de puissance quand on la déploie devant les autres, et un privilège quand on en jouit entre soi. **Nous recevrons le monde dans les châteaux. Nous travaillerons dans des bureaux.**

Ceux qui dirigent la France ne sont pas au-dessus de ceux qu'ils servent. Ils sont soignés dans les mêmes hôpitaux. Ils travaillent dans les mêmes bureaux. Ils rendent des comptes avec la même rigueur. La République est sobre, ou elle n'est pas la République.

9.

LA LOI TERRITOIRES RESPONSABLES

Sauver la commune, chasser le gaspillage, punir les barons.

L'asphyxie des uns, le gaspillage des autres.

La situation est intolérable. D'un côté, nos communes rurales et nos villes moyennes sont à l'os, étranglées par la baisse des dotations. Leurs maires se battent héroïquement pour garder une école ouverte, un bureau de poste, un médecin. Ce sont les fantassins de la République : les élus les plus aimés des Français, et les plus mal traités par l'État.

De l'autre côté, une aristocratie territoriale s'est installée. Des présidents de région, de métropole, d'agglomération qui règnent sur des budgets de milliards sans que personne ne regarde comment l'argent est dépensé. Des subventions distribuées aux associations amies. Des projets pharaoniques qui ne servent qu'à graver un nom sur une plaque inaugurale. Des doublons empilés entre commune, intercommunalité, département, métropole et région : cinq couches de mille-feuille pour une seule route.

Et cette dérive n'est pas une impression. La Cour des comptes et les chambres régionales la documentent depuis vingt ans, rapport après rapport, sans qu'il en résulte presque jamais rien. **C'est là tout le problème français : nous ne manquons pas de constats, nous manquons de conséquences.** Un rapport qui pointe un gaspillage et ne déclenche aucune sanction n'est pas un contrôle, c'est un rituel.

Dans une France fédérale où les Régions récupèrent des pouvoirs considérables, l'autonomie sans contrôle serait une catastrophe. Nous donnons les clés aux territoires, et nous installons des caméras dans le coffre-fort.

1. TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE EN TEMPS RÉEL

Fini les budgets illisibles votés à trois heures du matin devant une salle vide.

Traçabilité absolue.

Chaque euro dépensé par une collectivité, commune, Région, Confédération, devra être traçable en ligne par n'importe quel citoyen. Pas un PDF de quatre cents pages planqué sur un site administratif. Un tableau de bord clair, lisible, mis à jour en temps réel, avec des catégories simples : combien on a reçu, combien on a dépensé, pour quoi.

Et les données seront ouvertes, dans un format standard identique pour toutes les collectivités. **Ce n'est pas un détail technique, c'est ce qui fait la différence entre publier et rendre des comptes.** Une donnée enfermée dans un document illisible est une donnée cachée à ciel ouvert. Une donnée ouverte peut être comparée : un habitant verra ce que sa commune dépense par habitant pour ses écoles, et ce que dépense la commune voisine de même taille. La comparaison est le plus puissant des aiguillons, et c'est précisément pour cela qu'on l'a toujours rendue impossible.

Justification des gros chèques.

Toute dépense supérieure à 100 000 euros devra être accompagnée d'une fiche de transparence publique détaillant l'utilité, le coût, les bénéficiaires et le résultat attendu. Si vous ne pouvez pas expliquer en une page pourquoi vous dépensez 500 000 euros, c'est que vous ne devriez probablement pas les dépenser.

Et deux ans après, une seconde fiche viendra s'y adosser : le résultat obtenu, comparé au résultat promis. **La promesse et le bilan côte à côte, sur la même page.** C'est la seule

transparence qui compte vraiment, parce qu'aujourd'hui on publie ce qu'on va faire, jamais ce qu'on a fait.

L'observatoire citoyen.

Dans chaque Région, un conseil de citoyens volontaires tirés au sort surveillera les comptes et disposera d'un droit d'alerte. Ce ne sont pas des élus, ce ne sont pas des fonctionnaires : ce sont vos voisins, tirés au sort comme des jurés d'assises, avec un seul mandat, vérifier que votre argent est bien dépensé.

Pour que ce ne soit pas un comité de plus, il aura de vrais moyens : accès à toutes les pièces, droit d'auditionner les responsables, et surtout la faculté de saisir directement la chambre régionale des comptes et la justice, sans passer par l'exécutif qu'il contrôle. **Un contrôleur qui doit demander la permission à celui qu'il contrôle ne contrôle rien.**

2. FIN DU CLIENTÉLISME ET DES PROJETS PHARAONIQUES

Halte aux associations-alibi.

Publication automatique de toutes les subventions versées par toute collectivité. Interdiction totale des subventions aux associations sans activité réelle mesurable ou à visée politique. Aujourd'hui, des millions d'euros arrosent des structures fantômes dont la seule activité est de soutenir le parti au pouvoir localement. C'est du détournement de fonds publics déguisé en vie associative. C'est terminé.

Le tissu associatif français est une richesse, et ce chapitre est écrit pour lui. Les clubs sportifs, les associations de quartier, les structures d'aide aux plus fragiles, les sociétés de sauvegarde du patrimoine font vivre le pays avec des moyens dérisoires et des bénévoles épuisés. Ce sont eux les premières victimes du clientélisme, car chaque euro versé à une coquille vide est un euro qui ne leur parvient pas. Nous ne coupons pas les subventions : nous les redirigeons vers ceux qui travaillent.

Stop au béton inutile.

Tout projet d'infrastructure de plus d'un million d'euros devra subir

un audit indépendant de rentabilité sociale et économique avant le premier coup de pioche, publié avant le vote. Si ça ne sert à rien, on ne construit pas. Le rond-point de trop, la médiathèque vide, le stade surdimensionné pour une ville de huit mille habitants : ces monuments à l'ego ne se feront plus.

Et si l'exécutif passe outre l'avis défavorable, il le fera à découvert. L'audit sera annexé à la délibération, le vote de chaque élu sera nominatif et public, et le nom de ceux qui ont voté le projet figurera sur le bilan financier publié cinq ans plus tard. **On ne coupe pas la liberté de décider. On supprime la possibilité de décider dans l'ombre puis de disparaître.**

Chasse aux doublons.

Nous supprimerons les Conseils départementaux en tant qu'échelon politique et administratif autonome, et transférerons leurs compétences aux Régions fédérées : action sociale, collèges, routes secondaires, aide à l'autonomie. Nous supprimerons de même toute structure intercommunale ou tout syndicat mixte dont les missions font doublon avec celles de la Région ou de la commune. Dans notre système fédéral, la Région est souveraine sur son territoire, et elle n'a pas besoin de trois couches administratives en dessous d'elle pour exécuter ses décisions.

Le département ne disparaît pas.

Ni comme territoire, ni comme identité, ni comme échelon de proximité. Le Finistère reste le Finistère, la Corrèze reste la Corrèze, le 13 reste le 13. Ce que nous supprimons, c'est une assemblée d'élus supplémentaire, son exécutif, ses cabinets et ses directions générales, c'est-à-dire une strate de décision qui double celle du dessus. Nous ne supprimons pas ceux qui font le travail.

Car même dans nos Régions historiques, la distance reste réelle. L'Aquitaine s'étend sur cinq départements et plus de quarante mille kilomètres carrés, Midi-Pyrénées sur huit départements et quarante-cinq mille. On ne pilote pas depuis Bordeaux l'aide à domicile d'une personne âgée dans les Landes, pas plus qu'on ne la pilotait bien depuis Paris. Ce serait remplacer un jacobinisme

par un autre, et nous nous serions battus pour rien.

Chaque Région fédérée conservera donc une délégation territoriale par département, installée dans l'actuel chef-lieu, avec les agents et les services qui y travaillent déjà. Un guichet où l'on entre à pied, un dossier instruit par quelqu'un qui connaît le terrain, une décision prise sur place dans le cadre fixé par la Région. Ce qui change, ce n'est pas le lieu où l'on est reçu, c'est le nombre d'assemblées qu'il faut convaincre pour qu'une décision aboutisse.

Le Conseil départemental n'est pas la proximité, il en est la représentation politique. La proximité, ce sont l'assistante sociale, l'agent de la voirie et l'infirmière du service d'autonomie, et ceux-là resteront exactement là où ils sont.

Et la règle qui empêche la repousse.

Aucune structure intercommunale, aucun syndicat mixte, aucun établissement public territorial nouveau ne pourra être créé sans démontrer qu'il ne double aucune compétence existante, et sans qu'une structure soit supprimée en contrepartie. Tant que créer restera plus facile que supprimer, le mille-feuille se reconstituera dans les cinq ans, comme il l'a toujours fait.

Voilà pourquoi nous refusons les grandes régions administratives de 2015. On a fusionné des territoires que rien ne rapprochait, on a éloigné la décision de trois cents kilomètres supplémentaires, et l'on a promis des économies que la Cour des comptes n'a jamais retrouvées. **Nous revenons aux Régions que les Français reconnaissent, celles qui portent un nom, une histoire et une langue, et nous y installons une délégation par département pour que la proximité soit tenue là où elle se vit.**

3. RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DES ÉLUS

Nous importons en France la culture de la responsabilité scandinave. Le principe est simple : **qui fraude paie, qui vole part.**

Responsabilité pécuniaire personnelle.

Un élu n'est pas au-dessus des lois financières. En cas de détournement avéré, de subvention de complaisance ou de marché truqué entraînant une perte pour la collectivité, l'élu sera tenu de rembourser sur ses deniers personnels. Si l'argent public a été dilapidé par sa faute intentionnelle ou sa négligence grave, c'est son patrimoine qui remboursera le contribuable, pas une hausse des impôts locaux.

Nous punissons la faute, jamais l'erreur. Un élu qui se trompe de bonne foi, qui parie sur un projet et échoue, répond devant ses électeurs, et c'est ainsi que la démocratie fonctionne. Celui qui détourne, qui truque, qui arrose ses amis, répond devant la justice et sur ses biens. Un système qui confondrait les deux ne produirait plus que des élus paralysés, et le pays n'a pas besoin de cela.

L'inéligibilité.

Toute condamnation définitive pour corruption, prise illégale d'intérêts, détournement de fonds publics ou fraude fiscale entraînera une inéligibilité à toute fonction publique, prononcée par le juge et d'une durée qui ne pourra être inférieure à dix ans. Pour les faits les plus graves, elle sera définitive. **On ne sert pas l'État quand on s'est servi dans la caisse.**

Et pendant toute cette durée, aucune reconversion dans l'ombre : ni cabinet, ni conseil auprès d'une collectivité, ni direction d'un organisme public ou para-public. Sortir par la porte n'autorise pas à rentrer par la fenêtre.

Transparence des frais en temps réel.

Comme en Norvège, les notes de frais de tous les élus, restaurants, déplacements, hôtels, seront publiques et consultables en ligne sous trente jours. Chaque café payé avec l'argent public doit pouvoir être justifié. Si un élu refuse cette transparence, ses indemnités sont suspendues jusqu'à mise en conformité.

Le devoir d'exemplarité.

Être élu est un honneur, pas un privilège. Ce statut ne confère

aucune immunité, il impose des devoirs supérieurs à ceux des citoyens ordinaires. L'élu qui entre en fonction accepte de vivre sous un microscope. S'il ne supporte pas la lumière, qu'il ne se présente pas.

4. LA COMMUNE SANCTUAIRE

Au milieu de cette rigueur, nous protégeons la cellule de base de la démocratie française : la commune et son maire.

Fin du racket de l'État.

Les communes seront exemptées de contributions obligatoires vers l'État national, sauf projet volontaire. L'argent de la commune reste à la commune.

Priorité au local.

Pour les marchés publics inférieurs à cinq millions d'euros, obligation de privilégier les entreprises locales compétentes. L'argent des impôts locaux doit faire vivre les entreprises locales, pas les filiales de multinationales basées à l'autre bout du pays. Comme au chapitre premier, ce résultat s'obtiendra par des critères parfaitement légaux, proximité de l'approvisionnement, bilan carbone du transport, délai d'intervention, qui écartent de fait le soumissionnaire lointain sans offrir la moindre prise à un recours.

La proportion de l'exigence.

Une commune de trois cents habitants ne peut pas produire les mêmes tableaux de bord qu'une métropole. Toutes les obligations de ce chapitre seront donc proportionnées à la taille et aux moyens de la collectivité, et l'État fournira gratuitement l'outil numérique qui les rend applicables sans embaucher personne.

Une règle qu'un secrétaire de mairie ne peut pas tenir n'est pas une règle de transparence, c'est une norme de plus. Et il en a été suffisamment ajouté sur le dos des maires.

Le maire, pivot de la République.

Dans notre système fédéral, le maire n'est plus un figurant qui applique les ordres de Paris. Il est le premier maillon de la chaîne

démocratique, celui que vous connaissez, celui en qui vous avez confiance, celui qui rend des comptes au marché le samedi matin. Nous lui donnerons d'avantage les moyens de cette responsabilité et de sa protection.

L'argent magique n'existe plus.

Nous passons de la culture de la dépense à la culture du résultat. Chaque euro prélevé sur le contribuable devra produire un résultat mesurable. Chaque élu qui touche à cet argent saura qu'il est surveillé, par les citoyens, par l'observatoire, par la justice.

L'autonomie des territoires est un acte de confiance envers les Français. **Cette confiance sera honorée par la transparence totale et par la responsabilité personnelle de ceux qui l'exercent.**



10.

REGIONS FÉDÉRÉES : 100% AUTONOMES

Vers une République fédérale : couper le cordon avec un Paris toxique.

Paris est devenu un vampire économique.

Nous l'avons expliqué dans le chapitre sur la Constitution : en France, tout remonte à Paris. Tout. Et tout meurt en chemin. Vos impôts partent à Paris, fondent dans la machine administrative, et ce qui revient dans votre commune est un filet d'eau tiède assorti d'un formulaire en douze exemplaires.

Regardons la carte de la richesse en Europe. En Allemagne fédérale, la richesse est partout : Munich, Hambourg, Stuttgart, Francfort sont des puissances mondiales, et le citoyen allemand vit bien, où qu'il soit. En Suisse confédérale, les cantons gèrent leurs propres impôts, leur santé, leurs écoles, et le pays est le mieux administré d'Europe. En France centralisée, il y a Paris, 31 % du produit intérieur brut à lui seul, et le désert français.

Le système jacobin n'est plus un moteur, c'est un frein à main serré. Nous ne proposons pas une décentralisation, où Paris lâche du lest quand ça l'arrange, mais un fédéralisme, où la Région est souveraine. Le principe est absolu : **tout ce que la Région peut faire seule, l'État n'a pas le droit d'y toucher.**

Voici comment votre vie va changer.

LA RÈGLE D'OR DU FÉDÉRALISME : LE CADRE NATIONAL EST NON NÉGOCIABLE

Avant de détailler ce qui change, posons ce qui ne change pas. L'autonomie régionale n'est pas l'indépendance. La France reste Une. Et pour qu'elle reste Une, la loi fédérale prime.

Le principe est limpide : l'État fédéral fixe les règles qui s'appliquent à tous les Français, sur tout le territoire, sans exception. La Constitution, les droits fondamentaux, le Code pénal, les normes de sécurité alimentaire, les standards sanitaires, le socle éducatif, les règles du marché intérieur unique, la défense, la monnaie, la justice pénale : tout cela est national, uniforme et intouchable. Un crime est un crime en Bretagne comme en Provence. Un droit fondamental ne s'arrête pas à la frontière d'une Région. Un médicament autorisé à Lyon est autorisé à Marseille.

Les Régions n'ont pas le pouvoir de modifier, contourner ou affaiblir le cadre fédéral. Elles ont celui de l'appliquer à leur manière, de le compléter et de l'adapter aux réalités de leur territoire, dans les limites fixées par la Constitution.

La Région sera donc souveraine sur tout ce que la Constitution ne réserve pas à l'État fédéral. C'est le principe de subsidiarité : si la Constitution ne dit pas « c'est national », c'est régional par défaut. Mais quand elle dit « c'est national », aucune Région ne peut y déroger, sauf dérogation expressément prévue par la loi fédérale et votée par le Conseil des Pairs.

Quelques exemples pour que ce soit concret.

Le socle éducatif est fixé par la Constitution. Aucune Région ne pourra supprimer les mathématiques ou l'histoire. Mais elle pourra ajouter des filières professionnelles adaptées à son économie locale. C'est de l'adaptation, pas de la dérogation.

Les standards sanitaires sont nationaux. Un hôpital en Alsace respecte les mêmes normes qu'un hôpital en Corse. Mais la Région décidera où construire ses hôpitaux, combien de médecins elle recrutera et comment elle organisera la médecine de proximité. C'est de la gestion, pas de la législation.

Le Code pénal est national. Un vol est un vol partout. Mais la Région pourra adapter ses limitations de vitesse sur ses routes, parce que la Constitution a explicitement délégué cette compétence aux Régions.

Les normes environnementales nationales s'appliqueront partout. Mais une Région agricole pourra obtenir une dérogation votée par le Conseil des Pairs, parce que la même norme ne peut pas s'appliquer à un champ de blé en Beauce et à un alpage en Savoie.

L'État dit « quoi ». La Région dit « comment ». L'État fixe la destination, la Région choisit la route. Et si une Région estime qu'une règle nationale est inadaptée à son territoire, elle ne la violera pas : elle demandera une dérogation au Conseil des Pairs, qui l'accordera le plus souvent ou la refusera. C'est du fédéralisme ordonné, pas du Far West.

1. LE POUVOIR DE DÉCIDER

Fini la taille unique. Chaque Région adoptera sa propre constitution régionale, élira son propre parlement souverain et votera de vraies lois qui s'appliqueront sur son sol.

Le droit à la différenciation sera réel, pas cosmétique. La Bretagne et les Outre-Mers pourront adapter le droit du travail maritime et les normes de construction littorale sans attendre une loi nationale. Les régions frontalières, l'Alsace, la Lorraine, Rhône-Alpes ou Provence-Alpes-Côte d'Azur, pourront signer des accords de transport et de commerce directs avec l'Allemagne, la Suisse ou l'Italie. Une région agricole pourra assouplir les normes environnementales pensées pour les villes afin de sauver ses fermes.

Chaque territoire adaptera la loi à sa réalité, au lieu de subir une règle unique conçue pour tout le monde et adaptée à personne.

2. LE POUVOIR FINANCIER

C'est le cœur du réacteur. Aujourd'hui, vos impôts partent à Paris, fondent dans la machine, et reviennent au compte-gouttes sous forme de dotations conditionnées. Nous inversons le flux.

L'impôt sur le revenu, en totalité.

L'intégralité de l'impôt payé par les travailleurs d'une Région reste dans cette Région. Votre travail finance votre territoire, pas les ministères parisiens.

L'impôt sur les sociétés, pour moitié.

Sur les 20 % payés par les entreprises, la moitié ira directement dans les caisses de la Région, l'autre moitié à l'État national.

L'effet turbo.

Notre programme repose sur une baisse massive des charges et des salaires nets en hausse, ce qui élargira mécaniquement l'assiette fiscale régionale. Plus de pouvoir d'achat, plus de consommation locale, plus de recettes. Les Régions s'enrichiront sans augmenter les taux.

L'ordre de grandeur.

Une Région comme Rhône-Alpes gère aujourd'hui environ 3,5 milliards d'euros. Avec le transfert intégral de l'impôt sur le revenu perçu sur son territoire et la moitié de l'impôt sur les sociétés, elle disposerait de plusieurs fois cette somme. La Bretagne, aujourd'hui autour de 1,9 milliard, changerait d'échelle dans les mêmes proportions.

Ces montants dépendront du rendement réel de la nouvelle fiscalité et seront arrêtés lors du transfert, Région par Région. Mais l'ordre de grandeur ne fait aucun doute : **une Région ne gère aujourd'hui qu'une fraction de ce que ses habitants paient.** Rhône-Alpes pourra financer ses infrastructures, doubler le budget de ses universités et investir dans la Vallée de la Chimie

sans demander un centime à l'État. La Bretagne pourra soutenir son agriculture, développer une zone franche maritime à Brest, enseigner sa langue et ses savoir-faire. Elle cessera d'être une province pour devenir une puissance atlantique.

Le corollaire : la responsabilité.

Une Région qui lève l'impôt en répond devant ses habitants. Elle ne pourra plus invoquer Paris pour justifier ce qu'elle n'a pas fait, et ses habitants sauront exactement qui a décidé quoi, avec quel argent, pour quel résultat. **L'autonomie financière n'est pas seulement un pouvoir, c'est la fin des excuses.**

3. LES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES

Santé : l'intelligence du terrain.

Nous supprimerons les Agences régionales de santé, bras armé froid de la technocratie parisienne. La Région deviendra seule responsable. Elle décidera où ouvrir des maisons de santé. Elle pourra salarier elle-même des médecins pour combler ses déserts médicaux avec des contrats attractifs, sans demander la permission au ministère. Le pôle national fixera les standards de qualité, la Région exécutera et adaptera.

Éducation : la compétence au service de l'emploi.

Le socle fondamental, sanctuarisé dans la Constitution, restera national. Mais les formations professionnelles et supérieures seront régionalisées. La Normandie pourra créer des filières d'excellence sur le nucléaire, Midi-Pyrénées sur l'aéronautique, l'Alsace sur la chimie et la pharmacie. On formera les jeunes aux vrais emplois de leur territoire, pas à des diplômes fantômes.

Routes et vitesse : la liberté de rouler.

La Région récupérera la gestion intégrale de ses routes et décidera seule des limitations : retour au 90 km/h sur les belles routes, maintien du 80 km/h sur les zones dangereuses, et sur les autoroutes sécurisées, possibilité d'aller au-delà du 130 km/h sur le modèle allemand. C'est du pragmatisme, pas de l'idéologie

parisienne anti-voiture.

4. LA SOLIDARITÉ ENTRE RÉGIONS : PERSONNE NE RESTE AU BORD DU CHEMIN

On nous oppose toujours la même peur : la Creuse va mourir face à l'Île-de-France. C'est faux. Le fédéralisme, ce n'est pas l'égoïsme, c'est la clarté. L'État national garde deux leviers puissants, inspirés du modèle allemand.

La solidarité financière.

Les Régions excédentaires verseront automatiquement un pourcentage fixe de leurs excédents dans un Fonds de Solidarité Nationale. Mais l'argent ne sera pas un chèque en blanc pour payer des fonctionnaires. Pour y accéder, la Région devra présenter un plan de développement concret : tourisme, infrastructure, industrie. L'argent des Régions prospères servira à construire les routes qui permettront aux Régions modestes de devenir prospères à leur tour.

Et l'objectif de ce fonds est sa propre extinction. Une Région aidée doit un jour cesser de l'être, et le succès du dispositif se mesurera au nombre de celles qui en sortent. **Un mécanisme de solidarité qui ne rend jamais personne autonome n'est pas de la solidarité, c'est une perfusion.**

Un mot sur l'Île-de-France, puisque tout le monde y pense. Elle concentre 31 % de la richesse nationale, et cette richesse doit beaucoup au fait que tout le pays y a été aspiré pendant deux siècles. Il n'y a donc rien d'injuste à ce qu'elle contribue davantage : elle ne restitue qu'une part de ce que la centralisation lui a apporté. Ce n'est pas une punition, c'est un rééquilibrage.

La solidarité industrielle.

L'argent ne suffit pas, il faut du travail. C'est le Conseil Fédéral qui ira chercher les géants mondiaux à l'étranger : le Conseiller à l'Économie, au Travail et aux Finances pour conduire le dossier, le

Président du Conseil Fédéral pour porter la France dans les sommets et sceller l'accord. Le pays parlera d'une seule voix, au lieu de laisser vingt-quatre Régions se sous-encherir mutuellement devant le même investisseur. Et lorsqu'un groupe mondial décidera de s'installer, nous appliquerons la règle du **un pour tous** : une grande implantation par Région, avec priorité aux Régions les moins prospères. Tant que chacune n'aura pas eu la sienne, on ne saturera pas celles qui sont déjà riches.

5. LA FIN DU PRÉFET-ROI

C'est la fin de l'ère napoléonienne. Aujourd'hui, le préfet, que personne n'a élu, peut annuler les décisions d'un président de Région élu par le peuple. C'est un déni de démocratie.

Demain, le préfet ne sera plus qu'un délégué de sécurité, chargé de la coordination de la police et de la gendarmerie sur le territoire régional. Il n'aura plus aucun pouvoir de gestion sur l'économie, l'aménagement ou l'administration : tout cela reviendra au gouvernement régional élu.

Et le contrôle qu'il exerçait ne disparaît pas, il change de nature. Aucun préfet ne pourra plus annuler un acte régional par décision administrative. Si l'État estime qu'une Région outrepassé ses compétences, il saisira le juge, comme n'importe quel justiciable. **Ce n'est plus l'administration qui arbitre entre elle-même et les élus, c'est le droit.**

6. LE RETOUR AUX 21 RÉGIONS HISTORIQUES ET LES 3 CONFÉDÉRATIONS ULTRAMARINES

On ne construit pas la démocratie sur des cartes artificielles. La fusion des régions de 2015, la loi NOTRe, a été une erreur. Elle a éloigné le pouvoir des citoyens et noyé les identités locales dans des ensembles administratifs sans âme. Qui se sent Néo-Aquitain

? Qui se sent Grand-Estien ? Personne. Et les chiffres le confirment : la Cour des comptes a constaté une hausse des charges de fonctionnement au lieu des économies promises. Le contribuable n'en a jamais vu la couleur.

Nous annulerons la loi NOTRe et reviendrons à des Régions à taille humaine. La France fédérale comptera 24 gouvernements régionaux : 21 Régions historiques en métropole et 3 Confédérations ultramarines.

LES 21 RÉGIONS MÉTROPOLITAINES

Alsace (Strasbourg), Aquitaine (Bordeaux), Auvergne (Clermont-Ferrand), Bourgogne (Dijon), Bretagne (Rennes), Centre (Orléans), Champagne-Ardenne (Châlons-en-Champagne), Corse (Ajaccio), Franche-Comté (Besançon), Île-de-France (Paris), Languedoc-Roussillon (Montpellier), Limousin (Limoges), Lorraine (Metz), Midi-Pyrénées (Toulouse), Nord-Pas-de-Calais (Lille), Normandie (Rouen), Pays de la Loire (Nantes), Picardie (Amiens), Poitou-Charentes (Poitiers), Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille), Rhône-Alpes (Lyon).

Une seule exception à la carte historique : la Normandie. Elle avait été coupée en deux en 1956 par une décision purement administrative, alors qu'elle forme une seule province depuis mille ans. Sa réunification, contrairement aux autres fusions de 2015, correspondait à une identité réelle et fut approuvée par les Normands eux-mêmes. **Nous ne défaisons pas ce que les territoires ont voulu, nous défaisons ce qu'on leur a imposé.** C'est toute la différence entre la Normandie retrouvée et le Grand Est, que personne n'a jamais demandé.

Et ce principe vaut pour l'avenir. Deux Régions voisines qui souhaiteront s'unir pourront le faire, à condition que leurs habitants l'approuvent par référendum. **La carte n'appartient pas à Paris, elle appartient à ceux qui vivent dessus.**

LES 3 CONFÉDÉRATIONS ULTRAMARINES

La Confédération des Amériques : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, avec une capitale tournante entre Cayenne, Fort-de-France et Basse-Terre.

La Confédération de l'Océan Indien : La Réunion, Mayotte, Terres australes et antarctiques françaises, capitale à Saint-Denis de La Réunion.

La Confédération du Pacifique : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Clipperton, capitale à Nouméa.

Ces Confédérations sont des Régions fédérées de plein exercice, au même titre que la Bretagne ou l'Alsace. **Elles disposeront des mêmes pouvoirs, du même parlement souverain et de la même autonomie fiscale.** Leur regroupement par bassin géographique leur donne la masse critique pour peser face à leurs voisins continentaux, le Brésil, l'Afrique, la Chine, l'Australie, au lieu de rester des îlots isolés. Le détail est dans le chapitre consacré aux Outre-Mers.

Chaque Région retrouve sa capitale, son parlement et son pouvoir de décision. L'Alsace redevient l'Alsace, avec son droit local et sa puissance rhénane. L'Auvergne n'est plus la banlieue de Rhône-Alpes. La Picardie n'est plus diluée dans le Nord. La Guadeloupe n'est plus une case à cocher sur un formulaire parisien. **On se bat plus fort pour un territoire qu'on aime et qu'on comprend.**

7. POURQUOI L'ÉTAT NATIONAL NE FAIT PAS FAILLITE

C'est la question légitime : si on donne tout aux Régions, que reste-t-il à l'État ?

L'État national devient plus riche en devenant plus petit. C'est le principe des vases communicants.

Moins de dépenses.

L'État ne paie plus les professeurs du primaire et du secondaire, ni les routes, ni les murs des hôpitaux, ni le développement local. Il économise des dizaines de milliards d'euros de fonctionnement et de bureaucratie chaque année.

La TVA reste nationale.

L'État conserve la totalité de la TVA, portée à 22 %. Avec la relance de la consommation par la hausse du pouvoir d'achat, ses recettes progresseront fortement.

L'excédent régalien.

Une fois l'Armée, la Recherche, la Diplomatie et la Justice payées, l'État dégage un excédent pour rembourser la dette. Il n'est plus un distributeur de billets, c'est un stratège armé.

Et la Sécurité sociale ?

Son déficit est causé par le chômage et la pauvreté. Notre modèle vise le plein emploi par la flexibilité régionale, la baisse des prélèvements et le retour de la productivité industrielle et agricole . Chaque chômeur qui retrouve un emploi, ce sont des allocations en moins et un cotisant de plus. Le trou de la Sécu se comble par l'activité, pas par les taxes.

Nous passons d'un système où tout le monde coule ensemble, la solidarité de la misère, à un système où les locomotives tirent tout le monde vers le haut. **Libérer les Régions, c'est libérer les énergies.** L'argent est là. Il suffisait d'arrêter de le gaspiller dans la machine administrative parisienne pour le rendre aux territoires.

11.

GOVERNANCE DES REGIONS FÉDÉRÉES

Fin du clientélisme local

La tyrannie des barons locaux.

Donner l'autonomie aux Régions sans changer la manière dont elles sont gouvernées serait une catastrophe. On remplacerait la monarchie parisienne par vingt-quatre monarchies régionales. Des petits rois locaux qui règnent pendant des décennies, qui arrosent les mairies de leur bord politique et affament les autres, qui placent leurs amis et bloquent leurs adversaires.

Le système actuel fabrique exactement cela. Un président de Région, une fois élu, détient les pleins pouvoirs pour six ans. Ceux qui ont perdu l'élection passent six ans à voter non par principe, sans jamais rien proposer, juste pour bloquer le système et espérer que les choses aillent assez mal pour gagner la fois suivante. C'est le même théâtre qu'à l'Assemblée nationale, en local.

Si nous donnons les clés de l'éducation, des routes et de l'économie aux Régions, nous devons garantir que ces clés ne finissent pas entre les mains d'un seul homme entouré de courtisans. Nous importerons donc le seul modèle de gouvernance locale qui ait prouvé qu'il fonctionne : le modèle suisse.

1. LE DIRECTOIRE DE 7 : LA FIN DE L'HOMME SEUL

La Région ne sera plus dirigée par un président tout-puissant, mais par un Conseil Exécutif de sept membres, le Directoire.

La représentation mathématique.

Ces sept Gouverneurs ne seront pas choisis par le vainqueur. Ils seront élus par l'Assemblée régionale à la proportionnelle, selon un calcul automatique : si le parti A obtient 40 % des sièges, le parti B 30 % et le parti C 30 %, le Directoire comptera trois membres du parti A, deux du parti B et deux du parti C.

Le plafond des quatre sièges.

Aucune formation politique, quel que soit son score, ne pourra détenir plus de quatre des sept sièges. Un parti qui obtiendrait 60 % des voix n'obtiendra pas six Gouverneurs, il en obtiendra quatre, et les trois autres reviendront aux formations suivantes. **La majorité gouverne, elle ne règne pas.** Sans cette règle, un raz-de-marée électoral suffirait à recréer la baronnie que nous supprimons, et le mécanisme protecteur s'effondrerait le jour précis où il serait le plus nécessaire.

L'union forcée.

Tous les grands courants siégeront dans le bureau du chef, et seront obligés de gouverner ensemble. Le vainqueur ne pourra pas ignorer les perdants. Les perdants ne pourront pas se contenter de bloquer. Tout le monde aura les mains dans le cambouis. Fin de l'opposition stérile.

2. LA PRÉSIDENTE TOURNANTE : L'ARME ANTI-EGO

C'est la fin des baronnies qui durent vingt ans.

Le titre de président de Région, qui ne sera plus qu'un titre de représentation, tournera chaque année parmi les sept membres du Directoire. Un an, pas davantage. Celui qui préside aujourd'hui

redeviendra simple Gouverneur l'année suivante, et sera dirigé par celui qu'il dirigeait hier.

L'effet est dévastateur pour les egos : impossible d'écraser ses collègues quand on sait qu'on sera à leur place dans douze mois. Cela force le respect mutuel, le compromis et la collégialité. C'est exactement le mécanisme du Conseil Fédéral, décliné à l'échelon régional.

3. LA COLLÉGIALITÉ : UNE VOIX, PAS SEPT

Le Directoire débattrà en interne, à huis clos, sans les caméras et sans les postures. Les désaccords seront tranchés à la majorité. Mais une fois la décision prise, même à quatre contre trois, les sept membres seront constitutionnellement tenus de la défendre publiquement d'une seule voix.

Si un membre du Directoire critique publiquement une décision collective, il est destitué. La Région parlera fort et parlera unie. Le citoyen n'a pas à subir les querelles internes de ses dirigeants ; il a besoin de décisions claires et assumées.

Le huis clos ne signifie pas l'opacité. **Ce qui reste secret, c'est le débat ; ce qui devient public, c'est la décision, sa justification et son coût.** Le compte rendu des délibérations sera d'ailleurs versé aux archives et publié au terme du mandat, afin que nul ne puisse réécrire l'histoire de ce qu'il a défendu. On protège la liberté de parole dans la salle, jamais la dissimulation d'une décision.

4. LE VOTE CONSTRUCTIF : LA FIN DU « NON » STÉRILE

Le mécanisme du Conseil des Pairs s'applique au parlement régional, car le blocage politique ne sévit pas qu'à Paris : il pourrait aussi la vie locale.

Le mélange physique.

Dans l'hémicycle régional, les élus ne seront plus assis par groupes. Les places seront attribuées par tirage au sort à chaque session. Votre voisin sera peut-être votre pire adversaire, et vous serez obligés de vous parler. On ne caricature pas longtemps quelqu'un dont on partage l'accoudoir.

Interdiction de bloquer sans proposer.

Face à un projet ou à un budget, un élu régional n'aura que trois choix.

Voter POUR : il valide le projet.

S'ABSTENIR : il n'est pas d'accord, il n'a pas mieux à proposer, il laisse agir ceux qui agissent.

Voter CONTRE, sous condition stricte : pour que son vote négatif soit comptabilisé, il devra déposer au même moment un contre-projet chiffré et juridiquement viable. Pas un slogan, pas une posture : une solution alternative concrète.

Dès qu'un contre-projet est déposé, l'Assemblée ne vote plus pour ou contre : elle choisit entre la solution A et la solution B. On compare des travaux, pas des egos. Et celui qui n'a pas de meilleure idée n'a plus le droit de paralyser l'action publique.

5. L'ÉLECTION DIRECTE : VOTRE VOTE, VOTRE POUVOIR

C'est le point essentiel, et celui qui distingue notre système de la technocratie qu'on a actuellement. Les membres de l'Assemblée régionale seront élus directement par vous, au suffrage universel direct. Ce sont eux qui élisent le Directoire à la proportionnelle.

Vous voterez pour des gens qui vivent sur votre territoire, qui connaissent vos problèmes, que vous croisez au marché. Si leur travail ne vous satisfait pas, vous les remplacerez à l'élection suivante ou via le RIC. C'est la démocratie de proximité dans sa forme la plus pure, bien plus directe et bien plus réelle que le vote pour un député parisien que vous ne reverrez jamais.

Et le Directoire vous rendra des comptes en face.

Chaque année, il présentera devant l'Assemblée et devant les habitants un bilan public de ses engagements : ce qui était promis, ce qui a été fait, ce qui ne l'a pas été et pourquoi. Une séance ouverte, retransmise, où l'on répond aux questions. Un exécutif qui ne s'explique qu'à la veille d'une élection n'a de comptes à rendre qu'une fois tous les six ans, et c'est trop peu.

Et au-dessus de tout, le RIC régional.

Si le Directoire ou l'Assemblée prennent une décision qui ne vous convient pas, vous pourrez la soumettre à référendum local. Le dernier mot est toujours au peuple.

6. LA COMPÉTITION VERTUEUSE ENTRE RÉGIONS

Avec vingt-quatre gouvernements autonomes, une dynamique naturelle s'installera : la compétition. Si l'Alsace attire plus d'entreprises que la Picardie grâce à une meilleure politique fiscale locale, la Picardie devra s'adapter. Si la Bretagne offre de meilleures écoles que le Centre, les familles voteront en conséquences.

Cette compétition ne sera pas sauvage, et deux garde-fous l'encadreront. Le Fonds de Solidarité Nationale empêche les Régions modestes de couler. Et le socle fédéral, droits fondamentaux, droit du travail, normes sanitaires, socle éducatif, interdit à quiconque de gagner des points en abaissant les protections de ses habitants. **On se fera concurrence sur ce qu'on offre, jamais sur ce qu'on retire.**

Et pour que la comparaison soit possible, elle sera publique. Chaque Région publiera, selon le même format et les mêmes indicateurs, ce qu'elle dépense et ce qu'elle obtient : délai moyen pour un rendez-vous médical, résultats scolaires, état des routes, emplois créés, coût de fonctionnement par habitant. Un Picard pourra comparer sa Région à l'Alsace en trois clics. **Rien ne pousse un dirigeant à se dépasser comme le fait de savoir que ses habitants le comparent au voisin.** C'est le vrai secret suisse : vingt-six cantons en émulation permanente, sous le

regard de citoyens qui savent exactement ce que les autres obtiennent pour le même prix.

La monarchie locale remplacée par la collégialité

Le pouvoir régional ne sera plus concentré dans les mains d'un seul homme. Il sera partagé entre sept Gouverneurs obligés de travailler ensemble, contrôlés par une assemblée qui ne peut plus bloquer sans proposer, et surveillés par un peuple qui peut tout révoquer par référendum.

C'est la fin du clientélisme, la fin des baronnies, et le début d'une gouvernance locale adulte.



12.

PRENDRE SOIN DE NOS OUTRE-MERS

Vous avez désormais les clés. À vous de bâtir.

L'abandon organisé.

Nos Outre-Mers sont la preuve vivante de l'échec du jacobinisme. Des territoires à 8 000 kilomètres de Paris, gouvernés par des normes pensées pour l'hiver parisien, approvisionnés par des monopoles privés qui gonflent les prix, et abandonnés dès que les caméras se détournent. Le résultat est scandaleux : la vie coûte 30 à 40% plus cher qu'en métropole alors que les revenus sont plus faibles. Un pack d'eau, un sac de ciment, une voiture... tout est plus cher parce que tout passe par des intermédiaires qui se gavent sur le transport et l'exclusivité d'importation.

Et quand un cyclone ravage tout, quand l'eau ne coule plus au robinet, quand les jeunes partent parce qu'il n'y a pas de travail — Paris envoie un ministre qui fait une conférence de presse, promet des millions, puis repart. Six mois plus tard, rien n'a changé. Parce que le problème n'est pas un manque de promesses. C'est un manque de pouvoir. Paris décide pour des territoires qu'il ne comprend pas, qu'il ne connaît pas, et dont il se souvient uniquement quand ils brûlent au journal télévisé.

C'est terminé. Nous ne venons pas avec un nouveau plan « Outre-Mer » concocté dans un ministère climatisé. Nous venons avec les clés du coffre et les pleins pouvoirs.

AVANT TOUTE CHOSE : LA RÉPUBLIQUE DOIT DES EXCUSES.

Nous devons dire ce qu'aucun président, aucun ministre, aucun responsable politique n'a jamais eu le courage de dire clairement aux Ultramarins : l'État vous a trahis. Pas par accident. Pas par manque de moyens. Par indifférence. Par mépris. Par lâcheté politique.

Pendant des décennies, Paris a traité vos territoires comme des cases à cocher sur une carte: suffisamment loin pour qu'on vous oublie, suffisamment français pour qu'on vous taxe. On vous a imposé des normes pensées pour Lille ou Lyon. On vous a enfermés dans des monopoles d'importation qui enrichissent des intermédiaires métropolitains pendant que vos familles choisissent entre manger correctement et payer l'électricité. On a laissé vos hôpitaux se délabrer, vos écoles manquer de tout, vos jeunes partir parce qu'il n'y avait rien pour eux chez eux.

Et quand la colère a explosé - à juste titre - on vous a envoyé des CRS au lieu de solutions.

Alors soyons honnêtes sur ce que cette misère organisée a produit. La pauvreté n'engendre pas la sagesse. Elle engendre la survie. Et la survie pousse des gens bons à prendre des décisions exceptionnelles, des décisions qui ne sont pas toujours justes pour les autres, qui créent des clans, des tensions, des fractures entre communautés qui devraient être solidaires. Des voisins qui auraient dû s'entraider se retrouvent en guerre les uns contre les autres parce qu'il n'y a pas assez pour tout le monde. Ce n'est pas votre faute. C'est celle d'un État qui a laissé la pénurie s'installer et qui a regardé ailleurs pendant que la colère montait.

Nous ne venons pas vous juger. Nous ne venons pas donner des leçons de morale depuis Paris. Nous venons reconnaître que la République a failli à sa promesse envers vous, et nous venons

avec un plan concret pour réparer. Pas dans cinq ans, pas après une énième commission d'étude, mais dès le premier jour.

Ce plan ne résoudra pas tout du jour au lendemain. Nous ne vous mentirons pas en vous promettant le paradis le lundi matin. Mais le jour où le premier navire de la flotte républicaine accostera dans vos ports avec des marchandises à prix coûtant sans la marge des armateurs privés, sans la taxe des monopoles, sans la ponction des intermédiaires, ce jour-là, quelque chose changera. Pas seulement dans votre portefeuille. Dans votre regard sur la République. Parce que pour la première fois, l'État ne sera pas venu avec des mots. Il sera venu avec un bateau.

Et derrière ce bateau, il y en aura un autre. Puis un autre. Et ils ne s'arrêteront plus jamais. Ce ne sera pas une opération humanitaire, ce ne sera pas un geste politique avant une élection mais la flotte permanente de la Nation, qui approvisionne ses citoyens comme les camions approvisionnent les villes de métropole. Chaque semaine. Chaque mois. Pour toujours.

Et avec eux, il y aura les clés de votre autonomie. Le pouvoir de fixer vos propres règles. Le pouvoir de choisir vos partenaires commerciaux. Le pouvoir de construire avec vos propres normes. Le pouvoir de gouverner votre territoire avec des élus qui vivent chez vous, pas des technocrates qui survolent votre île en hélicoptère une fois par an.

Notre ambition n'est pas de vous sauver. C'est de vous donner les moyens de vous sauver vous-mêmes. Parce que personne ne connaît mieux vos besoins que vous. Personne ne se battra plus fort pour votre territoire que ceux qui y vivent. L'État a échoué à gérer vos vies depuis 8 000 kilomètres. Il est temps de vous rendre ce qui vous revient : le pouvoir.

Et à ceux qui, dans ces territoires, se sont retrouvés dans des camps opposés, dans des clans nés de la pénurie et de la frustration, nous disons ceci : l'ennemi n'a jamais été votre voisin. L'ennemi, c'était un système qui vous mettait en concurrence pour des miettes. Quand il y aura assez pour tout le monde - et notre plan est conçu pour qu'il y en ait assez - les raisons de se battre

entre vous disparaîtront. La prospérité réconcilie ce que la misère a divisé.

L'écrivain irlando-américain Malachy McCourt a écrit un jour : « Le ressentiment, c'est comme boire du poison en espérant que l'autre en meure. »

Nous n'attendons pas des Ultramarins qu'ils pardonnent à l'État. Pas aujourd'hui. Peut-être pas demain. Parce que ce qu'ils ont subi n'est pas un malentendu. C'est une trahison. Des décennies d'abandon, de promesses creuses et de mépris administratif ne s'effacent pas avec un discours.

Mais nous espérons et nous travaillerons chaque jour pour cela, afin qu'un matin, ce poison que l'État a lui-même versé dans les veines de ces territoires cesse de couler. Que la colère n'aura plus de raison d'être parce que les bateaux seront là, parce que les prix auront baissé, parce que les jeunes auront du travail chez eux, parce que les clés du pouvoir seront enfin dans les bonnes mains : les vôtres.

Ce jour-là, nous ne demanderons pas de remerciements. Nous ne demanderons pas de pardon. Nous marcherons simplement ensemble : un peuple ultramarin réconcilié avec sa République, et une République qui aura enfin mérité leur confiance.

1. L'AUTONOMIE TOTALE : MÊME STATUT, MÊMES DROITS QUE LA MÉTROPOLÉ.

En application de notre réforme fédérale, chaque territoire ultramarin devient une Région fédérée de plein exercice. Pas un statut au rabais. Pas une « collectivité d'outre-mer » avec des compétences bricolées. Le même statut que la Bretagne ou l'Alsace : constitution régionale, parlement souverain, autonomie fiscale, maîtrise du budget. La seule différence : les territoires ultramarins sont regroupés en trois Confédérations par bassin géographique pour peser ensemble là où ils seraient trop petits seuls.

2. CASSER LA VIE CHÈRE : VOUS DÉCIDEREZ DÉSORMAIS AVEC QUI VOUS COMMERCEZ.

Paris a échoué à réguler les prix parce que Paris protège les rentes des importateurs historiques. Désormais, c'est votre gouvernement régional qui décide.

Liberté d'importation.

En tant que Région fédérée, vous récupérerez la souveraineté commerciale locale. Vous aurez le droit de signer vos propres accords avec vos voisins géographiques - Brésil, États-Unis, Afrique du Sud, Maurice, Australie - sans passer par les centrales d'achat métropolitaines. Vous ne serez plus obligés d'importer du ciment d'Europe avec 40% de surcoût si le marché sud-américain proposera une qualité équivalente trois fois moins cher.

La guerre aux monopoles.

Votre gouvernement régional disposera d'un pouvoir de police économique absolu. Si un importateur exclusif abuse de sa position dominante pour gonfler les marges, la Région aura le pouvoir juridique de le forcer à vendre une partie de ses activités pour rétablir la concurrence. Fini l'impunité des « rois de l'import ».

La concurrence coopérative.

Pour contourner les gros importateurs, la Région facilitera la création de centrales d'achat coopératives pour les petits commerçants et artisans. En groupant leurs commandes, ils pourront importer leurs propres conteneurs en direct, sans payer la « taxe monopole » des intermédiaires historiques.

3. LA NORME TROPICALE : VOS RÈGLES POUR VOTRE RÉALITÉ.

Vous n'avez plus à subir des normes pensées pour le climat continental français.

Votre Parlement Régional votera ses propres normes techniques. Vous pourrez construire avec du bois local non normé CE et des

aérations naturelles, moins chers et plus adaptés que le béton isolé européen. Vous pourrez homologuer des véhicules utilitaires asiatiques ou sud-américains, robustes et bon marché, interdits aujourd'hui par les normes de Bruxelles. La norme sera adaptée au terrain, pas le terrain tordu pour rentrer dans la norme.

4. L'ÉGALITÉ RÉELLE : LA MER EST UNE ROUTE NATIONALE.

Vivre outre-mer ne doit plus être une double peine financière. La France a la responsabilité historique de ces territoires. Elle doit assurer la route vers ses îles comme elle assure les routes entre ses villes.

La mer comme infrastructure publique.

En métropole, l'État finance les routes et les ponts pour relier les villes. Pour l'Outre-Mer, l'océan est la route et le bateau est le pont. Ce n'est pas un service commercial, c'est une infrastructure publique qui doit être prise en charge par l'État national.

Une flotte d'État.

L'État fera l'acquisition d'une flotte de navires cargos dédiés à l'approvisionnement permanent des territoires ultramarins. Ce seront les camions de la mer de la République. Ils transporteront l'intégralité des marchandises dont les habitants ont besoin : alimentaire, voitures, meubles, électronique, matériaux de construction, à prix coûtant. Un Français d'Outre-Mer a le droit de s'équiper, de se meubler et de construire sa maison sans payer une « taxe océan » à des armateurs privés.

L'effet vertueux.

En transportant nous-mêmes les marchandises avec nos propres navires, nous cassons les monopoles privés. L'État ne cherche pas la marge, il cherche l'équilibre. Le pouvoir d'achat des ultramarins augmente, l'économie locale redémarre, les rentrées fiscales régionales augmentent. C'est un investissement qui se rembourse par la croissance.

5. LA SÉCURITÉ : LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DE L'ÉTAT NATIONAL.

Si les Régions ultramarines gèrent leur quotidien, l'État national assume la protection.

À Mayotte et en Guyane, face à l'urgence vitale de l'immigration incontrôlée, l'État déploiera la Marine Nationale et les moyens nécessaires pour sécuriser les frontières maritimes. On ne laisse pas nos compatriotes ultramarins seuls face à une pression démographique qui déstabilise leurs services publics, leur sécurité et leur identité. Le contrôle des frontières est une compétence nationale et il sera exercé avec la même fermeté dans les Outre-Mers qu'en métropole.

6. LES TROIS CONFÉDÉRATIONS : DES GÉANTS OCÉANIQUES, PAS DES CONFETTIS ISOLÉS.

Nous avons détaillé la composition des trois Confédérations dans le chapitre Régions fédérées. Rappelons leur mission stratégique :

La Confédération des Amériques : Le géant français de l'Atlantique Ouest. Sa mission : créer un marché commun capable de négocier d'égal à égal avec le Brésil et l'Amérique du Nord. La Guyane fournit l'espace et l'énergie, les Antilles la logistique et les services, Saint-Barth et Saint-Martin l'expertise du luxe et de la finance.

La Confédération de l'Océan Indien : Le gardien de la route de l'Afrique et de l'Asie. Sa mission : désenclaver Mayotte en l'intégrant dans la puissance économique réunionnaise, contrôler le canal du Mozambique et projeter l'influence française vers l'Inde et l'Afrique de l'Est.

La Confédération du Pacifique : La deuxième plus grande zone maritime du monde. Sa mission : face à la Chine et à l'Australie,

transformer des archipels isolés en un « Continent Bleu ». Gestion commune des ressources minières (nickel), halieutiques et de l'immense Zone Économique Exclusive, la même ZEE que nous avons sanctuarisée dans la Constitution.

7. LA SOUVERAINETÉ MARITIME COMME LEVIER ÉCONOMIQUE.

Nos Outre-Mers ne sont pas un coût mais un trésor. Grâce à eux, la France possède le deuxième espace maritime mondial. C'est une richesse colossale que nous avons constitutionnellement protégée : ressources halieutiques, fonds marins, minerais, hydrocarbures, routes commerciales. L'exploration et l'exploitation de ces ressources seront réservées exclusivement aux entreprises françaises, dans le respect des normes environnementales strictes. Ce qui est sous nos eaux appartient aux Français ultramarins d'abord, à la Nation ensuite.

Le message aux Ultramarins est simple : vous n'êtes plus des oubliés de la République. Vous aurez désormais les mêmes pouvoirs, les mêmes droits et les mêmes moyens que n'importe quelle Région métropolitaine. Vous déciderez avec qui vous commercez, quelles normes vous appliquez, comment vous organiserez votre territoire. L'État national assurera votre sécurité, votre approvisionnement à prix coûtant et votre souveraineté maritime. Le reste, c'est vous qui le construirez. La France ne vous a jamais oubliés. C'est Paris qui vous a abandonnés.

13.

LA TRANSPARENCE AU QUOTIDIEN

Un citoyen informé est un citoyen libre.

L'opacité comme outil de pouvoir.

Aujourd'hui, personne ne sait où va l'argent. Personne. Pas vous, pas votre maire, pas votre député, et souvent, pas le ministre lui-même. Le budget de l'État est un document de quatre mille pages que même les inspecteurs des finances mettent des semaines à décrypter. Les comptes des collectivités sont publiés dans des formats illisibles, enterrés sur des sites administratifs que personne ne visite. Les chiffres réels de la dette, du chômage, de l'immigration sont noyés dans des indicateurs techniques conçus pour masquer la réalité au lieu de l'éclairer.

Cette opacité n'est pas un accident. C'est un outil. Un peuple qui ne comprend pas les chiffres ne peut pas juger ses dirigeants. Un contribuable qui ne sait pas où va son argent ne peut pas exiger qu'il soit mieux dépensé. Un citoyen qui ne connaît pas l'état réel de son pays ne peut pas voter en conscience.

Nous inverserons la logique. **La transparence ne sera plus une faveur accordée par le pouvoir, mais un droit constitutionnel du citoyen et un devoir permanent de l'État.**

1. LE TABLEAU DE BORD DE LA NATION : TOUT, TOUT LE TEMPS, POUR TOUT LE MONDE

L'État et chaque Région fédérée publieront un tableau de bord numérique permanent, accessible à tout citoyen depuis son téléphone, mis à jour chaque mois. Pas un site administratif illisible planqué derrière trois menus déroulants, mais une application claire, visuelle, conçue pour être comprise en trois clics par n'importe qui.

Au niveau de votre Région, parce que c'est là que va l'essentiel de votre argent. Combien votre Région a encaissé grâce à votre impôt sur le revenu et à la part régionale de l'impôt sur les sociétés, indicateur direct de la performance économique de votre territoire. Où est parti chaque euro : hôpitaux, écoles, routes, économie locale, sécurité, aide sociale. L'état des finances régionales, excédentaires ou déficitaires, et pourquoi. Les statistiques de sécurité : nombre d'infractions, taux d'élucidation, délai entre l'infraction et le jugement, taux d'exécution des peines. Les statistiques de santé : patients pris en charge, délai d'attente aux urgences, délai pour un spécialiste, lits disponibles. L'emploi, l'éducation, la démographie. Tout ce qui fait la vie réelle de votre territoire.

Au niveau de la Nation, pour tout ce qui relève de l'État fédéral. Recettes fiscales nationales, dépenses engagées par mission — Défense, Diplomatie, Justice, Grands réseaux, Recherche, Dette —, niveau réel de la dette en euros, production énergétique, état des réserves d'or, avancement des grands chantiers du Plan Stratégique.

Des données brutes, pas seulement des graphiques.

Chaque chiffre affiché sera téléchargeable dans un format ouvert et exploitable, avec sa source et sa date. C'est ce qui sépare une vitrine d'une véritable transparence : un tableau de bord que l'administration seule peut nourrir et interpréter reste sous son contrôle. Des données ouvertes appartiennent à tout le monde. Un journaliste, un chercheur, une association de contribuables ou un étudiant pourront les reprendre, les recouper et les contredire.

Nous ne demandons pas qu'on nous croie sur parole, nous donnons les moyens de nous vérifier.

Des indicateurs qu'on ne peut pas maquiller.

La définition de chaque indicateur sera fixée par la loi et ne pourra être modifiée que par le Conseil des Pairs, publiquement, avec obligation de recalculer les dix années précédentes selon la nouvelle méthode. Car voici le tour de passe-passe le plus ancien de la vie publique française : quand un chiffre devient mauvais, on ne le corrige pas, on change sa définition. Le chômage baisse parce qu'on a modifié le classement des catégories, la délinquance recule parce qu'on a changé le mode de comptage.

Une statistique dont on peut réécrire la règle n'est pas une mesure, c'est un argument.

La comparaison comme arme citoyenne.

Vous pourrez comparer les performances de votre Région avec celles des autres d'un coup d'œil. Si l'Alsace élucide 40 % de ses cambriolages et que votre Région en élucide 12 %, ça se verra. Si la Bretagne obtient des rendez-vous chez le cardiologue en trois semaines et que chez vous c'est neuf mois, ça se verra. Si une Région dépense deux fois plus que sa voisine pour un résultat deux fois moins bon, ça se verra. Cette transparence comparative est le carburant de la compétition vertueuse entre Régions. Les élus qui gèrent bien seront réélus. Ceux qui gèrent mal n'auront nulle part où se cacher.

Le temps où il fallait attendre qu'un journaliste fouille les archives pour découvrir que votre hôpital allait mal est révolu. **Désormais, c'est vous qui surveillez. En permanence.**

2. LA TRANSPARENCE DES ÉLUS : VIVRE SOUS LA LUMIÈRE

Nous l'avons inscrit dans nos principes constitutionnels et détaillé dans la Loi Territoires Responsables : tout élu, tout haut fonctionnaire publie son patrimoine, ses frais et ses revenus en temps réel. Mais la transparence ne s'arrête pas aux comptes bancaires.

L'agenda public. Chaque Conseiller Fédéral, chaque Gouverneur régional, chaque Pair publiera son agenda officiel : réunions, rendez-vous, déplacements. Le citoyen a le droit de savoir avec qui ses dirigeants passent leur temps. Si un dirigeant passe plus de temps avec des lobbyistes qu'avec des citoyens, ça se verra.

Le registre des lobbys. Tout groupe d'intérêt, toute entreprise, toute association qui cherche à influencer une décision publique devra être inscrit dans un registre public et déclarer chaque rencontre avec un élu ou un fonctionnaire. L'influence est légitime dans une démocratie, mais elle doit être visible. **L'ombre est l'ennemie de l'intérêt général.**

L'empreinte normative. Chaque texte de loi sera publié avec la liste de ceux qui ont été consultés pendant sa rédaction, et de ceux qui ont proposé des amendements. Une loi sur les pesticides dont on ignore quels industriels ont contribué à l'écrire n'est pas une loi transparente, quel que soit le nombre de rendez-vous déclarés par ailleurs. **On ne se contentera pas de savoir qui a parlé aux décideurs : on saura ce que cette conversation a produit dans le texte.**

3. LA TRANSPARENCE DES PRIX : PROTÉGER VOTRE PORTEFEUILLE

Nous constitutionnaliserons l'honnêteté commerciale et l'interdiction du surcoût public. Ce chapitre en est l'application concrète.

L'observatoire des prix publics.

Toutes les collectivités publieront leurs achats dans une base de données commune et consultable. Quand un citoyen pourra voir en trois clics que sa commune paie ses cartouches d'encre trois fois plus cher que la commune voisine, le fournisseur gourmand aura un problème.

Et l'outil se retournera à l'avantage des acheteurs publics. Un maire qui découvre que sa voisine obtient le même service pour

deux fois moins cher dispose enfin d'un argument de négociation, ou d'une raison de changer de prestataire. **Ce qui est aujourd'hui l'avantage exclusif du vendeur, connaît tous les prix du marché, deviendra celui de l'acheteur.**

4. LE BILAN D'ÉTAPE DU PLAN STRATÉGIQUE : L'EXAMEN DE PASSAGE ANNUEL

C'est le lien direct avec notre obligation constitutionnelle de planification à triple horizon. Chaque année, le Conseil Fédéral présentera devant le Conseil des Pairs, en séance retransmise à tous les Français, un bilan d'étape du Plan Opérationnel en cours.

Ce ne sera pas une conférence de presse soporifique. Ce sera un examen de passage. Les objectifs chiffrés seront rappelés. Les résultats réels seront présentés. Les écarts seront expliqués. Les corrections seront proposées. Et les Pairs, Référents issus des métiers et Sénateurs élus par les maires, poseront les questions que vous auriez posées si vous étiez dans la salle.

Si les objectifs sont atteints, le Conseil Fédéral est félicité. S'ils sont manqués, il s'explique et propose un plan de correction. S'ils sont manqués de manière répétée et injustifiée, le Conseil des Pairs peut déclencher une motion de censure. **La compétence ou la porte.**

La lumière comme méthode du gouvernement

Tout ce chapitre repose sur une seule conviction : **la transparence n'est pas un supplément de vertu, c'est un mécanisme.** Elle ne rend personne honnête, elle rend la malhonnêteté coûteuse. Un comité qui ne se réunit jamais ne survit pas à la publication de son calendrier. Un surcoût de fournisseur ne survit pas à la comparaison avec la commune voisine. Un objectif abandonné ne survit pas à un examen annuel devant le pays.

Nous ne demandons pas à nos dirigeants d'être meilleurs que les précédents. Nous les plaçons dans un système où il devient très difficile d'être pire.





CONCLUSION.

L'ÉTAT DES LIEUX

Avant de reconstruire, regardons les ruines en face.

Tout au long de ce document, nous avons proposé des solutions. Mais avant de tourner la dernière page, arrêtons-nous un instant pour regarder froidement d'où nous partons. Pas avec des slogans. Pas avec des opinions. Avec des faits.

LA DETTE.

La France doit près de 3 500 milliards d'euros. C'est plus de 117 % de son produit intérieur brut. C'est environ 50 000 euros par Français, nourrissons compris. Chaque année, les intérêts de cette dette coûtent près de 67 milliards d'euros, soit davantage que le budget des Armées et que celui de l'Éducation nationale. Nous payons plus cher pour rembourser nos erreurs passées que pour défendre notre pays ou instruire nos enfants. Et cette dette ne cesse d'augmenter parce qu'aucun gouvernement depuis 1974 n'a voté un budget à l'équilibre. Pas un seul. En cinquante ans.

LE CHÔMAGE.

La France compte officiellement 2,8 millions de chômeurs. En réalité, si l'on ajoute ceux qui ont renoncé à chercher, ceux qui sont en formation parking, ceux qui survivent avec un quart de temps qu'ils n'ont pas choisi, le chiffre réel dépasse les 6 millions. Un actif sur cinq ne vit pas de son travail. Et ceux qui travaillent sont les plus taxés du monde occidental: l'État prend entre 45% et 55% du coût du travail avant que le salarié ne voie un centime.

L'HOPITAL.

Les urgences sont saturées dans tout le pays. Les soignants fuient: 30% des jeunes médecins quittent l'hôpital public dans les 5 ans suivant leur diplôme. Des maternités ferment, des services de nuit sont supprimés, des patients attendent 12 heures sur un brancard dans un couloir. Dans certains départements, le délai pour voir un spécialiste dépasse 9 mois. Et pendant ce temps, l'administration hospitalière n'a jamais compté autant de postes non-soignants.

L'ECOLE

La France dégringole dans tous les classements internationaux. En lecture, en mathématiques, en sciences, nous reculons année après année pendant que Singapour, le Japon, la Corée du Sud, le Canada avancent. Un élève sur cinq entre en sixième sans maîtriser les fondamentaux. Les professeurs sont parmi les plus mal payés d'Europe occidentale et parmi les plus agressés. Le résultat : une machine à produire du décrochage, de la frustration et de l'inégalité. Exactement l'inverse de ce que l'école républicaine était censée être.

LA SECURITE.

Sur l'ensemble des plaintes déposées, une écrasante majorité ne débouche sur aucune poursuite, le plus souvent faute d'auteur identifié. Le délai moyen de jugement en matière pénale dépasse trois ans. Les prisons débordent, avec plus de 84 000 détenus pour une capacité bien inférieure et plus de 5 700 personnes dormant sur un matelas posé à même le sol. Près de la moitié des sortants récidivent dans les deux ans. Des quartiers entiers sont devenus des zones où la loi de la République ne s'applique plus. Et les forces de l'ordre sont épuisées, sous-équipées et de plus en plus souvent agressées par ceux qu'elles sont censées protéger.

L'ENERGIE.

La France possède le parc nucléaire le plus performant d'Europe et malgré cela, les Français paient leur électricité au prix du gaz

allemand à cause d'un mécanisme de marché européen aberrant. Pendant que nous fermions Fessenheim par idéologie, nos voisins rallumaient leurs centrales à charbon. Pendant que nous importons du gaz liquéfié américain à prix d'or, nos centrales nucléaires pourraient produire l'électricité la moins chère du continent.

L'AGRICULTURE

Nos agriculteurs se pendent. C'est un fait, et la Mutualité sociale agricole le documente : un paysan met fin à ses jours tous les deux jours en France. Étranglés par les normes, écrasés par les prix d'achat imposés par la grande distribution, abandonnés par un État qui signe des traités commerciaux dans leur dos, ils meurent littéralement pour nourrir un pays dont les élites méprisent le travail. Ils étaient 1,6 million d'exploitants dans les années 1970, ils sont environ 350 000 aujourd'hui : la plus grande saignée sectorielle de notre histoire récente. Et la France, grande puissance agricole d'Europe, importe désormais un tiers de sa volaille, un quart de son porc et plus de la moitié de son agneau.

LA DEMOCRATIE

L'abstention atteint des records: plus d'un Français sur deux ne vote plus aux législatives. La confiance dans les institutions est au plus bas. Le 49.3 est devenu un outil de gouvernement courant. Des lois rejetées par référendum sont imposées par voie parlementaire. Des textes européens que personne n'a lus ni votés régissent notre quotidien. Et ceux qui osent remettre en question le système sont immédiatement qualifiés de « populistes », d'« extrémistes » ou de « dangereux » par ceux-là mêmes qui ont créé le désastre.

LES TERRITOIRES

La France est coupée en deux. Paris concentre 31% du PIB. En province, les commerces ferment, les services publics reculent, les jeunes partent. La fracture territoriale n'est pas un slogan — c'est une réalité vécue par des millions de Français qui ont le sentiment d'avoir été abandonnés par leur propre pays. Et les

Outre-Mers, ces territoires que la République a oubliés à 8 000 kilomètres, subissent la vie chère, les monopoles d'importation et l'insécurité dans une indifférence quasi totale.

L'EUROPE.

La France est l'un des principaux contributeurs nets au budget européen, à hauteur de plusieurs milliards d'euros chaque année. Contribuer n'est pas un scandale. Ce qui l'est, c'est de payer sans peser. En échange de cet argent, nous recevons des normes que nous n'avons pas demandées, des directives qui étouffent nos entreprises, des accords commerciaux signés contre l'avis de notre propre Sénat, et des projets de surveillance de masse que nos juristes jugent contraires à nos libertés. Le 29 mai 2005, le peuple français a dit non. On lui a répondu par le traité de Lisbonne. Depuis ce jour, la France est gouvernée par un texte qu'elle avait officiellement rejeté.

Et enfin :

LA CONFIANCE.

En février 2026, le Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, l'enquête de référence menée chaque année par Sciences Po depuis 2009, a publié ses résultats les plus alarmants en 17 ans d'existence. Seulement 22% des Français déclarent avoir confiance dans la politique, en baisse de 4 points en un an. Seulement 23% estiment que la démocratie fonctionne bien. Il s'agit du taux le plus bas jamais enregistré depuis la création du baromètre. 78% des Français n'ont pas confiance dans la politique. 76% pensent que les responsables politiques sont plutôt corrompus qu'honnêtes. 80% estiment que le gouvernement « navigue à vue ». 88% considèrent que lorsque les élus échouent, ils n'assument pas leurs responsabilités. Selon Public Sénat, la confiance dans l'Assemblée nationale tombe à 20%, celle dans le gouvernement à 17%.

Et la France est dernière de la classe européenne. La confiance dans la politique atteint 45% en Allemagne, 44% au Royaume-

Uni, 40% en Italie contre 22% en France. 51% des Français estiment qu'il n'y a pas de quoi être fier du système démocratique, contre 34% en Allemagne et 32% au Royaume-Uni.

Mais le plus révélateur est ailleurs. Ce que les Français rejettent, ce n'est pas la démocratie car 82% restent attachés au régime démocratique. Ce qu'ils rejettent, c'est la manière dont elle est pratiquée. Et ils disent très clairement ce qu'ils veulent à la place : 79% sont favorables à un recours plus fréquent au référendum pour décider des lois. 77% sont favorables aux conventions citoyennes. 58% pensent qu'il faudrait changer de Constitution pour réformer en profondeur le système politique. Et la seule institution qui conserve leur confiance ? Le maire: 60% de confiance. L' élu le plus proche, le plus visible, le plus enraciné.

Les Français ne sont pas antipolitiques. Ils sont contre ce système. Ils veulent le RIC : nous le leur donnerons. Ils veulent une nouvelle Constitution : nous en avons posé l'architecture, et ce sont eux qui la ratifieront. Ils veulent des élus de proximité responsables : nous leur donnons 24 gouvernements régionaux sous leur contrôle direct. Ils font confiance à leur maire : nous ferons du maire le pivot de notre République.

Nous n'avons rien inventé. Nous avons écouté, puis nous avons écrit ce qu'ils demandent depuis vingt ans sans que personne ne le leur propose.

Sources : [Public Sénat](#), [Franceinfo](#), [Sciencespo](#), [OpinionWay](#)

CE CONSTAT N'EST PAS UN MANIFESTE DE DÉSESPOIR. C'EST UN DIAGNOSTIC.

Nous le savons : tout cela a déjà été promis. Vous avez raison de le rappeler. Depuis quarante ans, chaque candidat a promis de redresser l'école, de sauver l'hôpital, de réduire la dette et de rendre la parole aux Français. Aucun n'y est parvenu, et ce n'était pas toujours faute de le vouloir.

Voici pourquoi. On vous a toujours proposé des réformes à **l'intérieur** d'un système conçu pour les absorber. Un système où l'exécutif décide seul puis passe en force, où les décisions engageant trente ans se prennent en six mois, où personne ne rend jamais de comptes, et où le peuple n'est consulté qu'une fois tous les cinq ans, pour signer un chèque en blanc.

Nous ne proposons pas de mieux conduire la voiture. Nous proposons d'en changer.

Nous ne vous avons pas présenté ce programme en trois tomes pour le plaisir de rédiger. Nous l'avons écrit parce que chaque problème listé ci-dessus a une solution, et que ces solutions, nous venons de vous les détailler chapitre par chapitre..

La dette ? Le frein constitutionnel à l'endettement et la révolution fiscale de la Règle du 20, détaillée dans le Tome 2.

Le chômage ? La suppression des charges qui écrasent le travail, le super-net qui augmente les salaires de 12 à 15 %, dans le Tome 2.

L'hôpital ? Les Régions fédérées maîtresses de leur système de santé, le pack médical de haute technologie, la relocalisation de nos médicaments essentiels, dans le Tome 2.

L'école ? Le socle fondamental constitutionnalisé que personne ne pourra plus toucher, la fin du collège unique, la méthode Singapour, dans le Tome 2.

La sécurité ? La certitude de la peine, la justice immédiate, la reconnaissance faciale encadrée, la tolérance zéro pour la récidive, dans ce Tome et dans le Tome 2.

L'énergie ? L'électricité au prix de sa production, la relance nucléaire massive, dans le Tome 2, et le découplage européen du prix du gaz, dans le Tome 3.

L'agriculture ? L'électricité au prix coûtant pour les exploitations, le carburant agricole, les clauses miroirs sur les importations, dans le Tome 2.

La démocratie ? Le RIC, le Conseil des Pairs, le vote par chaîne de blocs, la limitation des mandats, dans ce Tome.

Les territoires ? Les 21 Régions fédérées, les 3 Confédérations ultramarines, soit 24 gouvernements régionaux sous votre contrôle direct, dans ce Tome.

Et la production ? Car c'est de là que vient tout le reste. Un pays qui a laissé fondre son industrie de moitié ne peut plus financer ses hôpitaux, ses écoles ni ses retraites autrement qu'en empruntant. La réindustrialisation, l'ouverture conditionnelle qui échange l'accès à notre marché contre le transfert de technologie, la reconquête de nos filières stratégiques : c'est le Tome 2. **Les institutions ne fabriquent pas d'usines, mais elles décident si le pays peut encore en avoir.**

L'Europe ? La supériorité de notre Constitution et les référendums obligatoires sur les traités, dans ce Tome. La refondation complète de l'Union, la monnaie commune et le bouclier européen, dans le Tome 3.

Ce livre est le Tome 1 : le moteur. Il explique comment nous changeons la machine institutionnelle pour qu'elle serve enfin le peuple au lieu de se servir elle-même.

Le Tome 2 est le carburant : chaque mesure concrète, chaque loi d'application, chaque chiffre. Comment nous libérons le travail, comment nous relançons l'industrie, comment nous protégeons

votre épargne, comment nous sauvons vos retraites, comment nous nettoyons la justice, comment nous reconstruisons l'école.

Le Tome 3 est l'horizon : l'Europe refondée, la monnaie commune, la défense du continent, l'énergie souveraine. Ce que la France propose au monde une fois qu'elle s'est relevée.

Vous avez entre les mains le plan. Jugez-le. Et si vous êtes prêts à reconstruire, rejoignez-nous.

Il est temps de changer de système d'exploitation.